



**TEXTES DES MOTIONS
ET DÉCLARATIONS
ADOPTÉES
LORS DES DIFFÉRENTS CONGRÈS
(1981 – 2019)**

Paris,
Janvier 2022

TABLE GÉNÉRALE

2 ^e Congrès (12 et 13 décembre 1981)	1
3 ^e Congrès (11 et 12 décembre 1982)	3
4 ^e Congrès (13 mai 1984)	6
5 ^e Congrès (9 février 1985)	8
6 ^e Congrès (6 octobre 1986)	10
7 ^e Congrès (23 et 24 janvier 1988)	12
8 ^e Congrès (28 et 29 janvier 1989)	15
9 ^e Congrès (3 et 4 février 1990)	18
10 ^e Congrès (13 et 14 avril 1991)	21
11 ^e Congrès (4 et 5 avril 1992)	23
12 ^e Congrès (3 et 4 avril 1993)	26
13 ^e Congrès (19 et 20 mars 1994)	29
14 ^e Congrès (11 et 12 février 1995)	32
15 ^e Congrès (23 et 24 mars 1996)	35
16 ^e Congrès (8 et 9 mars 1997)	38
17 ^e Congrès (7 et 8 mars 1998)	41
18 ^e Congrès (21 mars 1999)	44
19 ^e Congrès (19 mars 2000)	47
20 ^e Congrès (8 avril 2001)	50
21 ^e Congrès (14 avril 2002)	53
22 ^e Congrès (15 et 16 mars 2003)	56
23 ^e Congrès (27 et 28 mars 2004)	59
24 ^e Congrès (19 et 20 mars 2005)	62
25 ^e Congrès (1 ^{er} et 2 avril 2006)	66
26 ^e Congrès (17 et 18 mars 2007)	69
27 ^e Congrès (12 et 13 avril 2008)	72
28 ^e Congrès (7 et 8 mars 2009)	75
29 ^e Congrès (17 et 18 avril 2010)	78
30 ^e Congrès (9 et 10 avril 2011)	81
31 ^e Congrès (17 et 18 mars 2012)	84
32 ^e Congrès (13 et 14 avril 2013)	87
33 ^e Congrès (5 et 6 avril 2014)	90
34 ^e Congrès (11 et 12 avril 2015)	93
35 ^e Congrès (9 et 10 avril 2016)	96
36 ^o Congrès (1 ^{er} et 2 avril 2017)	100
37 ^o Congrès (24 et 25 mars 2018)	103
38 ^o Congrès (30 et 31 mars 2019)	106

TABLE DÉTAILLÉE DES MOTIONS PAR CONGRÈS

109

TABLE ALPHABÉTIQUE

111

TABLE THÉMATIQUE

112

**2^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(12 et 13 décembre 1981)**

**Motion I
Politique économique**

1/ Nationalisations. Tout en déplorant un manque de cohérence et d'explications dû au flou des principes du gouvernement socialiste, la NAR considère que les nationalisations peuvent être positives. Pour cela il faut :

- qu'elles soient l'instrument d'une politique industrielle et non l'adhésion aveugle à une idéologie, ou à une étatisation.

- qu'elle soient le moyen de remise en cause du mythe du gigantisme, de la concentration industrielle prônant la division internationale du travail. Elles doivent permettre l'éclatement des groupes financiers.

2/ Projet et structures industrielles. Hostile à la logique d'une société industrielle fondée sur la seule volonté de puissance, la NAR souhaite une « planification à la française ». Celle-ci doit favoriser une dispersion industrielle qui donne corps à une véritable régionalisation. C'est à cette seule condition que les notions d'initiative privée, de libre entreprise et de concurrence reprendront un sens réel.

3/ Le protectionnisme. La NAR se félicite de voir le gouvernement s'orienter vers une reconquête du marché intérieur, mais souhaite que, lorsque les circonstances l'imposent, il prenne des mesures de protection. Ce protectionnisme doit être temporaire afin de permettre :

- à certains secteurs de renouveler leurs structures et non de se maintenir dans la sclérose.

- à certaines industries, indispensables à l'indépendance nationale, de naître ou de continuer à vivre.

Pour cela, il faut rompre avec un « libéralisme économique » dont les principes ne sont pas respectés par nos partenaires. Il convient également de revoir nos échanges sur la base de relations d'État à État (notamment avec des pays peu développés qui nous sont complémentaires).

C'est à ces conditions que le dramatique problème du chômage trouvera un début de solution.

**Motion II
Réforme régionale**

La NAR trouve positif le processus de décentralisation amorcé par le gouvernement car il est susceptible de mettre fin à deux siècles de jacobinisme étouffant qui devenait dangereux pour l'unité de la nation.

La NAR souhaite que le flou du projet proposé autorise une démarche pragmatique tant en matière de cadres territoriaux qu'en matière d'action économique et sociale. Elle ose espérer que ces textes seront à l'origine de l'indispensable renouvellement de la classe politique régionale.

Pour la NAR l'enseignement comme le démantèlement des grands groupes économiques doivent être inclus dans le champ de la réforme. Elle redoute qu'un renforcement des féodalités politiciennes ne viennent dénaturer cette réforme nécessaire et ne dépasse les possibilités arbitrales de l'État actuel.

**Motion III
Système éducatif**

Constatant la faillite du système éducatif français, la NAR souhaite que le « changement » en ce domaine dépasse le faux problème du débat enseignement privé/enseignement public. Une chance est offerte à la nation, au cours d'un grand débat, d'envisager enfin une transformation globale et radicale du système éducatif français. Ce projet, en accord avec les principes de la nouvelle citoyenneté, dans le cadre d'une réelle décentralisation, se devra de promouvoir la diversification des formes et des initiatives pédagogiques dans le but d'adapter l'enseignement à la personnalité de chacun.

La révolution de l'enseignement dans ce pays n'ira pas sans une révolution économique parallèle.

**Motion IV
Politique étrangère**

La NAR estime positive les orientations actuelles de la nouvelle diplomatie, et notamment la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, et le rapprochement entre la France et l'Algérie.

Dans le domaine des rapports Nord/Sud, elle constate que la conférence de Cancun a marqué un progrès, même s'il y a loin encore des discours aux actes. Elle pense que la misère qui frappe les pays sous-développés, largement induite par la croissance désordonnée des nations industrialisées, ne sera pas résolue par les seules aides financières et

que la concertation doit d'abord porter sur les conditions du développement autonome des économies les plus pauvres.

Elle attend du gouvernement des initiatives tendant à resserrer nos liens avec les pays qui veulent reconquérir ou maintenir leur indépendance face aux impérialismes. Elle souhaite tout particulièrement le développement d'une politique d'amitié et d'échanges économiques et culturels avec les pays francophones et les pays méditerranéens.

Elle constate l'échec de la C.E.E. dont les principes ne sont plus respectés et qui n'a pas su empêcher la soumission de l'Europe à l'économie américaine et à la loi des multinationales.

Elle estime que la paix au Proche-Orient passe par la reconnaissance mutuelle des parties en présence et par le droit de vivre dans des frontières reconnues et sûres.

Dans le domaine de la Défense, la NAR souhaite le renforcement de l'armement nucléaire stratégique, qui est de nécessité vitale. Constatant que l'armée de conscription est inefficace, compte tenu des évolutions technologiques et stratégiques, elle souhaite sa disparition.

Communiqué final

Le second Congrès de la NAR s'est tenu à Paris les 12 et 13 décembre. Il a procédé au renouvellement du Conseil National du Mouvement et a adopté la déclaration de politique générale suivante :

Face aux réformes essentielles et aux orientations qui se dessinent depuis le 10 mai, le deuxième congrès de la NAR :

- Juge que la politique économique du gouvernement peut être positive si les nationalisations et la reconquête du marché intérieur sont mises au service d'une politique industrielle globale.

- Approuve le processus de décentralisation, tout en craignant un renforcement des féodalités politiques.

- Approuve les orientations de la diplomatie nouvelle à l'égard du Tiers-Monde mais estime que le développement des pays les plus pauvres exige une rupture avec le système économique libéral.

- Souhaite le renforcement de la force nucléaire stratégique, constate que l'armée de conscription est inefficace et demande sa suppression.

- Espère une transformation globale et radicale du système éducatif français, dont l'échec est patent.

- Déploire l'incohérence du discours gouverne-

mental en matière d'information, le flou d'une diplomatie qui se refuse à rompre avec l'atlantisme et un européisme dépassé. Déploire la menace que fait peser sur l'indépendance de l'État un Parti Socialiste en proie aux tentations hégémoniques.

- Demeure cependant favorable aux principaux choix du Président de la République dans la mesure où ils sont conformes aux principes que la NAR tient pour essentiels : Indépendance nationale, indépendance de l'État, Justice sociale. Liberté des citoyens.



3^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (11 et 12 décembre 1982)

Déclaration de politique générale Soutien critique au président de la République

La Nouvelle Action Royaliste constate que le président de la République n'a cessé d'affirmer, dans l'exercice du pouvoir qui lui a été confié, le souci de l'unité de la nation française, en s'efforçant de poser les conditions d'une plus grande justice sociale et en garantissant les libertés fondamentales du peuple français. En conséquence, et tout en conservant sa pleine liberté critique, la NAR réaffirme son soutien au président de la République et aux grandes lignes du projet qu'il cherche à mettre en œuvre.

Cependant, la NAR s'inquiète de la puissance du parti dominant, qui fait peser une menace constante sur l'indépendance du Pouvoir. Elle déplore que le débat politique demeure prisonnier d'une logique de guerre civile qui tend à séparer la nation en deux camps irréductibles, hors desquels il reste très difficile de s'exprimer. Elle espère que le Pouvoir aura la force de résister aux divers groupes de pression qui menacent son autonomie de décision, sur le plan militaire, dans le domaine économique et social, comme en matière de liberté d'enseignement.

Quant à la traduction concrète du projet présidentiel, la NAR se félicite de la politique étrangère d'indépendance et de coopération qui est actuellement affirmée par le président. Elle approuve sa volonté de résistance aux impérialismes politiques et économiques et son désir de voir la nation retrouver son identité culturelle dans le dialogue avec les autres cultures. La NAR regrette cependant que, dans le domaine de la politique industrielle, la cohérence du projet tarde à se traduire dans les actes. Elle s'inquiète également des ambiguïtés d'une politique sociale réalisée sous la contrainte, sans qu'une claire vision d'avenir apparaisse à travers les mesures qui sont actuellement prises.

La NAR constate enfin que la crise qui affecte la société française ne se limite pas à l'économie. La solidarité nationale s'effondre sous les coups des divers égoïsmes corporatifs. La logique du système industriel et l'absence de maîtrise des innovations techniques détruisent le tissu social. La mise en question des références spirituelles et le discrédit de systèmes idéologiques pervers (libéralisme, marxisme) aboutissent à une incertitude profonde quant à la signification et au destin de notre société.

C'est pourquoi la NAR insiste sur la nécessité de repenser la politique et de remettre en cause les finalités illusoires d'un système industriel secrètement totalitaire. Une nouvelle citoyenneté reste à inventer, par la participation effective des citoyens aux décisions et par la reconquête de leurs pouvoirs. À terme, une plus grande autonomie des structures de production est à retrouver, face à la puissance excessive et injustifiée des grandes concentrations industrielles. Une nouvelle culture est à imaginer face au nihilisme de la société moderne.

La NAR insiste sur la nécessité d'assurer la continuité du projet politique national, constamment menacée par la logique politicienne, les passions partisans et les conditions de désignation du chef de l'État. En conséquence, la NAR réaffirme la nécessité de garantir cette continuité par l'instauration d'une monarchie héréditaire, assurant la permanence du souci politique par delà les majorités successives.

La NAR insiste sur la nécessité de garantir l'indépendance de l'État face aux partis et aux groupes de pression. L'expérience montre que la monarchie est seule capable en France d'incarner le projet historique de la nation ; elle est la seule institution dans la quelle le peuple peut se reconnaître et se retrouver par delà toutes ses diversités ; la seule en mesure de poser, par son caractère arbitral, les conditions de la justice dans la société, et d'assurer la liberté des personnes et des communautés.

C'est pourquoi la NAR réaffirme sa fidélité à Mgr le comte de Paris qui, par tradition et par volonté, est, par delà les affrontements des partis, le recours de la nation toute entière.

Motion I La Politique culturelle de la France dans le monde

La NAR s'inquiète de la faible résistance de notre société face à l'emprise exercée par les produits culturels imposés par les multinationales.

La NAR refuse de considérer ces produits comme l'expression même d'une « universalité » moderne : conséquence -volontaire ou non- de l'impérialisme économique, ils font peser une grave menace sur les modes de vie et sur les manières d'être et de penser, sur les traditions culturelles des peuples et des nations.

La NAR y voit le reflet de la volonté de puissance de la société industrielle, manifestation d'un nihilisme contemporain, source d'indifférenciation et de

violence.

C'est pourquoi la NAR :

1/ soutient qu'une rupture avec la logique industrielle est indispensable pour permettre à la France de rester un ferment culturel favorisant la création dans le respect de nos libertés et de nos diversités.

2/ Demande qu'un effort soit fait pour maintenir l'héritage culturel français à la disposition des peuples et notamment des identités culturelles menacées.

3/ souligne l'intérêt des liens qui unissent les membres de la communauté francophone et se déclare solidaire de toute initiative prise pour les renforcer.

4/ se félicite du projet tendant à développer la polyphonie des cultures, face aux effets totalitaires des impérialismes politiques économiques et financiers.

5/ Espère que, dans le combat que la France mène aux côtés des nations d'Europe, d'Afrique et des Amériques et aux côtés des peuples riverains de la Méditerranée, se constitue une véritable internationale des nations désireuses d'affirmer leur identité.

Motion II

Les institutions de la Vème République

La pratique socialiste

1/ Les institutions fondées par le général de Gaulle représentent, pour la France et les Français, un progrès majeur pour l'efficacité de l'État :

- parce qu'elles permettent de faire obstacle au régime des partis qui avait caractérisé la IVème et la IIIème République et qui s'était traduit par l'instabilité, la faiblesse et l'incohérence de la politique française;

- parce qu'elles manifestent dans leur esprit, le souci de l'unité et de la vocation arbitrale de l'État. Ce souci de l'unité et cette vocation sont rendus possibles par l'indépendance relative du pouvoir à l'égard des partis et des groupes de pression;

- parce qu'elles permettent une plus grande stabilité du pouvoir exécutif et lui offrent les moyens de la cohérence dans la réalisation de son projet.

2/ L'expérience montre cependant que la constitution de la Vème République ne garantit pas, en tout état de cause, l'indépendance du pouvoir, la continuité du projet national étant régulièrement remise en question et l'assise électorale dont bénéficie le chef de l'État sans cesse contestée. Partielle et soumise aux fluctuations de l'opinion, elle est fata-

lement le produit de la lutte partisane qui divise la France en deux camps.

Les hasards de l'élection présidentielle peuvent, en outre, comme on l'a vu sous le précédent septennat, donner le pouvoir à un homme peu soucieux du projet national, et cherchant seulement à assurer la domination sans partage d'un clan ou d'un camp sur l'État.

3/ Ces institutions ont accentué la mainmise de l'État sur toutes les activités du pays, dépossédant ainsi un peu plus le citoyen de ses pouvoirs législatifs. Les Français désarmés devant l'État tout-puissant n'ont d'autres recours pour se défendre, que de se constituer en groupes de pression vis-à-vis des pouvoirs publics avec l'arme de la sanction électorale. Ainsi, paradoxalement, les institutions secrètent des forces sociales et politiques menaçantes pour l'indépendance du Pouvoir et pour l'unité nationale. La résolution de cette contradiction, pressentie par le général de Gaulle, demanderait une régionalisation très poussée et l'abandon des prérogatives abusives de l'État.

Enfin, malgré l'esprit de la Constitution, la pratique politique de celle-ci n'a pas permis l'expression d'une représentativité réelle du peuple dans l'exercice de la démocratie.

4/ La NAR constate que l'actuel Président a restauré la dignité de sa fonction et tente de sauvegarder son indépendance à l'égard du parti dominant qui cependant lui reste indispensable sur le plan législatif et électoral.

La NAR démontre que, malgré la réconciliation des traditions monarchique et républicaine, voulue par le comte de Paris et le général de Gaulle, la légitimité du chef de l'État n'a pu être réalisée car celui-ci n'est pas en mesure d'incarner toute l'Histoire nationale et l'ensemble du peuple français, d'assurer la continuité du projet de la nation française, dans le souci constant de l'unité, de la justice et de la liberté qui a inspiré l'œuvre capétienne. Dans cette perspective royale, une nouvelle révolution constitutionnelle s'impose pour que l'indépendance du pouvoir soit assurée : l'hérédité, seule, le permet.

Ainsi, les nouvelles structures démocratiques ne seront plus au service de la volonté de puissance de quelques-uns, mais le moyen d'action privilégié d'une société vivante et libérée.

C'est pourquoi la NAR réaffirme sa fidélité à Mgr le comte de Paris, qui par tradition et par volonté, est, par delà les affrontements des partis, le recours de la nation toute entière.

Motion III

Quelle politique industrielle pour la France ?

Le développement des capacités productives de la nation est une composante essentielle de tout projet politique, il permet de garantir à la fois le niveau et le mode de vie des citoyens, donc leur liberté.

C'est dans ce souci que la NAR réaffirme son hostilité aux pratiques du libéralisme économique et à la doctrine de la division internationale du travail qui, loin d'assurer la liberté des nations et des personnes aboutit à sacrifier sur l'autel d'une théorie inapplicable et inappliquée des entreprises et des secteurs économiques nécessaires, et conduit la nation sur le chemin de la soumission à l'impérialisme, à la volonté de puissance de certains pays, et à la stratégie pernicieuse des multinationales.

Face au capitalisme sauvage, qui n'a cessé de fonder sa puissance sur l'exploitation de certaines classes ou de certains peuples, la NAR affirme la nécessité :

- d'une protection de notre marché face à la pénétration de certains produits étrangers, le temps que notre industrie fabrique les produits qui nous font défaut ;

- d'une politique industrielle tournée vers la remise en ordre planifiée et le développement des activités d'avenir tout en protégeant les activités industrielles menacées, le temps qu'elles adaptent leurs capacités de production ;

- donc d'une vigoureuse politique de recherche.

C'est pourquoi la NAR :

- approuve l'effort de réflexion engagé par le gouvernement pour définir une politique industrielle ;

- souhaite que des décisions soient prises et qu'il soit enfin procédé à leur mise en œuvre ;

- affirme la nécessité d'une meilleure utilisation des entreprises nationalisées comme instruments de cette politique, et comme modèles de l'innovation sociale ;

- souligne cependant que la crise que nous traversons n'est pas due seulement à des phénomènes monétaires ou à des déséquilibres provoqués par la concurrence sauvage : elle résulte d'un système que la volonté humaine ne peut plus contrôler et qui devient imprévisible dans ses effets ;

- estime, en conséquence, que la crise ne saurait être surmontée par un surcroît de gigantisme ni par une soumission aveugle à la technique : cette fuite en avant ne fera qu'augmenter les effets pervers du système et détruira non seulement toute qualité de vie, mais aussi le lien social en tant que tel ;

- appelle à une critique radicale des moyens et des finalités illusoires de l'actuel système économique ;

- se déclare convaincue de la nécessité d'une réflexion nouvelle sur les conditions d'une reconquête de l'autonomie sociale par une remise en cause des attitudes face au nihilisme de la société moderne.

Motion IV

La France et le Proche-Orient

- La NAR ne peut que déplorer la politique de puissance menée par l'État d'Israël - encore récemment dans son agression contre le Liban - et sa volonté hégémonique que n'excusent ni les impératifs de sa sécurité ni son passé national et religieux. Les massacres de Beyrouth montrent, au contraire, que la politique de certains dirigeants israéliens aboutit à de terribles conséquences, qui sont contraires aux valeurs du peuple d'Israël.

C'est pourquoi la NAR, tout en défendant le droit d'Israël à l'existence dans des frontières sûres et reconnues, estime qu'aucune paix durable au Proche-Orient ne saurait prévaloir sans un règlement de la question palestinienne. Ce règlement suppose le droit du peuple palestinien à vivre dans une nation garantie par un État indépendant. Toute autre solution, et d'abord la solution violente qui vise à la dispersion des Palestiniens, serait en effet contraire au droit des peuples et ferait peser une menace constante sur la paix.

C'est pourquoi la NAR souhaite que la représentativité de l'OLP soit reconnue, dès lors que cette organisation s'oriente vers une action diplomatique, espère qu'Israël mettra un terme à sa politique hégémonique.

Considère que la paix au Proche-Orient passe par une reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël.

Approuve l'action conduite par le Président de la République, notamment au Liban, et espère qu'elle portera les pays de la région à se dégager des hégémonismes pour résoudre, entre eux, leurs problèmes dans le cadre d'une paix juste et durable.

END

4^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (13 mai 1984)

Déclaration de politique générale

Attachée aux principes d'unité, de justice, de liberté et d'indépendance nationale qui fondent son projet royaliste, la Nouvelle Action Royaliste est soucieuse de traduire ces principes dans son action politique quotidienne et de favoriser les hommes et les forces qui s'en rapprochent.

C'est pourquoi la N.A.R. :

- tient à souligner la dignité et l'honnêteté avec lesquels le Président de la République assume la charge qui lui a été confiée, ainsi que l'intention d'unité qu'il n'a cessé de manifester.

- approuve la façon dont le chef de l'État conçoit et conduit la politique extérieure de la nation, malgré certaines ambiguïtés, et sa politique de défense, en réaffirmant l'unité de décision nécessaire dans ces domaines et en veillant à l'indépendance de la nation face à la double hégémonie soviéto-américaine.

- déplore en revanche les choix de politique économique qui ont été faits en mars 1983, constate qu'aucun résultat décisif n'a été obtenu grâce à ceux-ci, et s'inquiète de la montée catastrophique du chômage. En conséquence, la N.A.R. souhaite la définition et l'application d'une autre politique économique, tournée notamment vers la reconquête du marché intérieur, fondée sur un projet industriel cohérent et rompant avec les dogmes désuets de l'idéologie du marché.

- s'inquiète de l'éclatement de la société sous l'effet de la violence de la crise et faute d'un projet politique global qui pourrait rassembler les Français dans une nouvelle citoyenneté. Elle s'inquiète tout particulièrement de la montée des sentiments racistes et xénophobes et attend de l'État une politique courageuse et des forces politiques une action sans relâche en faveur de l'insertion des communautés immigrées dans l'ensemble national.

- dénonce la volonté de puissance des principaux partis politiques, qui accroît les divisions entre les Français. La N.A.R. dénonce plus particulièrement la stratégie de la tension adoptée par les formations de droite et le combat rétrograde que mènent certaines fractions de la gauche dans le domaine scolaire. Elle espère, sur ce dernier point, que le Président de la République fera prévaloir, par son arbitrage, l'esprit d'unité face aux extrémistes des

deux camps.

la N.A.R. déplore enfin que la campagne des élections européennes soit une nouvelle occasion d'affrontements politiques qui occulteront le débat de fond quant à la nature du projet européen. En conséquence, la N.A.R. a décidé de recommander l'abstention.

En conclusion la N.A.R. réaffirme son soutien au Président de la République tout en conservant sa pleine liberté critique à l'égard de celui-ci et en soulignant sa vive inquiétude quant à l'action de l'actuel gouvernement.

Motion sur l'Europe

Étrangère au nationalisme entendu comme orgueil collectif et fermeture aux autres peuples, la NAR a toujours affirmé la nécessité de la coopération entre les nations, notamment avec celles qui sont liées par un héritage culturel commun.

Parce que la réalité nationale demeure vivante et nécessaire à la liberté des personnes, la NAR considère comme utopiques les thèses «supra-nationales» dont le seul effet a été de compliquer et de déformer les tentatives de rapprochement entre les pays de l'Europe de l'Ouest.

Parce que l'amitié entre les nations d'Europe ne saurait avoir d'autre fondement que culturel, la NAR constate que la constitution d'une « communauté européenne » à partir de l'économie est une erreur. par nature, l'activité économique, surtout lorsqu'elle prétend s'inspirer du dogme « libéral », porte en elle la division et la violence. Les difficultés actuelles du Marché commun industriel et agricole ne font qu'exprimer cette vérité, particulièrement sensible en période de crise.

C'est pourquoi la NAR :

- souhaite que soient développées les relations culturelles entre les pays d'Europe, à l'intérieur comme au-delà de l'ensemble formé par les « dix »,

- souhaite une renégociation du Traité de Rome, puisque les règles qu'il a instituées se révèlent inapplicables - tant il est vrai qu'elles buttent sur les intérêts nationaux,

- souligne que la communauté culturelle que forme l'Europe ne peut être inscrite dans des limites géographiques et politiques : par tradition et par vocation, la France notamment doit renforcer les liens qui l'unissent aux pays qui participent à une même civilisation notamment en Méditerranée et dans l'espace francophone.

Quant aux élections à l'Assemblée européenne, la

NAR décide de s'abstenir, afin de ne pas entretenir les illusions institutionnelles et pour souligner l'ambiguïté d'une consultation qui se traduira par un nouvel affrontement entre la droite et la gauche.

Motion sur la citoyenneté

Soucieux de la citoyenneté, de son exercice dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique, la N.A.R. s'inquiète des conditions dans lesquelles elle s'exerce actuellement.

Attachée au principe représentatif, la NAR regrette que les promesses faites n'aient pas été tenues.

La NAR constate la réduction du débat politique à une stratégie d'affrontement partisan qui provoque un blocage de l'expression politique dans la vie nationale. Cette pratique politicienne liée au fait majoritaire empêche l'existence d'un véritable dialogue social et fige la traduction politique de la société civile.

La NAR dénonce le manque d'ouverture et d'originalité des moyens de communication de masse.

Elle s'inquiète de ce que la décentralisation engagée en 1981 conduise à un renforcement des féodalités partisans qui exercent dans les institutions régionales et locales un quasi monopole

Elle déplore que la participation à la gestion de l'entreprise soit aussi faible, malgré les tentatives enregistrées depuis 1981.

C'est pourquoi la NAR :

- souhaite que le système électoral permette une représentation plus large et plus complète des tendances du pays et limite la portée des affrontements entre la droite et la gauche,

- rappelle que la Radio et la Télévision ont vocation de service public et doivent s'ouvrir à toutes les familles politiques,

- souhaite que la décentralisation donne aux collectivités locales les moyens de leur renaissance économique et culturelle,

- souhaite une véritable réforme de l'entreprise fondée sur un élargissement des droits de toutes celles et de tous ceux qui participent à son activité.

Motion sur la monarchie

La vocation de la NAR est de poser la question de la monarchie, de démontrer son actualité et sa nécessité, de contribuer, par sa réflexion et son action, à son retour. La NAR refuse de constituer la monarchie en système, de l'enfermer dans une idéo-

logie de l'imposer par la force Loin de prétendre au monopole de l'idée qu'elle sert, la NAR respecte la pleine liberté de pensée de l'action de Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France

Parce qu'elle est composée de citoyens qui ont pour souci l'existence de leur pays, la NAR est engagée, de puis sa fondation, dans tous les grands débats qui concernent le présent et l'avenir de la France, avec pour préoccupation constante la recherche de la justice, la sauvegarde de la liberté, et le refus de la guerre civile. Royalistes et citoyens, les membres de la NAR entendent donc servir la communauté nationale en même temps que leur projet politique.

C'est pourquoi la NAR se définit comme un mouvement démocratique, et ceci à un double titre

- elle ne conçoit pas le retour et la présence de la monarchie en France autrement que par un processus démocratique, puisque le consentement populaire est un des fondements de la légitimité du pouvoir politique l'alliance du roi et du peuple doit être renouée sans la moindre ambiguïté, en toute liberté,

- elle ne conçoit pas son action autrement que dans le respect des règles du débat démocratique et de la légalité constitutionnelle.



5^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (9 février 1985)

Déclaration de politique générale

Indépendante de tous les pouvoirs et de toutes les puissances, la NAR a toujours milité pour l'unité de la nation et une démocratie vivante que seule une monarchie pleine et entière peut incarner durablement. Elle refuse, par conséquent, de réfléchir selon la logique de la guerre civile froide et d'inscrire son action dans l'un ou l'autre des camps qui s'affrontent de façon absurde et dangereuse.

Parce qu'elle est composée de citoyens qui ont le souci et la passion du présent, la NAR entend participer activement à la vie du pays et au débat démocratique dans celui-ci, selon ses propres critères et en fonction de son projet royaliste qui inspire ses analyses et ses propositions.

Face à la crise globale qui bouleverse la société française, la NAR réaffirme la nécessité de dépasser les clivages politiques et l'opposition entre des systèmes idéologiques désuets.

La crise de l'identité nationale appelle l'invention d'une nouvelle citoyenneté, par delà le jacobinisme et malgré un individualisme qui tend aujourd'hui vers un point culminant. Elle ne saurait en revanche être résolue par des réactions xénophobes, qui sont un des signes de cette crise d'identité mais qui ne peuvent en aucun cas la résoudre.

La crise économique appelle l'application d'une politique industrielle cohérente, et une protection temporaire des secteurs les plus menacés.

Elle ne saurait en revanche être maîtrisée par le recours à l'idéologie du marché et par une gestion au jour le jour qui aggrave le chômage et produit de la misère.

Quant au débat politique, il ne pourra longtemps se réduire au conflit des volontés de puissance, à l'exacerbation cynique des passions, à la surenchère démagogique, sans menace grave pour la démocratie. Il appartient aux partis politiques d'en prendre conscience et de s'interroger sur le discrédit qui les frappe. Il revient au Président de la République, dans les limites trop étroites de son indépendance, de jouer son rôle d'arbitre et de garant de l'unité nationale et de ne pas céder à la logique de l'affrontement partisan.

C'est pourquoi la NAR :

- soutiendra le Président de la République, en dépit de l'ambiguïté de sa fonction et de certaines de

ses prises de position, chaque fois qu'il œuvrera pour l'unité du pays, mais sans qu'elle abandonne jamais sa liberté critique.

- refusera toute réforme qui porterait atteinte à l'esprit des institutions créées par le général de Gaulle et, notamment, s'opposera à toute réduction de la durée du mandat présidentiel.

- contribuera à toutes les recherches et à tous les débats qui auront pour ambition de faire sortir notre pays de sa crise économique et sociale - mais continuera de dénoncer une politique économique trop respectueuse des dogmes libéraux et qui se réduit, en pratique, à des recettes de gestion peu différentes de celles du passé.

- participera, y compris sur le plan électoral, à tout rassemblement qui se ferait autour des principes d'unité, de liberté, de justice sociale et d'indépendance nationale que les royalistes de la NAR n'ont cessé de faire prévaloir et qui ne pourront être pleinement réalisés que dans le cadre de la monarchie incarnée par Monseigneur le comte de Paris.

Motion I

Immigration et convivialité

Les problèmes réels que pose à la France l'insertion des immigrés ne seront pas résolus par des phantasmes xénophobes ou racistes exploités par l'extrême-droite et une partie de l'opposition. Par ailleurs l'antiracisme de principe dont s'est trop longtemps contentée une partie de la gauche est aujourd'hui inopérant.

12 millions de travailleurs sont venus de l'étranger depuis la dernière guerre pour contribuer à l'essor économique du pays. Les travailleurs immigrés sont à présent les premiers touchés par la crise, ils n'ont cependant jamais représenté une charge pour le budget de la Nation ni une menace particulière pour la sécurité publique. Soumis à la pression intégratoire de notre environnement, ils sont divisés entre le maintien de leur identité et leur adaptation.

La Nouvelle Action Royaliste souligne que la réaction xénophobe exprime la crise de l'identité nationale qui ne semble plus assez forte pour admettre des apports nouveaux.

La N.A.R. constate que notre société est, de fait, pluri-ethnique.

La N.A.R. souhaite que :

1) les mesures exigées par la conjoncture de sous-emploi et tendant à restreindre les flux d'immi-

gration et à encourager les retours volontaires ne revêtent aucun caractère vexatoire à l'égard des familles et n'aient qu'un caractère transitoire.

2) L'implantation des habitats et leur répartition tiennent compte d'une part du désir des intéressés de maintenir entre eux des liens communautaires et d'autre part de la nécessité de mêler étroitement ces familles à la population. Leur faciliter en ce sens une accession à la propriété qui les fasse entrer dès que possible dans la responsabilité partagée de leur cadre de vie.

3) Les infrastructures leur soient offertes pour qu'ils organisent eux-mêmes leur pratique culturelle, et qu'ils bénéficient dans ce cadre de l'enseignement de leur langue, l'école publique étant nécessairement par ailleurs facteur d'intégration.

4) Le droit de vote soit reconnu à tous résidents (après un certain délai), ayant travaillé (un certain temps), afin qu'ils participent à part entière aux instances représentatives des communes et cantons dont ils sont, de fait, membres actifs. Cette citoyenneté locale n'implique pas la naturalisation française, obtensible ultérieurement au terme d'une démarche volontaire, mais ménage vers celle-ci un moyen d'accès graduel.

5) la différence culturelle, morale, religieuse qu'accentue actuellement aux yeux de beaucoup un certain fondamentalisme islamique ne doit pas faire oublier qu'il y a déjà eu dans l'Histoire des « Frances musulmanes » et de fructueuses synthèses entre nos coutumes, langues et pensées.

Il dépend de l'attention réaliste et de l'humanité dont nous les entourons, ainsi que de l'authenticité de notre vie civique et culturelle que cette évolution se parachève et ouvre sur une nouvelle citoyenneté.

En ce sens la N.A.R. entend soutenir le mouvement pour l'égalité des droits entre Français et immigrés tel qu'il s'est exprimé à travers la « Marche des Beurs » et « Convergence 84 pour l'égalité ». Répondre à cet appel est une tâche urgente.

Il y va, selon le mot du Prince, de l'Honneur de la France.

Motion II

Avenir et menace sur les institutions

A l'égard des institutions de la Vème République, la NAR n'a cessé d'avoir une attitude critique et constructive.

Constructive en raison de l'esprit monarchique qui les inspire, et qui se traduit, dans le texte constitutionnel, par le souci de l'indépendance du chef de

l'État et par l'affirmation de son rôle arbitral. En outre, l'unité de décision est réalisée dans la pratique, notamment dans les domaines essentiels de la politique étrangère et de la Défense.

Critique aussi parce que les institutions actuelles ne vont pas jusqu'au bout de leur logique. Affirmés en principe, ni l'arbitrage, ni l'indépendance du pouvoir ni la continuité ne sont en fait assurés. Les conditions de l'unité de la nation, et de la justice en celle-ci ne peuvent par conséquent être réunies.

Quelque soit sa volonté d'unité, un président de la République est obligé de vivre cette contradiction permanente dans la pratique des institutions.

Sans aucun souci de ces faiblesses graves et à terme dangereuses, des projets sont actuellement formés qui tendraient à la réduction de la durée du mandat présidentiel, éventuellement accompagnée de l'institution d'une vice-présidence.

Partant, la NAR s'opposera :

— à toute tentative de réduction du mandat du président de la République. Parce qu'un quinquennat ôterait au chef de l'État le caractère spécifique de sa situation et de son pouvoir. Un quinquennat contreviendrait, de façon évidente, à toute continuité dans son action. Il conduirait à jumeler le mandat du président avec celui des députés. Ce lien supplémentaire avec la majorité menacerait l'indépendance du chef de l'État. En outre il n'est jamais bon de maintenir un pays dans un climat électoral, d'oppositions et de contradictions, trop souvent répété ;

— à tout projet d'instituer une vice-présidence. En France une telle institution serait un non-sens et ajouterait une contradiction supplémentaire entre les divers éléments de l'exécutif.

Aussi la NAR est-elle décidée à faire obstacle à toute réforme constitutionnelle de cet ordre, quel que soit celui qui souhaiterait la réaliser.

La NAR réaffirme sa volonté de parachever la logique monarchique des institutions par le rétablissement démocratique de la royauté, dans le respect des conditions historiques de ce régime et du projet du Prince.



6^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (6 octobre 1986)

Déclaration de politique générale

Attentive à l'évolution d'une Constitution qui contient l'idée monarchique de façon implicite mais partielle, la Nouvelle Action Royaliste juge positive la situation de coexistence entre le Président de la République et le Premier ministre issu de la nouvelle majorité.

Elle attire cependant l'attention sur les limites de cette expérience, qui tiennent en partie aux différences de conceptions politiques, mais surtout à la logique qui fait du Premier ministre le rival, hier potentiel, aujourd'hui avoué, du chef de l'État. Tant que ce dernier ne sera pas placé hors des compétitions politiciennes, ce que permettrait une monarchie entièrement acceptée, la cohérence et la continuité de l'action de l'État seront sans cesse menacées.

En conséquence, la N.A.R. réaffirme son soutien au Président de la République dans sa volonté de maintenir ses prérogatives constitutionnelles et son rôle politique propre dans les domaines essentiels de la Diplomatie, de la Défense et de la garantie des règles de droit.

Elle s'inquiète en revanche de voir l'actuel gouvernement agir au nom d'une doctrine économique dont l'expérience démontre l'inanité, et sacrifier le souci de justice sociale à ses calculs politiques. A l'encontre du prétendu « libéralisme » économique, la N.A.R. souhaite l'élaboration d'un projet industriel cohérent fondé notamment sur une politique budgétaire active.

La N.A.R. dénonce la démagogie sécuritaire du gouvernement et le caractère inadapté des mesures prises dans le mépris des règles de l'État de droit. Les grands facteurs d'insécurité, liés aux formes actuelles de la société, ne peuvent être supprimés par des mesures spectaculaires et ponctuelles.

Quant à la riposte nécessaire aux menées terroristes, elle ferait le jeu des poseurs de bombes si elle se traduisait par un recul des règles démocratiques et par le rétablissement de la peine de mort. Outre d'indispensables mesures de sécurité, la véritable réponse à la violence terroriste est l'unité de la nation autour de ses représentants légaux.

A la veille de la célébration du Millénaire de la France, la N.A.R. souhaite que l'anniversaire de la naissance de notre pays permette aux Français de

reconnaître l'ensemble de leur histoire, de l'assumer enfin, et d'y trouver les principes fondamentaux d'une commune identité.

Motion I

Délinquance et sécurité

La responsabilité de l'ordre, de la délinquance et de la sanction incombe au corps social tout entier. Police, Justice, Éducation sous tous ses aspects, en sont les acteurs privilégiés. Il importe d'accroître leurs moyens, leur qualification et de les confirmer dans leur mission.

Mais on ne peut attendre d'efficacité de leur intervention que si, dans le même temps, les rapports quotidiens entre les hommes et les communautés travaillent à se resserrer, notamment par la vie associative et la poursuite de l'humanisation de l'habitat.

Au delà des formes classiques de la délinquance, c'est le comportement personnel de chacun qui a valeur d'exemple.

Par contre l'obsession sécuritaire est la source d'un désordre pire que celui qu'elle prétend réprimer.

En ce sens, la N.A.R. dénonce la loi laissant à l'Administration un pouvoir souverain et arbitraire en matière d'expulsion des étrangers. Elle s'indigne des propos des membres du gouvernement donnant à penser qu'ils couvriront les « bavures policières ». Ces deux faits constituent un recul inadmissible de l'État de droit.

Les royalistes affirment le caractère démagogique et électoraliste du discours sécuritaire actuellement tenu.

Cette démagogie culmine dans les récentes mesures de lutte contre la toxicomanie dont tous les spécialistes dénoncent le caractère inadapté et dangereux.

Motion II

Quelle politique économique ?

La N.A.R. constate :

- que la crise a toujours été considérée comme une fatalité. Seuls les gouvernements Chirac en 1975 et Mauroy en 1981 ont tenté d'en sortir. Mais dans les deux cas, la relance a buté sur la contrainte extérieure, et des politiques de rigueur ont été adoptées pour assainir la situation (Plan Barre en 1976, Plan Delors en 1983) ;

- qu'aujourd'hui le gouvernement Chirac y répond par l'adoption de mesures purement conjonc-

turelles destinées à satisfaire son électorat (suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, dénationalisations...);

- que le débat actuel sur la nécessité ou non, de l'intervention de l'État dans le domaine économique est un faux débat, et qu'il est préférable de se poser la question en terme d'efficacité;

- que les mesures que peut prendre l'État (nationalisations, protection douanière, aides directes,...) peuvent avoir des conséquences différentes : contribuer au maintien de structures inadaptées ou, au contraire, permettre la mise en place d'entreprises modernes et compétitives; tout dépend de la volonté politique qui les sous-tend.

- que le budget 1987 rompt avec la politique d'encouragement de la Recherche qu'elle considère comme secteur prioritaire et générateur d'emplois à long terme.

En conséquence, un certain nombre de mesures qui consistent à rompre avec l'orthodoxie économique, doivent être prises :

- que l'État mène une politique budgétaire active, n'excluant pas le déficit des Finances publiques, afin de se donner les moyens de sa politique. Ce déficit n'est pas une mauvaise chose en soi s'il est financé par un emprunt du Trésor public à la Banque de France. En effet, en ce cas, les intérêts versés lui sont immédiatement retournés par un jeu d'écriture à caractère non inflationniste.

- à court terme, réduire les dépenses énergétiques qui représentent une très grande part de notre déficit extérieur.

- à long terme renouveler et vitaliser le tissu industriel dans son ensemble. Développer une véritable coopération économique européenne et promouvoir une politique de recherche cohérente.



7^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (23 et 24 janvier 1988)

Motion de politique générale

A l'approche de l'élection présidentielle, la Nouvelle Action royaliste dresse un bilan contrasté de la période septennale qui va se terminer.

La N.A.R. se félicite d'avoir soutenu la candidature de François Mitterrand, puis de l'avoir défendu dans ses choix essentiels. Issu d'une fraction partisane, mais porté par un courant qui le dépassait largement, le président de la République a révélé, dans l'exercice de ses fonctions, son sens de l'État et a joué aussi pleinement que possible son rôle dans la fidélité aux principes de la Constitution et dans la tradition de notre pays notamment en matière de défense et de diplomatie.

La N.A.R. regrette que le Parti socialiste n'ait pas su s'élever au-dessus de ses intérêts immédiats lorsqu'il était le parti dominant. Ses déclarations passionnelles, au congrès de Valence, ses campagnes rétrogrades sur la laïcité tout particulièrement, son attitude méprisante et sectaire à l'égard des autres composantes de la majorité présidentielle ont gravement nui au projet politique qu'il prétendait servir.

Très critique à l'égard du P.S., la N.A.R. a vu avec inquiétude la victoire de la coalition UDF-RPR. Ses craintes ont été confirmées par la politique du nouveau gouvernement. Conduit par un Premier ministre qui a eu le mérite d'accepter la cohabitation, mais qui se manifeste par une inconstance rare, la nouvelle équipe a répété les erreurs de la gauche : suffisance idéologique, méconnaissance de la société, improvisations en tous genres, ont abouti au retrait de sa politique universitaire équivoque et de son scandaleux projet de réforme du code de la nationalité, tandis que l'apologie du capitalisme populaire était démentie par la tourmente boursière, tandis que la privatisation dans l'audiovisuel provoquait de lamentables effets. Des réformes manquées ou néfastes. Une gestion économique médiocre. Ce bilan négatif ne peut inciter la N.A.R. à soutenir le Premier ministre qui a été responsable de cette politique.

La N.A.R. se félicite en revanche de la réussite de l'expérience de « cohabitation » au cours de laquelle le président de la République a su échapper à la soumission comme à la démission, et qui a rendu possible une délimitation plus claire des domaines

respectifs du Président et du Gouvernement. La coexistence ainsi réalisée trouve cependant ses limites dans la rivalité entre les deux pôles de l'exécutif, qui ne pourra être dépassée et annulée que par une évolution pleinement monarchiques de nos institutions.

Tout en préparant les esprits à cette évolution, la N.A.R. ne peut se désintéresser des enjeux immédiats. Parce que la politique de la coalition RPR-UDF s'est révélée globalement pernicieuse, elle ne peut soutenir ni le candidat du RPR, ni celui de l'UDF. Parce qu'elle apprécie le sens de l'État de François Mitterrand, parce que son souci de la justice sociale et de la liberté rejoint ceux qu'elle exprime, parce que les prochains enjeux diplomatiques et stratégiques exigeront l'expérience, le sang-froid et la volonté de défendre ce que le président de la République nomme lui-même le « pré carré », la N.A.R. souhaite que François Mitterrand présente à nouveau sa candidature et soit réélu.

Attachée au sérieux du débat démocratique, la N.A.R. attend des candidats à la magistrature suprême qu'ils se prononcent clairement sur les principaux enjeux de la période à venir : les principes et la mise en œuvre d'une véritable solidarité, les moyens d'une coopération européenne concrète, les conditions d'une politique économique enfin efficace, l'affirmation d'une nouvelle citoyenneté garantissant la dignité des communautés et des personnes.

Motion I

Pour une solidarité responsable

Secourir les pauvres, héberger les sans-logis, soigner les malades, honorer ses anciens sont des devoirs de solidarité qui découlent de la tradition la plus constante de nos communautés.

C'est pourquoi la crise traversée aujourd'hui par la Sécurité sociale ne doit pas aboutir à son sabotage au nom d'un « sauve-qui-peut libéral » ni à un calfeutrage éphémère au nom du mythe de l'« État - providence ». Il s'agit pour la France de retrouver à la fois les finalités et les moyens d'une vraie solidarité : dégagée des hypothèques politiques, justement répartie, économe, efficace et cohérente avec les grands objectifs nationaux.

- Expérimenté aux États-Unis, le « sauve-qui-peut libéral » a pour conséquence l'injustice (1/3 de la population n'est pas couvert), son coût social élevé (l'État est amené à substituer son assistance aux carences du privé), enfin des dérives éthiquement dangereuses (le choix des « risques rentables » exc-

lut toujours le faibles et les plus souffrant). Ce choix, dont l'observation est d'ailleurs instructive, n'a jamais été et ne sera jamais le nôtre.

L'« État-providence » est une illusion inverse, que seule une conjoncture de forte croissance économique a pu rendre possible et supportable. Les basses eaux actuelles en rendent les défauts particulièrement sensibles : étatisme, irresponsabilité individuelle, gaspillage et lourdeurs bureaucratiques, risques d'interférences politiciennes...

Du système de protection actuelle il faut préserver la volonté de justice : jouir d'un logement, de soins, d'une retraite décente, des moyens de fonder et d'entretenir un foyer, ou tout simplement de survivre, n'est pas également à la portée de tous – à moins qu'une part réservée de la richesse nationale ne soit redistribuée à cet effet. La solidarité est le fait de tous pour tous, sans acception d'origine ni de nationalité pourvu que l'on réside régulièrement sur le sol français. Dans le respect de ces principes des réformes importantes doivent être entreprises sans attendre l'échéancier politique.

Car la Solidarité doit redevenir autonome. L'État ne doit être que l'autorité de tutelle (contrôle à posteriori) et d'arbitrage en cas de blocage. Les nombreux organismes de la Solidarité nationale doivent fédérer leurs compétences au niveau de chaque département, de chaque région, et être finalement représentés dans un **Conseil national de la solidarité**, seul interlocuteur de la puissance publique. (A cette condition d'autonomie, des « États généraux » ne seraient pas un simple simulacre de circonstance).

En revanche, perception et redistribution sont une charge écrasante qui pèse lourd dans les déficits actuels. C'est à l'appareil fiscal qu'il faudrait en confier la perception en tant que **prestataire de service** de la Solidarité. Outre l'économie de gestion, cette formule aura pour avantage de faire apparaître la vérité des charges supportées par chacun et de le rendre conscient de ses responsabilités (comme cela a été tant réclamé pour la feuille de paye).

Inversement et par le truchement du même service, la multiplicité des aides et prestations (familiales, de logement, de chômage, etc) et l'incidence du quotient familial et autres paramètres fiscaux devront être unifiés afin de s'assurer de la présence d'un **revenu garanti par foyer fiscal** que l'on rétrocédera éventuellement sous forme d'impôt négatif aux intéressés.

L'extension de la cotisation à tous les revenus imposables, la modernisation accélérée des caisses

d'assurances maladies (par la carte à mémoire), la réduction des lits inemployés dans les hôpitaux, leur transfert au profit d'institutions adaptées au troisième âge, le maintien à domicile avec les aides appropriées, la globalisation des honoraires médicaux à redistribuer (selon le modèle allemand), l'encouragement réel à la natalité, la possibilité d'un choix entre travail familial et travail professionnel pour les membres d'un même foyer, une politique faisant une plus large part à l'éducation et à la prévention, sont quelques unes des autres suggestions que l'on peut faire.

Mais se contenter de réduire les prestations et inviter les citoyens à s'en remettre à des assurances privées, croire que l'épargne retraite capitalisée privément est préférable à celle dont la communauté nationale s'érige en garantie, est une manière de fuir devant les exigences de la solidarité.

Au lieu de cette régression, la N.A.R. souhaite que des administrations autonomes et allégées, sans cesse plus attentives aux besoins et à la dignité des personnes, sachent rejoindre également tous ceux que leur marginalité ignorante ou souffrante a exclus jusqu'ici : un demi million d'êtres, parmi nous, que menace d'étrangler la grande pauvreté.

Motion II

Europe. Pour une coopération concrète

La N.A.R. constate que les principes fédérateurs de la construction européenne ne se sont pas encore affirmés et que l'économie, loin de constituer un puissant facteur d'union, révèle trop souvent des rivalités pour jouer ce rôle.

De même la disparité des situations en matière de défense pèse lourdement sur tous les autres domaines. Ce facteur fondamental de divergence ne changera pas à moyen terme. L'idée d'une défense européenne intégrée est par conséquent illusoire.

En ce qui concerne la CEE l'espace industriel commun n'existe toujours pas. La politique agricole commune, quant à elle, se trouve dans l'impasse et la coopération monétaire a vite montré ses limites puisque c'est l'ensemble du système monétaire international qui est à réformer.

Dans ces conditions, l'Acte unique risque fort de ne constituer qu'une fuite en avant :

- en matière institutionnelle, l'abandon rhétorique de la règle d'unanimité dans les cas prévus au profit de la majorité qualifiée, le renforcement des pouvoirs de l'assemblée, l'alourdissement des procédures de coopération, constituent d'avantage des

occasions de blocage qu'un progrès.

- en matière économique, les principes posés du marché unique relèvent en partie du vœu pieux dans la mesure où l'acte final, composé de vingt déclarations communes ou unilatérales, laisse la porte ouverte aux mesures restrictives des États signataires, tandis que l'absence de volonté préalable de politique communes vis à vis du reste du monde va à l'encontre du but recherché.

- en matière fiscale, l'absence d'échéancier laisse un doute sur la réalité de l'harmonisation annoncée.

Mais le sort de l'Europe n'est pas uniquement lié aux avancées institutionnelles de la CEE et à son ensevelissement bureaucratique. L'Europe se manifeste quotidiennement par d'importants développements dans l'aménagement de l'espace, les communications, les échanges technologiques et culturels, les politiques sociales et sanitaires, l'application de certaines normes communes et de nombreuses coopérations dans des domaines de pointe déterminant l'avenir.

La N.A.R. considère que les efforts essentiels doivent porter sur ces domaines, sans trop attendre d'institutions vouées à assumer les désaccords et les conflits d'intérêt entre les différents pays européens. Sans une France présente et active notamment en matière industrielle et commerciale, l'avenir de la coopération européenne se trouverait compromis en même temps que les intérêts de notre pays.



**8^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(28 et 29 janvier 1989)**

Motion de politique générale

La célébration du bicentenaire de 1789 fait ressortir de manière particulièrement frappante la contradiction entre l'idéal d'égalité proclamé depuis deux siècles et les processus de ségrégation et d'exclusion qui sont à l'œuvre dans notre société :

- le capitalisme financier caractérisé par une spéculation acharnée et parfois délictueuse menace l'indépendance du pouvoir politique et se développe au détriment de l'activité économique.

- la richesse insolente de quelques-uns rend plus intolérable encore la misère des exclus, le chômage et la précarité d'un très grand nombre d'emplois.

- qu'elle soit exprimée, latente ou légalisée par la loi Pasqua, la xénophobie aggrave les situations de ségrégation.

Face à la violence économique et à l'injustice sociale le désarroi des groupes dirigeants politiques et syndicaux est manifeste. Aussi se réfugient-ils dans le conformisme et la défense de situations et d'intérêts acquis, faute d'oser se remettre en cause et de procéder aux transformations urgentes.

Parce qu'elle partage le sentiment d'angoisse qui provoque des révoltes souvent justifiées, la Nouvelle Action Royaliste s'inquiète de l'attitude du gouvernement. Cette inquiétude est d'autant plus forte que la réélection de François Mitterrand, à laquelle la Nouvelle Action Royaliste a contribué, a fait naître l'espoir d'une ouverture politique constructive et la possibilité d'un projet économique et social dynamique.

Certes la politique étrangère de la France continue d'être fermement conduite par le Président de la République. D'autre part il redonne l'impulsion à une politique de justice et de liberté dont il est le garant.

Certes le Premier ministre a posé les conditions de la paix civile en Nouvelle Calédonie par un accord, conclu sous son égide, que la Nouvelle Action Royaliste a approuvé en faisant campagne pour le Oui au référendum.

Malgré ce succès, malgré l'effort entrepris contre la pauvreté, le bilan de Michel Rocard et de son gouvernement est de nature à décevoir : incompréhension des mouvements sociaux, réduction du projet politique à une simple gestion alourdie par des pesanteurs bureaucratiques, tentation de la dé-

mission face au problème de l'immigration, erreur d'appréciation quand à la crise de l'enseignement.

Par conséquent, la Nouvelle Action Royaliste :

- souhaite la définition d'une politique économique cohérente qui rompe avec le libéralisme ambiant.

- demande l'abrogation de la loi Pasqua et continuera de faire campagne pour l'élargissement des droits civiques dans le cadre d'une citoyenneté renouvelée.

- réaffirme son soutien au Président de la République mais attend du gouvernement qu'il définisse et applique un projet politique.

Composante de la majorité présidentielle, la Nouvelle Action Royaliste se félicite de la volonté d'ouverture manifestée à son égard par la direction du Parti socialiste tout en regrettant qu'elle ne soit pas toujours effective sur le plan local. Elle tiendra compte de la diversité de ces situations lors des prochaines élections municipales.

Dans la fidélité à leur tradition politique, les royalistes de la N.A.R. souhaitent que la société française reprenne le mouvement de 1789 pour le respect des droits de l'homme et pour la lutte contre les privilèges. Ils réaffirment leur fidélité au comte de Paris, chef de la Maison de France, dont la légitimité historique serait le plus sûr garant de la démocratie.

Motion I

Que célébreront les royalistes en 1789 ?

A l'approche des célébrations du bicentenaire de la Révolution française, la Nouvelle Action Royaliste constate que la relecture de cet événement capital de notre histoire s'est d'ores et déjà révélée positive. Les dernières recherches historiques, telles qu'elles s'expriment dans les récentes publications, les colloques et les émissions historiques ont le plus souvent rejeté le manichéisme pour privilégier une lecture pacifique et lucide de ce formidable événement.

Loin de voir en la monarchie française de la fin du XVII^e siècle une structure arriérée et rétrograde, la plupart des historiens considèrent aujourd'hui l'État français d'alors comme l'un des plus réformistes d'Europe. Cette qualité ne devrait toutefois pas permettre à la monarchie d'adhérer au-delà de 1792 à cette Révolution dès lors que se mêlaient aux crises politique, financière, sociale auxquelles des réformes avaient essayé de répondre, une volonté métaphysique de faire table rase du

passé pour tenter de recréer l'homme et le monde à partir d'une perversion du politique en religieux.

Cette réflexion critique des chercheurs attachés à dégager les véritables ruptures et les continuités réelles, permettra aux Français d'assumer la Révolution dans son génie comme dans ses tragédies, de comprendre que son héritage ne peut être effacé et qu'il est vain de retourner à ses affrontements, mais fécond d'inviter à sa relecture les diverses familles politiques de notre pays.

C'est pourquoi les royalistes s'attacheront à célébrer 1789 : non la part obscure et violente de la Révolution qui devait mener à la Terreur et à la guerre, mais ce que l'événement eut de nécessaire et qu'il a gardé d'inaccompli. C'est à reprendre le mouvement de 1789 que la Nouvelle Action Royaliste invite les Français :

- Car les Droits de l'homme proclamés -et non inventés- en 1789 doivent s'inscrire fortement dans nos soucis présents. Ces droits jamais pleinement définis ni acquis doivent être encore développés et mieux garantis. Abroger la loi Pasqua sur les étrangers ; accorder le droit de vote, pour les élections municipales, aux populations immigrées résidant sur notre territoire ; faciliter l'accès de la nationalité française à ceux qui la désirent ; de telles mesures célébreraient dignement 1789.

- car les privilèges abusifs et les féodalités existent toujours. Repenser de façon plus équitable le partage des richesses, lutter contre la pauvreté, assurer à tous les conditions d'accès à une existence digne à l'abri des violences qu'engendre notre système économique, permettre à tous l'exercice d'une libre et pleine citoyenneté constituent autant d'ambitions conformes à la vocation capétienne de la France.

Motion II

Politique économique et emploi

Parce que la justice relève par essence du rôle de l'État, celui-ci ne peut se désintéresser de l'économie.

La N.A.R. considère qu'il est nécessaire de rompre avec l'orthodoxie économique et le libéralisme ambiant, car le problème de l'emploi, et par conséquent du chômage, ne peut se limiter à un « traitement social » et une multiplication des emplois précaires. Il faut concilier l'efficacité économique et la solidarité sociale, sans privilégier l'une ou l'autre.

Pour atteindre ce but, les efforts des pouvoirs publics doivent porter sur :

1) LA FORMATION

L'importance de la formation permanente conduit à une accentuation de la prise en charge collective de l'investissement formation que les entreprises et l'administration hésitent à assumer. Une bonne politique de formation implique que l'État donne une information réelle aux intéressés et joue un rôle de prospection des besoins futurs. Par ailleurs, la N.A.R. approuve les différentes mesures (telle que l'Allocation de formation reclassement) qui ouvrent la voie à un changement des méthodes d'intervention d'un système basé jusqu'ici sur une protection passive des chômeurs.

2) LA RÉHABILITATION DU RÔLE DE L'ÉTAT

A) Les services publics

Le désengagement de la puissance publique n'a pas empêché l'aggravation du chômage et du déficit extérieur. Par-delà l'opposition stérile entre libéralisme et État-providence la NAR souhaite que soit repensé le rôle de l'administration comme créatrice d'emplois directs ou indirects et prestataire de services réels. Une redéfinition de la grille de la fonction publique s'impose pour mieux correspondre aux réalités économiques actuelles.

B) L'État et la fiscalité

Parce que le travail direct représente un pourcentage de plus en plus faible du coût des produits industriels, la productivité ne doit plus être identifiée à la compression des salaires et des effectifs. C'est pourquoi la NAR souhaite notamment :

- que soit corrigée l'assiette des cotisations sociales

- que soient modifiés certains impôts qui continuent de pénaliser l'emploi salarié (taxe professionnelle).

3) LA CONTRAINTE EXTÉRIEURE

Desserrer la contrainte extérieure ne se réduit pas à de simples mesures de protection, même si ces dernières peuvent se révéler utiles pendant la restructuration de certaines branches. Renforcer la « compétitivité » de ces dernières suppose une politique organisée de la concurrence. L'État doit porter son attention sur la prévision économique, la prospection des marchés, la recherche-développement, l'organisation des financements. Il s'agit d'opposer aux multinationales des stratégies de coordination susceptibles de renforcer l'efficacité des entreprises françaises

4) INVESTISSEMENTS ET CROISSANCE

Une nouvelle politique du crédit par le biais de la fiscalité peut favoriser l'investissement productif. C'est pourquoi la NAR est favorable à la baisse

réalisée de l'impôt sur les sociétés s'appliquant aux bénéfices réinvestis. Elle souhaite également que ce même impôt soit modulé en fonction des créations de postes réalisées par les entreprises. La lutte contre le chômage ne passe pas par une diminution démagogique des ressources fiscales mais par un emploi plus judicieux de celles-ci.

En conclusion, la NAR rappelle son souhait de la définition d'une politique économique cohérente qui ne néglige pas l'utilisation du déficit budgétaire et de la dévaluation et l'application d'une politique industrielle globale.



**9^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(3 et 4 février 1990)**

Motion de politique générale

Heureuse de voir l'Europe se retrouver, grâce aux aux révolutions démocratiques qu'accomplissent ses nations du centre et de l'Est, la Nouvelle Action royaliste souligne la fécondité de ces mouvements de libération pour la France elle-même. Le retour des peuples sur la scène publique, l'effondrement des appareils bureaucratiques, l'affirmation de la dignité de la personne humaine doivent être, pour notre pays, une source vive de réflexion et de transformations.

Même si elle bénéficie d'un État de droit et des libertés de la démocratie représentative, la France ne peut prétendre être arrivée au terme d'une évolution politique et sociale que les nations récemment libérées auraient à imiter. Notre pays souffre de l'écart qui se creuse entre les revenus, de la spéculation financière et de la corruption et, surtout, de l'exclusion qui frappe des millions de personnes condamnées aux emplois précaires, réduits au chômage et rejetés dans le quart monde.

Face à ces injustices aggravées par l'idéologie néo-libérale, la NAR estime que le socialisme français a manqué à sa tâche historique de protection des personnes et des communautés confrontées à la violence de l'économie. L'actuel gouvernement la déçoit par son conservatisme, par la timidité de réformes qui s'enlisent dans les procédures bureaucratiques, par son refus de donner corps à de grandes ambitions nationales – notamment celle de l'intégration des immigrés et de l'ensemble des exclus. En outre, loin de jouer son rôle de proposition et d'impulsion, le parti majoritaire s'absorbe dans les rivalités de ses dirigeants et dans les luttes entre ses fractions, sans s'inquiéter de sa sclérose intellectuelle et de son décalage croissant par rapport à la société.

La NAR s'inquiète de voir le courant national-populiste profiter de ces carences et de ces divisions, et réunir les votes de protestation. Elle constate avec une inquiétude toute particulière que la xénophobie s'accompagne d'un antisémitisme avoué et de moins en moins combattu.

La situation de crise économique et sociale latente qui affecte notre société, la fragilité et les retard qui en résultent, sont d'autant plus regrettables que la nation française doit, tout en continuant à affirmer

son rang dans le monde, jouer un rôle particulièrement actif dans l'Europe qui est en train de se redéfinir et de se reconstituer. A cet égard, la NAR se félicite du rôle décisif que joue le président de la République, de son souci de maintenir les équilibres nécessaires à l'intérieur de la CEE et du projet de confédération des nations européennes qu'il a formulé. Elle souhaite que les entreprises et les universités participent activement au développement culturel, économique et scientifique de l'Europe toute entière, selon les principes de justice et de liberté qui sont au cœur de sa tradition.

Garantir les droits de l'homme et du citoyen, accompagner les révolutions économiques et sociales, mener une diplomatie active suppose la pleine application des principes d'arbitrage, d'indépendance du chef de l'État et de continuité dans l'action de celui-ci. Attentive aux dérives possibles de la monarchie présidentielle, soucieuse des déséquilibres qu'elle crée dans le fonctionnement des institutions et dans la vie publique – y compris dans le fonctionnement des partis – la NAR souhaite que cette monarchie nécessaire soit tempérée par la fonction royale, incarnée par Mgr le comte de Paris, afin que la démocratie politique et sociale soit confirmée et élargie, et pour que la France puisse inscrire dans le long terme le projet diplomatique qu'elle affirme dans le concert des nations.

Motion I

**Nations et appartenance européenne
Permanence de la réalité nationale**

La N.A.R. considère qu'une adhésion ou une volonté d'appartenance à une Europe en devenir ne saurait s'appuyer sur le reniement, ni même sur l'oubli du sentiment national.

Ce dernier existe plus que jamais et le nier serait s'exposer à une exacerbation désastreuse d'un sentiment légitime. Certes le 19^{ème} et surtout la première moitié du 20^{ème} siècle ont montré combien le nationalisme peut paradoxalement discréditer sa propre nation. Il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas de coopération internationale sans que les liens de la solidarité nationale aient été sereinement et clairement assumés.

**L'Europe est multiple et forte de valeurs qui
unissent**

C'est pourquoi les royalistes pensent que la richesse de l'Europe résulte de sa diversité, que les nations constituent son génie propre et qu'elle ne peut se construire qu'en les acceptant en tant que

telles. En effet, il n'y a pas à l'évidence "un" peuple européen. De même il n'existe pas une seule culture, qui serait homogène, mais une pluralité de cultures, inséparables des histoires nationales, qui présentent cependant des affinités profondes, puisent à la même source et appartiennent à ce que l'on peut appeler une civilisation commune.

De la Chrétienté et de la Renaissance, l'Europe a conservé des valeurs communes qui se nomment aujourd'hui justice, liberté, démocratie... Ce n'est pas un hasard si l'adhésion de l'Espagne, du Portugal, voire de la Grèce ont surtout constitué la recherche d'une garantie dans ces domaines.

A plus forte raison, en ce qui concerne les pays de l'Est européen, dont le retour sur la scène historique oblige l'Europe des Douze à renouveler ses perspectives. Ces retrouvailles avec l'Europe dans toutes ses dimensions historiques et géographiques implique le rétablissement des relations de solidarité et de coopération, nécessaires à l'affermissement et au développement de ces nations. Il ne peut s'agir de leur imposer un modèle libéral qui aurait sur elles un effet néocolonialiste, mais au contraire de redécouvrir avec elles des modes de relations culturelles et de contribuer au renouvellement de l'économie politique.

Un projet pour toute l'Europe

La N.A.R. pense dès lors que les projets d'unité de l'Europe ne peuvent être le fruit des seuls politiciens ou des seuls économistes, mais celui qui jaillit de la conviction de peuples sûrs de leurs identités respectives. C'est seulement dans une Europe consciente de la civilisation dont elle est porteuse que les nations et leurs cultures peuvent à la fois préserver leur identité et trouver ce qui les rassemble. L'Europe se fera selon le principe des souverainetés nationales inscrites dans un ensemble confédéral propre à limiter les heurts entre les nationalismes ethniques et/ou religieux.

C'est pourquoi la France doit poursuivre ses efforts quant au maintien des équilibres à l'intérieur de la C.E.E., et quant au développement des échanges politiques, économiques, culturels avec l'ensemble de l'Europe.

La N.A.R. insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une mobilisation des entreprises françaises, des échanges universitaires et scientifiques dans le cadre de cette politique de développement économique et de progrès social. La part que la France doit prendre au sein de cette confédération européenne ne doit lui faire oublier en aucun cas ses obligations historiques dans les relations Nord-Sud.

Motion II

Pour une monarchie tempérée par le roi

La Nouvelle Action royaliste n'a cessé de souligner le progrès que représentaient, par rapport aux précédentes institutions, celles de la 5ème République. L'esprit monarchique dans lequel elles s'inscrivent a révélé depuis trente ans son utilité pour la conduite de l'État, et nul ne conteste plus aujourd'hui la nécessité pratique de l'arbitrage présidentiel, de l'indépendance du chef de l'État et de son action continue au service du projet commun.

La forte légitimité démocratique dont bénéficie François Mitterrand, la conception mesurée qu'il a de son rôle, ne doivent cependant pas masquer la gravité des problèmes institutionnels qui demeurent, ou qui se poseront à nouveau après lui. D'une part, le bon fonctionnement des institutions et la mise en œuvre du projet politique de la nation, exigent, plus que dans la royauté, d'exceptionnelles qualités personnelles. Sans une exemplaire rigueur politique et morale, un président risque de céder à la tentation démagogique et de devenir, à ses propres yeux, l'idole que ses courtisans voudraient qu'il soit. D'autre part, quel que soit son sens de l'État, le nouvel élu ne peut éviter le long temps d'apprentissage de sa fonction, ni la lutte difficile qu'il lui faut pour se libérer du parti dont il est issu. Enfin un Président se heurte, sauf exception, à un soupçon permanent sur la manière d'exercer l'arbitrage et demeure aux affaires un temps trop limité pour qu'il puisse pleinement accomplir sa tâche.

Malgré l'évolution positive des rapports entre le président et le gouvernement, les pouvoirs demeurent déséquilibrés :

- la rivalité entre le président de la République et le Premier ministre est une donnée fondamentale de leurs relations, qui menace à tout moment la stabilité et l'efficacité des pouvoirs publics.

- la compétition pour la fonction présidentielle, constamment ouverte, est source de conflits qui menacent la cohérence de l'action gouvernementale.

- même lorsque le Président n'est pas candidat à sa propre succession, la fonction de Premier ministre et sa politique restent frappées d'une lourde ambiguïté puisque la tentation est forte, pour le chef du gouvernement, de préparer sa campagne présidentielle dès son entrée à Matignon.

- le rôle du Parlement ne cesse de s'affaiblir, car le Premier ministre est, en fait, plus responsable devant le président de la République qu'en droit devant le Parlement. En outre, le problème spéci-

fique de la représentativité du Sénat doit être résolu sans attendre.

- la mobilisation des énergies politiques pour la conquête de la Présidence s'effectue aux dépens du rôle de réflexion, de proposition et de contrôle dévolu aux partis politiques.

Satisfaite de constater que la réalité de la monarchie présidentielle est publiquement reconnue et que ses avantages sont largement admis, la NAR souhaite préciser l'enjeu institutionnel en soulignant l'intérêt, pour la nation toute entière et dès lors qu'elle en aurait fait démocratiquement le choix, d'une monarchie royale inscrite dans la tradition capétienne telle que l'exprime Mgr le comte de Paris : légitimité fondée sur l'histoire millénaire de notre pays, tâche arbitrale justement remplie grâce à l'indépendance qui est le propre de la fonction royale, responsabilité effective du gouvernement devant le Parlement, liberté rendue au Premier ministre quant à la politique de la nation, continuité assurée dans le long terme, garantie permanente quant au fonctionnement démocratique des institutions et au respect des droits de l'homme. La fonction royale favorise aussi la restauration du politique dans son intégralité et en conséquence le service de la « chose publique » : justice sociale, économie au service de l'homme, pluralisme des consciences.



**10^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(13 et 14 avril 1991)**

Motion de politique générale

Résolument favorable aux initiatives françaises de paix lors de la crise du Golfe, puis solidaire de l'État et de la nation dans l'épreuve de la guerre, la Nouvelle Action royaliste souhaite que la volonté de réaliser la paix dans le respect du droit prévale désormais dans l'ensemble du Proche-Orient et que le peuple kurde ne soit pas une nouvelle fois sacrifié. Elle attend que les engagements du chef de l'État quant au règlement de la question palestinienne et quant au rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité du Liban soient aussi rigoureusement tenus que ceux qu'il a pris lors de la crise ouverte par l'invasion du Koweït. Elle espère que des initiatives nombreuses et un dialogue permanent permettront de rétablir les liens de confiance entre la France et les peuples qui ont mal ressenti l'attitude de notre pays.

Le moment d'unité nationale provoqué par l'engagement de l'armée française ne saurait faire oublier la gravité de la fracture sociale qui existe dans notre pays. Les émeutes qui ont éclaté dans les banlieues et la situation de violence qui y règne dissipent le fantasme d'une opposition ethnique radicale et fait réapparaître la très ancienne réalité de la révolte des pauvres et des exclus contre une société qui entretient l'injustice.

Le fait que cette révolte n'ait pas trouvé son expression politique accroît sa violence, ce qui ne diminue en rien les responsabilités de l'État. Très attachée aux orientations prises en 1981, quant à la décentralisation, quant aux nationalisations et à la politique industrielle, dans un esprit de développement économique et de justice sociale, la Nouvelle Action royaliste n'a cessé de contester les choix économiques de 1983 et la soumission à une idéologie néo-libérale qui entretient le chômage et accroît la misère sans que nos échanges extérieurs en soient améliorés.

Ces fortes inégalités et ces révoltes sociales s'inscrivent dans une situation politique malsaine. Dans un climat de corruption généralisée - celle des partis masquant d'ordinaire celle des pouvoirs décentralisés - les partis politiques de droite et de gauche subissent un discrédit inquiétant pour la démocratie. Le pouvoir politique connaît une crise de la décision due au conservatisme des privilégiés,

à la conception administrative de l'action gouvernementale, à la fuite devant les responsabilités qui surcharge l'Élysée de tâches qu'il ne devrait pas assumer.

Tout en soulignant l'importance de certaines réformes - celles qui concernent la redistribution du revenu national, celles qui entrent dans les compétences du ministère de la Ville - la Nouvelle Action royaliste insiste sur l'urgence d'une redéfinition de l'action publique qui implique :

- l'abandon de l'idéologie du marché au profit d'une politique industrielle cohérente, d'une politique budgétaire active incluant au besoin la technique du déficit budgétaire, et d'une planification indicative sérieusement conçue et appliquée - tant il est vrai que ni la question du chômage ni celle du développement ne peuvent être envisagées hors de l'engagement de l'État.

- la mise en œuvre claire et dynamique d'une politique de l'intégration des populations issues de l'immigration et de l'ensemble de ceux qui connaissent l'exclusion et la pauvreté.

- la poursuite de la politique de décentralisation, en rendant à la commune ses moyens dans le cadre d'un espace cantonal rénové et en permet tant à la région remodelée de développer sa personnalité culturelle et économique.

Tels sont les projets que la Nouvelle Action royaliste entend affirmer dans le cadre de la majorité présidentielle, et qu'elle poursuivra au sein de France Unie.

Après vingt ans de réflexion et d'action royalistes, notre mouvement réaffirme sa fidélité au chef de la Maison de France, Mgr le comte de Paris.

**Motion I
Réussir la régionalisation**

Depuis 1982, la commune a vu ses compétences s'accroître, la région s'est imposée comme instance de planification, de prospective et de stimulation. Il apparaît cependant que 79 % des communes n'ont pas les moyens d'assumer leurs compétences, que le département est un cadre trop étroit pour mener une action aux normes européennes et trop vaste pour assister les municipalités, et qu'enfin les régions, dont le découpage doit être redéfini, ne sauraient être longtemps bridées dans leur vocation. En outre, départements et régions, au lieu de profiter des services de l'État, ont parfois préféré les concurrencer par des administrations propres - d'où inflation des coûts, dilution des responsabilités,

voire contradiction des initiatives - accroissant ainsi le poids des féodalités locales.

Pour parachever la réforme entreprise, il faut dénouer les blocages qui demeurent :

- *Communes et cantons* : il importe de diversifier les statuts en reconnaissant celui de ville aux 4 % des communes les plus peuplées et en conduisant les autres (96 % ont moins de 5.000 habitants) à un système d'association qui, sans regroupement autoritaire, leur fournirait les moyens de gestion nécessaires. Pour les 30.000 petites communes rurales, un cadre cantonal rénové serait le meilleur niveau pour se fédérer et coopérer en tous domaines d'intérêt commun. Les maires siègeraient ensemble dans le Conseil cantonal tandis que le canton serait confirmé comme échelon de base de l'Administration. Cette réforme favoriserait celle de la fiscalité locale, notamment quant à la péréquation des ressources.

- *Département* : absorbé par ses tâches de gestion, le département n'a que 10 % de son budget pour l'initiative. Ses fonctions de gestion passeraient sans difficultés à la région qui maintiendrait sur place des services déconcentrés. Le département demeurerait une circonscription administrative de l'État.

- *Région* : elle doit, par l'effacement du département, atteindre sa pleine légitimité politique territoriale. L'élection de son Assemblée doit réunir la dimension régionale enfin assumée (scrutin de liste régionale) et la dimension locale (scrutin uninominal à deux tours sur la circonscription). Ainsi représentée, conseillée par le Comité Économique et Social, et liée à l'État par des « contrats de plan », la Région sera en mesure de développer sa personnalité culturelle et économique.

Rendre à la commune ses moyens grâce à l'espace cantonal, instaurer la personnalité régionale sur ces nouvelles bases en combinant la représentation des territoires et celle des familles d'opinion, voilà le sens d'une réforme qui devra finalement remonter jusqu'à celle du Sénat pour consacrer au plan national cette reconquête démocratique de la citoyenneté concrète.

Motion II

Nationalité, citoyenneté, identité

Les termes de Nationalité, de Citoyenneté et d'Identité, souvent associés pour donner un contenu politique et culturel à ce qui fait notre appartenance à la société française, sont trop souvent porteurs de graves confusions.

Le droit de la Nationalité, appuyé sur une articulation souple du « droit du sang » (de la filiation) et du « droit du sol » a permis, par l'application de ce dernier, l'intégration d'immigrations successives. Les événements récents du Moyen-Orient et les réactions des diverses communautés ont montré que cette intégration, loin d'être fictive, est réelle. Ce constat incite la Nouvelle Action Royaliste à rejeter toute tentative de recours exclusif ou plus marqué au « droit du sang ».

Ne bénéficiant pas de ce droit de la Nationalité, les étrangers travaillant en France se sont vu néanmoins progressivement reconnaître des droits d'expression (Élections aux conseils d'administration de la Sécurité sociale, aux conseils des prud'hommes, aux comités d'entreprises...), qui constituent certes une contrepartie de devoirs qui leur incombent de par la législation mais surtout la reconnaissance de leur participation à la vie professionnelle. Satisfaite de cette reconnaissance légitime, la Nouvelle Action Royaliste considère comme tout aussi légitime l'octroi d'un droit de vote aux élections municipales à l'étranger résidant, expression de sa participation à la vie locale.

Dernier volet, l'identité se vit aujourd'hui d'abord sous le signe négatif de la crise. La crise d'identité profonde de populations aux conditions de vie discriminantes, atteintes dans leur existence par le chômage et la précarité, engendre des réactions de rejets à l'égard des étrangers et accrédite l'idée, exploitée par une partie de la classe politique, que l'identité nationale se dilue et se perd. Cette crise souligne que cette identité, qui repose à la fois sur la prise en compte d'un passé, sur la reconnaissance d'un État de droit et d'institutions et sur la conscience d'une communauté de destin, risquerait de se perdre si la nation tolérait l'exclusion et la marginalisation d'un grand nombre de citoyens.

La Nouvelle Action Royaliste, renouant pleinement avec la tradition d'ouverture de la Royauté française, considère que l'intégration des étrangers qui le souhaitent et la définition d'une citoyenneté applicable à l'étranger résidant ou travaillant ne peuvent s'accomplir que par la définition claire du rôle de la France et de son rayonnement dans le monde.



**11^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(4 et 5 avril 1992)**

Déclaration de politique générale

La France est entrée dans une crise politique qui concerne à la fois la prise de décision, les responsables des différentes formations, et la représentation nationale. Cette crise est aggravée par la logique déstabilisante des médias, qui tendent à usurper les principales fonctions politiques, et par le recours systématique à des sondages d'opinion qui affectent les principes mêmes de la vie démocratique.

Cette crise n'a pu être compensée par l'activité gouvernementale, et a été envenimée par les rivalités internes au parti dominant, par le défaitisme et les calculs de certains de ses responsables, et par l'incapacité des socialistes à présenter aux Français leur projet. Les succès électoraux du national-populisme et des partis écologistes n'ont fait que souligner l'ampleur et la gravité du malaise.

Cette crise politique majeure s'accompagne d'un sentiment de perte de l'identité nationale et d'une inquiétude quant à l'avenir de la France dans l'Europe de Maastricht. Sans offrir la moindre solution politique, mais en diffusant une idéologie contraire à l'État de droit, le national-populisme augmente les angoisses qu'il prétend apaiser. L'écologisme, pour sa part, n'offre que des réponses partielles à des questions politiques que l'idée de nature ne permet pas d'envisager.

Face à cette crise, à ces doutes et aux illusions entretenues par les mouvements protestataires, la Nouvelle Action Royaliste souligne la nécessité de présenter aux Français un grand projet pour le pays. Pour demeurer fidèle à la vocation traditionnelle de la France en Europe et dans le monde, pour restaurer la confiance dans la démocratie représentative, pour renouer avec le dynamisme économique et la volonté de justice sociale, la *Nouvelle Action Royaliste* :

- tient à ce que soit réaffirmé le rôle décisif que notre pays doit jouer dans le concert européen qu'il s'agisse des Douze, des divers organismes de la coopération européenne ou, plus largement, de la Confédération européenne qui est appelée à voir le jour. De même, la nécessité pour notre pays de tenir son rang mondial implique notamment une action décidée au Proche-Orient dans les relations Nord-Sud et une résistance nette aux prétentions amé-

ricaines à l'hégémonie ;

- estime nécessaire que soit envisagée dans les meilleurs délais une réforme de la représentation nationale qui suppose d'une part l'élection du Sénat à la proportionnelle intégrale, d'autre part un développement de la démocratie participative ;

- souhaite que les partis politiques français de droite et de gauche renouent avec la réflexion et le débat et redeviennent des forces de proposition - chacun selon la tradition qui lui est propre ;

- rappelle l'impérieuse nécessité d'une réorientation de l'ensemble de notre politique économique afin que soit relancée la dynamique industrielle et que soient dégagés les moyens de la justice sociale ;

- souligne une nouvelle fois l'importance de la politique d'intégration, pour les immigrés et les personnes issues de l'immigration comme pour tous ceux qui ont été exclus par les progrès techniques et par les logiques du « marché » ;

- demande instamment que soit abandonnée l'idée de toute réduction de la durée du mandat présidentiel. Pour affronter la crise politique qu'elle traverse, pour réaffirmer sa présence en Europe et dans le monde, la France a au contraire besoin de continuité d'autonomie du pouvoir politique.

Ce sont ces mêmes principes de continuité et d'indépendance de l'État qui se retrouvent dans le projet royaliste. Mieux assurés par la légitimité historique, plus nettement incarnés par la symbolique royale, ils permettraient le dépassement paisible des crises que traverse notre pays par la meilleure garantie qui serait donnée à l'unité nationale et à la vocation arbitrale du chef de l'État.

Motion I

Souveraineté nationale

Consciente de la portée du traité signé à Maastricht en ce qui concerne le principe essentiel de la souveraineté nationale, les dispositions constitutionnelles majeures et la vie économique et sociale en France, la *Nouvelle Action royaliste* regrette que des déclarations ministérielles confuses ou contradictoires aient voilé dans un premier temps le sens des accords signés. Sans pour autant réduire les enjeux, la NAR rappelle sur tout que l'organisation qui va tenter de s'édifier sur la base des traités de Maastricht ne saurait être présentée comme pleinement européenne : l'Europe dont il est question regroupe juridiquement douze pays, mais onze seulement lorsqu'il s'agit de politique sociale, dix dans le cadre du système monétaire européen, vingt-sept

dans le *Conseil de l'Europe* et dix-neuf pour le projet Eurêka. Une Europe multiforme continuera d'exister, qui se complique d'écarts de développement qui sont inquiétants entre le Nord et le Sud, et dramatiques entre l'Est et l'Ouest.

Quant à l'union politique, la NAR en accepte le projet si cette union :

- inscrit les relations franco-allemandes dans une logique de coopération européenne assez cohérente pour que la puissance de l'Allemagne unifiée soit maîtrisée, aussi bien dans le domaine économique que dans l'ordre politique ;

- permet à la France de maintenir son rang dans le monde, selon la vocation qui est la sienne et dans tous les domaines où elle a toujours été présente ;

- n'empêche pas la France de jouer son rôle spécifique et majeur dans le concert européen, non seulement pour défendre ses intérêts nationaux, mais aussi pour faire prévaloir le souci d'équilibre qui est traditionnellement le sien.

Telles sont les trois conditions, implicites ou non, qui doivent être posées en préalable à toute décision dans le domaine de la politique étrangère commune et d'une éventuelle politique de défense commune - dès lors que les moyens nucléaires français se trouveraient concernés. Dans le domaine diplomatique, la NAR regrette très vivement que la première décision collective, quant à la reconnaissance de la Croatie, ait consisté à s'aligner sur l'initiative allemande.

Ces points capitaux soulignés, la NAR approuve dans leurs principes les autres dispositions du traité d'union politique, notamment le rôle prééminent qui est reconnu au Conseil politique par rapport à la Commission et les dispositions concernant la citoyenneté européenne. Elle ajoute cependant que la participation aux élections locales des ressortissants de la Communauté européenne ne serait pas acceptable si elle n'ouvrait des droits identiques pour l'ensemble des résidents étrangers sur le territoire national. Elle souligne enfin qu'il est urgent que l'Allemagne abandonne les principes racialisants qui inspirent sa conception de la nationalité au profit d'une législation reconnaissant le droit du sol.

En ce qui concerne l'union économique et monétaire, la NAR insiste sur le fait qu'elle doit être conçue par la France non comme une fin, mais comme le moyen de retrouver une part de sa souveraineté sur le plan de la politique monétaire aujourd'hui dominée par le mark. La NAR se doit de rappeler le coût économique et social du système monétaire européen et conteste les critères retenus

pour l'entrée dans l'union monétaire : inspirés par une idéologie « libérale » dont le caractère illusoire ou pernicieux n'a cessé d'être démontré, les critères de stabilité des prix, d'équilibre budgétaire etc., laissent à la France une trop faible marge de manœuvre et risquent d'avoir des effets négatifs sur son propre développement industriel et sur le niveau et les conditions de l'emploi.

La NAR s'inquiète enfin de voir la France s'engager dans une politique qui suppose une volonté sans faille et le goût du pari sans que le pouvoir politique dispose des moyens de la continuité. La logique de Maastricht pourrait alors avoir des effets désastreux sur la souveraineté de notre nation, affirmée dès le début de son histoire, et sans laquelle il n'y a pas de liberté pour les citoyens.

La NAR réaffirme enfin sa pleine adhésion au projet de confédération européenne, qui exprime l'unité profonde de notre continent, et qui peut assurer à l'Europe tout entière le développement paisible qui lui est nécessaire.

Motion II

La participation des citoyens

Face aux réactions anti-politiques et anti-parlementaires, la *Nouvelle Action royaliste* tient à affirmer son adhésion aux principes et aux procédures de la démocratie représentative avec d'autant plus de force que ce régime s'est fondé dans notre pays sous l'égide de la monarchie, de 1789 à 1792, puis, au lendemain du premier empire, avec le retour à la royauté.

Soucieuse du discrédit qui pèse sur les fonctions électives, et des effets pervers du discours sur la « crise de la représentation », la NAR tient à souligner que :

- la représentation nationale n'a jamais été mieux assurée que sous la 5^e République puisque les majorités qui se succèdent respectent les clivages initiaux, alors que les groupes des assemblées de la 3^e et de la 4^e République concluaient entre eux des compromis et décidaient des renversements d'alliances sans aucun égard pour la volonté des électeurs ;

- les droits du Parlement méritent d'être développés, afin que les députés puissent davantage jouer le rôle de législateur pour lequel il ont été élus, par exemple en introduisant un meilleur équilibre dans la composition de l'ordre du jour entre les projets du gouvernement et les propositions du Parlement ;

- cette fonction législative serait mieux perçue, et

la tâche des hommes politiques serait mieux comprise, si les députés se comportaient avant tout comme des représentants de la nation, selon notre tradition bicentenaire, et non comme des gestionnaires d'intérêts locaux ;

- en outre, la représentation nationale donnerait une image plus fidèle de notre pays si le Sénat, devenu le pâle reflet d'une société datée, devenait une chambre civique, élue à la proportionnelle intégrale afin que soit élargi l'espace public de la réflexion et du dialogue.

C'est parce qu'elle souhaite le renforcement et l'élargissement de la démocratie représentative que la *NAR* met en garde contre deux illusions qui, paraissant la conforter, portent gravement atteinte à ses principes : d'une part le recours permanent aux sondages d'opinion, dont le caractère non-scientifique est avéré, ne saurait être confondu avec l'expression de l'opinion publique et ne devrait pas être considéré comme une remise en cause de la légitimité des élus ; d'autre part, l'idée séduisante de la démocratie directe, dernier avatar de la théorie de la volonté générale, risque de détruire ou d'amoindrir l'état de droit, dans la mesure où les principes fondamentaux de ce dernier pourraient être remis en question par un élargissement excessif du champ référendaire au niveau national.

Une représentation fidèle et équilibrée est la première condition de la participation des citoyens à la vie politique. La deuxième est la vitalité des partis politiques. A rencontre de la démagogie ambiante, la *NAR* souligne que ni les groupes de pression ni les personnes rangées dans la catégorie des « socio-professionnels », qui ont leur représentation et leurs modes d'action spécifiques, ne doivent se substituer aux partis politiques qui représentent quant à eux les grandes familles d'esprit du pays, qui sont seuls capables de faire des propositions visant à l'intérêt général et qui ont la charge d'animer le débat démocratique. C'est parce que les partis n'ont pas rempli cette triple fonction qu'ils sont délaissés. C'est en étant fidèles à leur tradition intellectuelle, c'est en redevenant des forces de propositions, c'est en jouant leur rôle dans la pédagogie civique qu'ils retrouveront leur crédit auprès des citoyens et qu'ils feront reculer l'abstention.

Attachée à la revalorisation de l'ensemble de l'espace public, la *NAR* ne saurait sous-estimer l'engagement des citoyens dans des causes spécifiques et sur le terrain local notamment sous forme de référendum dans les domaines qui relèvent de la compétence locale. Inscrite quant à elle

dans le combat que mènent plusieurs centaines d'associations et de mouvements pour l'intégration, ayant soutenu et soutenant nombre de luttes pour la défense de l'environnement rural et urbain, favorable à la décentralisation, la *NAR* souhaite un développement de la démocratie participative dans ces divers domaines - tout en rappelant les principes d'arbitrage et d'indépendance du représentant de l'État lesquels principes doivent présider à une vie démocratique mieux assurée.

END

**12^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(3 et 4 avril 1993)**

Déclaration de politique générale

La **Nouvelle Action royaliste** prend acte de la défaite électorale du Parti socialiste, qui a fait l'objet d'un rejet justifié : la réduction de l'action politique aux tâches de gestion, qui a caractérisé le gouvernement Rocard, l'inefficacité de la lutte contre le chômage et les multiples scandales qui ont affecté l'ancienne majorité étaient par trop contradictoires avec les exigences de moralité publique et de justice sociale dont se réclame la tradition socialiste.

La victoire totale de la droite place le nouveau gouvernement et la nouvelle majorité parlementaire devant la nécessité de tenir rapidement les promesses de relance de l'activité, de réduction du chômage et de protection des catégories professionnelles - notamment agricoles - qui sont durement exposées au système mondial de concurrence. Le nouveau gouvernement dispose pour cela de peu de temps et de faibles moyens, alors qu'il continuera d'accepter de fortes contraintes européennes et internationales.

Tout en soulignant ces difficultés et ces obstacles, la Nouvelle Action royaliste souhaite le succès de la relance de l'activité et la réussite d'une politique de l'emploi qui soulage le plus grand nombre possible de misères et enrayer la logique d'exclusion. Cependant, la Nouvelle Action Royaliste tient à souligner que l'efficacité de la politique de l'emploi dépend à la fois de la concertation internationale, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de notre pays et d'une visée à long terme qui exige le retour à une planification indicative.

Plus généralement, et dans la fidélité à sa tradition, la Nouvelle Action royaliste tient à rappeler les principes et les projets qu'elle fera valoir dans le débat public et qu'elle défendra, le cas échéant, s'ils étaient abandonnés, négligés ou pervertis par la nouvelle majorité :

- **Respect de la Constitution**, et tout particulièrement de la prééminence du président de la République, dans sa fonction d'arbitre et de garant de l'unité du pays, et quant à son rôle prépondérant en matière de politique étrangère et de défense. Il est par ailleurs essentiel que toute réforme des institutions demeure fidèle à l'inspiration gaullienne et à la règle du septennat.

- **Respect des principes** traditionnels, tant monarchiques que républicains, **qui fondent le droit français de la nationalité**, le droit d'asile et le statut des résidents étrangers.

- **Maintien et développement de la protection sociale** dans tous ses aspects, et politique active de lutte contre l'exclusion.

- **Développement du modèle français d'économie mixte**, qui implique l'intervention de l'État dans la vie économique, l'existence d'un secteur nationalisé dynamique et cohérent, la subordination de la Banque de France au pouvoir politique, la définition des objectifs économiques et sociaux dans le cadre d'une planification conforme à notre tradition.

- **Poursuite de la coopération internationale** notamment entre les pays qui ont décidé de constituer l'Union européenne, dans la perspective d'une confédération réunissant l'Europe tout entière, dans le souci du maintien de la paix, et dans l'espérance de son rétablissement entre les peuples qui se déchirent.

La **Nouvelle Action royaliste** réaffirme sa fidélité à la dynastie capétienne, qu'incarne Mgr le comte de Paris, et s'inquiète de la voir si peu présente et active dans la période à tous égards critique que traverse notre pays.

Motion I

Les politiques de l'emploi

Le problème du chômage est d'autant plus difficile à résoudre qu'il résulte de facteurs multiples et cumulatifs d'ordre international et national : taux d'intérêts élevés, concurrence acharnée aggravée par les politiques de désinflation compétitive, par la division internationale du travail et les dévaluations de combat, mutations liées au progrès technique, évolution du mode de vie, inadéquation de la formation, insuffisance de la demande globale de consommation et d'investissement, défaillance de la volonté étatique...

Une politique cohérente de l'emploi doit par conséquent affronter l'ensemble des problèmes, s'affirmer dans tous les domaines et être programmée sur le long terme.

Parce que la France est le quatrième exportateur mondial, et qu'une grande partie de ses emplois dépend de son commerce extérieur, il est urgent de conclure des accords avec nos partenaires en vue d'une organisation équilibrée et maîtrisée, dans le domaine économique et monétaire, comme dans le

domaine social, sur le plan européen comme sur le plan mondial. Sinon, il y aura sous peu explosion sociale et enfermement dans un protectionnisme généralisé.

Parce que les techniques modernes abaissent le nombre des emplois nécessaires, Il faut permettre un choix réel au travers de l'extension et de la diversification du travail à temps partiel et d'une négociation, nationale et européenne, sur la baisse du temps de travail pour tous.

Dans l'immédiat, une action multidimensionnelle et concomitante doit être menée par l'État, les collectivités locales, les entreprises, les salariés et les associations. Cette action nécessite le retour à la planification indicative, afin que soient à nouveau orientées et rendues cohérentes les diverses politiques à mettre en œuvre :

- une politique d'investissements dans le secteur des infrastructures de communications, du logement social, des industries de l'environnement, des transports en commun ;

- une politique de soutien contractualisé aux P.M.E. et aux P.M.I. au monde rural, aux activités de service d'intérêt général ;

- une politique de la Ville axée sur la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes, en partenariat avec le milieu associatif ;

- une politique de la recherche assurant la mise en synergie des entreprises, de l'État, des universités et des différents organismes spécialisés (INSERM, CNRS, INRA, CNES...).

- une politique de formation associant davantage l'entreprise à l'école, favorisant la formation continue, l'apprentissage, permettant une réelle ascension professionnelle.

En ce qui concerne la lutte contre le chômage, il importe que l'ANPE devienne capable de proposer des formations adaptées et réellement qualifiantes. Il faut aussi accentuer la personnalisation de l'action en faveur des chômeurs et en assurer le suivi dans la longue durée.

Discutés puis rendus cohérents dans le cadre de la procédure concertée du plan, ces dispositifs et ces mesures doivent être intégrés dans une politique de croissance encouragée par la volonté sans faille de l'État et soutenue par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Motion II

Pour une réforme démocratique de la justice

Les difficultés d'une classe politique en proie aux

« affaires » ne sauraient faire oublier la crise qui frappe l'institution judiciaire. Le viol constant et délibéré du secret de l'instruction par ceux qui ont à le protéger, les erreurs et les fautes majeures commises par certains juges au cours d'enquêtes dans de célèbres affaires criminelles et les tendances corporatistes qui se développent dans la magistrature appellent une réforme radicale. La France attend cette réforme depuis plusieurs siècles, puisque les graves défauts dans la conception, l'organisation et l'application de la justice dans la période monarchique n'ont pas été effacés par la Révolution de 1789.

Toujours repoussée depuis la Troisième République et aujourd'hui trop timidement esquissée, la réforme de la justice doit être mise en œuvre dans le respect de son indépendance et selon les principes suivants :

- préservation absolue du secret de l'instruction par les magistrats comme par les journalistes, dans le respect de la présomption d'innocence ;

- maintien de la nomination des juges par le pouvoir politique, afin que leur autorité continue d'être solidement fondée, et pour éviter toute dérive corporatiste ;

- élargissement du recrutement des magistrats, aujourd'hui trop peu nombreux et manquant trop souvent d'une expérience directe de la vie sociale ;

- adoption d'une législation rigoureuse permettant d'en finir avec la récupération spectaculaire et dangereuse des tâches de police et de justice par les médias, au mépris de la vie privée des citoyens ;

- mise en œuvre d'une réforme complète de la procédure pénale, par application du très ancien droit des citoyens à la sûreté, et par l'abandon de la procédure inquisitoriale. Cette réforme implique notamment :

- * la présence immédiate d'un avocat dans l'heure qui suit l'arrestation et l'obligation de faire connaître à la personne arrêtée l'ensemble de ses droits ; l'obligation de communiquer sans délai à la défense toutes les pièces relatives à l'enquête, sous réserve que l'affaire en cours ne relève ni du terrorisme, ni du grand banditisme.

- * l'adoption du principe selon lequel il ne peut y avoir de mise en détention sans décision de justice, en audience publique, et toutes plaidoiries entendues.

- * le contrôle de la police judiciaire par le ministre de la Justice.

- * la création d'un juge des libertés, veillant sur les droits fondamentaux de la personne, sur la régu-

larité des procédures, et seule habilité à décider des perquisitions et des écoutes téléphoniques.

Ainsi conçue, la réforme de la justice permettra de dépasser le traditionnel conflit des pouvoirs, en évitant que l'affrontement en cours n'aboutisse à un nouvel assujettissement des juges - au motif que certains d'entre eux seraient tombés dans le piège du corporatisme et de la vengeance sociale.



13^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (19 et 20 mars 1994)

Déclaration de politique générale

Au printemps de 1993, prenant acte de la défaite méritée du parti socialiste, et très inquiète de l'aggravation de la crise sociale, la *Nouvelle Action royaliste* avait souhaité le succès de la politique de relance économique et de lutte contre le chômage qui était annoncée par la nouvelle majorité. Une politique volontaire, cohérente et inscrite la durée semblait alors réalisable, dans la mesure où le Premier ministre disposait d'atouts exceptionnels : une majorité parlementaire absolue, des ministres bénéficiant de l'expérience des affaires, une très forte popularité.

Au terme d'une année d'exercice du pouvoir, la *Nouvelle Action royaliste* constate que ces atouts ont été gâchés, et que le Premier ministre a commis ou laissé se commettre des erreurs graves et des fautes majeures qui nient les plus anciennes traditions de notre pays et donnent à la crise sociale une acuité extrême - non sans compromettre les chances de l'économie française dans le long terme.

Les nouvelles dispositions concernant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et le droit d'asile nient la tradition nationale - tant monarchique que républicaine : le droit du sol, le droit de se marier librement, le droit à une existence familiale normale et les lois de l'hospitalité sont aujourd'hui gravement atteints par une législation manifestement xénophobe.

- L'indépendance accordée à la Banque de France compromet la cohérence de la politique économique, et les privatisations sont en passe de détruire le modèle français d'économie mixte qui avait pourtant fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité.

- Les décisions prises dans le domaine économique sont tantôt incohérentes, tantôt contradictoires, et dans tous les cas sans résultats notables sur le niveau de l'activité

- la reprise étant attendue de l'extérieur. Les milliards alloués sans contrepartie au patronat n'ont eu, quant à eux, aucun effet sur l'économie.

- Les tentatives de réforme du financement de l'enseignement privé et celles qui visent à fournir aux entreprises une main-d'œuvre facilement licenciable et sous-payée ont suscité de considérables mouvements de protestation auxquels la *Nouvelle*

Action royaliste s'est associée.

Ainsi, l'héritage désastreux de la gestion socialiste, les ravages exercés par le libéralisme économique et par la spéculation financière, les erreurs et les fautes d'un Premier ministre dépourvu des capacités politiques nécessaires, attisent la révolte sociale et créent les conditions d'une explosion générale.

Face à cette situation, la *Nouvelle Action royaliste* s'engage :

- à lutter pour l'abrogation de la législation xénophobe, qui viole les traditions multiséculaires de la nation française et aggrave l'exclusion sociale.

- à combattre une politique de privatisation qui n'a d'autre effet que de réduire les déficits publics.

- à combattre toutes les mesures qui, sous prétexte de flexibilité, détruisent l'organisation sociale et accroissent la fragilité de l'existence.

- à réclamer la définition et la mise en œuvre d'une politique économique cohérente, fondée sur une relance globale de l'activité, et menée dans le cadre d'une planification indicative, ainsi que d'une politique de l'emploi inspirée par une nouvelle conception du travail.

Quant au projet du gouvernement en matière de Défense nationale, la *Nouvelle Action royaliste* demande la modernisation de la force de dissuasion nucléaire stratégique, le renforcement des moyens d'intervention classique à l'extérieur, la professionnalisation des armées donc la suppression du service national.

Soucieuse de l'aménagement du territoire, au moment où le gouvernement ouvre le débat sur ce sujet, la *Nouvelle Action royaliste* met en garde contre la récupération tactique ou électoraliste d'un débat qui engage l'avenir de la nation et constitue pour la fin du siècle une ambition prioritaire.

Résolument opposée à la politique conservatrice de l'actuelle majorité, sans illusion sur le parti socialiste, la *Nouvelle Action royaliste* réaffirme sa fidélité au comte de Paris, chef de la dynastie capétienne.

Motion I

Aménagement du territoire et développement local

La politique d'aménagement a pour but de créer les conditions d'un développement équilibré des différentes parties du territoire national en vue d'une meilleure qualité de vie de ses habitants. Née en France en 1955 et dotée en 1963 d'une admi-

nistration propre (la DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), cette politique s'est vidée depuis vingt ans de son contenu et de son dynamisme sous l'effet de trois évolutions :

- la décentralisation a transféré aux collectivités territoriales une part croissante des moyens et de la capacité d'initiative sans les impulsions nationales nécessaires et sans une répartition claire des nouvelles compétences ;

- l'Europe communautaire répartit entre les régions presque autant de dotations que les États eux-mêmes ;

- la crise économique et sociale décourage la planification dynamique au profit d'une gestion à court terme.

Depuis lors, la dispersion des efforts et le découragement des ambitions gouvernementales ont démontré le désarroi de la nation devant le déséquilibre aggravé de la répartition de la population (40 % occupent 1 % de l'espace) avec tous les effets pervers en matière économique, sociale, d'environnement, de culture et d'éducation. Hyperconcentration d'une part, désertification de l'autre. Ce déséquilibre, accentué par l'évolution de l'agriculture, n'a pas trouvé son correctif dans l'emploi des nouvelles techniques de communication (télétravail par exemple) au service d'un développement éclaté et de la déconcentration industrielle.

Soucieuse de l'Aménagement du Territoire, au moment où le Gouvernement ouvre le débat sur ce sujet, la NAR :

- met en garde contre la récupération tactique ou électoraliste d'un débat qui engage l'avenir de la nation et constitue pour la fin du siècle une ambition prioritaire ;

- rappelle que la nature contractuelle de la planification État-Région ne dispense pas l'État, à travers la DATAR, d'être le concepteur et le promoteur principal de l'aménagement du territoire y compris dans son financement ;

- estime qu'une politique de développement exige l'achèvement rapide de la décentralisation dans l'esprit de la motion du 10^e congrès de la NAR « Réussir la régionalisation » :

1. Institution de communautés de communes ou « cantons » à représentation politique.

2. Transfert de cette représentation démocratique du département à la région.

3. Déconcentration de l'administration d'État au plus près du citoyen, dans les « cantons ».

- affirme la nécessité de donner à l'État et aux

collectivités locales les moyens de mettre en œuvre leurs politiques par l'augmentation du nombre de leurs fonctionnaires et la valorisation de leur statut ;

- demande une réforme de la fiscalité locale au service du développement économique et social, et la mise en place d'une véritable solidarité financière entre collectivités ;

- demande que la répartition des aides européennes s'insère dans le programme national sous couvert d'une coordination d'État et ne soit pas livrée à des groupes de pression régionaux ;

- insiste sur le rôle déterminant des grands réseaux de transport et de communication, dont la réalisation ne doit être fonction, ni des moyens localement disponibles, ni de la rentabilité financière immédiate, ni du développement exponentiel des pôles existants, mais de la volonté de développer et raccorder les zones d'avenir au maillage national et européen ;

- réclame que les moyens de communication nécessaires à la France d'Outre-Mer permettent des liaisons moins coûteuses et plus larges avec la métropole (y compris moyens télématiques numériques) sans oublier leur développement économique et culturel dans leur environnement géographique.

Répondre aux soucis écologiques, engager un renouveau des voies fluviales, favoriser le ferroviaire, aménager la vie dans les quartiers populaires, veiller à l'entretien du territoire rural, répartir les enseignements culturels et organiser leur financement sont quelques exemples des domaines où l'État pourrait efficacement assurer la prééminence du Service Public.

Motion II

La défense nationale

Le nouveau paysage stratégique en Europe dû à la disparition de l'Union Soviétique, qui n'est pas celle de la puissance russe, doit conduire la France à réexaminer sa politique de défense dans la continuité du projet français. Modelé par la tradition capétienne réactivée en son temps par le général de Gaulle, il repose sur deux fondements ; l'indépendance nationale et le refus de la loi des empires ou « grandes puissances ». Ce projet toujours actuel conduit la N.A.R. à affirmer que ;

- le maintien et le perfectionnement de notre force de dissuasion nucléaire stratégique doivent, plus que jamais, rester le socle sur lequel doit s'appuyer notre effort militaire. Face à la menace de dissémi-

nation de l'arme atomique et compte tenu des arsenaux nucléaires considérables que détiennent les grandes puissances, notre pays doit s'attacher à préserver sa capacité de frappe en privilégiant la force océanique stratégique ;

- la posture stratégique des forces armées classiques doit être redéfinie en l'affranchissant des contraintes qui la liaient au contexte de la guerre froide en Europe. Pour répondre à la vocation internationale de la France, dont le territoire ne se limite pas à la seule métropole, ainsi qu'à ses engagements présents ou futurs dans le cadre d'alliances ou de l'O.N.U., les forces classiques doivent être plus mobiles, donc pourvues des moyens logistiques appropriés, mieux armées, donc disposer en nombre suffisant des équipements les plus modernes (char Leclerc, avion Rafale, munitions dites « intelligentes », au minimum deux porte-avions), moins étoffées en effectifs mais davantage professionnalisées. La Force d'Action rapide, créée en 1983, constitue certainement le modèle, lui-même devant connaître de nouvelles adaptations, vers lequel devrait évoluer l'ensemble des forces classiques françaises ;

- le service national, inégalitaire et inadapté aux nouvelles exigences de notre défense, doit disparaître. La NAR. constate en effet que la professionnalisation de nos armées est inéluctable en raison de l'évolution des matériels et des techniques de combat ;

- l'acquisition de moyens de renseignement et d'information autonomes utilisant des instruments aériens ou spatiaux, commencée avec retard, doit être poursuivie à un rythme soutenu ;

- pour atteindre ces objectifs, la France se doit de rétablir son effort financier en matière de défense, singulièrement relâché depuis une décennie, et de le prolonger par une coopération accrue avec les nations européennes désireuses de rationaliser leurs propres dépenses dans ce secteur ;

- la production de systèmes d'armes technologiquement avancés requiert la collaboration d'ingénieurs motivés travaillant en symbiose avec le milieu militaire. La valorisation du corps des ingénieurs au sein de la Délégation Générale de l'Armement doit par conséquent être recherchée de même que l'alternance de carrières civile et militaire. Cette alternance pourrait d'ailleurs être étendue à l'ensemble du métier des armes permettant ainsi des évolutions de carrière plus souples et plus conformes aux besoins des armées tout en rendant ces dernières plus proches de la nation.

Bien que reposant surtout sur ceux qui ont en charge directement la sécurité du pays, la défense reste l'affaire de la nation tout entière. Aussi, la mise en œuvre de ces orientations et réformes exigera une volonté politique forte qui pour réussir, ne pourra pas se contenter d'agir dans les limites restreintes de la chose militaire.

END

14^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (11 et 12 février 1995)

Déclaration de politique générale

Malgré l'imposante majorité dont il dispose, malgré l'influence directe ou indirecte qu'il exerce sur les centres de décision industriels et financiers, malgré son contrôle politique sur de grands médias, le Premier ministre et son gouvernement n'ont pas été capable de réussir le redressement économique et social qu'ils avaient promis.

La Nouvelle Action royaliste rejette tout particulièrement :

- la politique économique qui consiste à soumettre nos industries et l'ensemble de la société française aux mouvements erratiques du marché et de la spéculation financière internationaux ;

- la poursuite d'une politique de privatisations qui dépossède les Français de biens qui leur sont communs, pour tenter de diminuer le déficit budgétaire ;

- le refus de soutenir la demande des ménages, alors qu'il s'agit là d'un élément décisif pour une reprise solide et durable ;

- le choix délibéré d'une politique favorable à la classe dirigeante et aux détenteurs de patrimoines financiers, au détriment des salariés et des millions de personnes qui connaissent les emplois précaires et sous-payés, la pauvreté et la misère.

Les inégalités croissantes et criantes qu'engendre le libéral-conservatisme de M. Balladur sont d'autant moins acceptables qu'elles s'accompagnent de révélations graves concernant la corruption qui sévit dans les milieux dirigeants politiques et économiques.

La Nouvelle Action royaliste réitère sa condamnation de la politique xénophobe, qui viole les principes qui régissent en France la nationalité et l'asile politique. Elle constate que la xénophobie d'État ne cesse de se durcir, par l'adjonction de nouvelles dispositions sur le regroupement familial, par les mesures d'intimidation adressées à celles et à ceux qui aident les étrangers en difficulté, et par les dérives ethnicisantes de certains services administratifs. C'est pourquoi elle demande l'abrogation de la législation xénophobe, au profit d'une politique cohérente d'intégration. Celle-ci doit avoir pour souci majeur d'assurer dans le cadre de la laïcité la pleine représentation des musulmans de France auprès de l'État, le refus de toute discrimination à

prétexte religieux, notamment par la promotion de la connaissance élémentaire des religions à l'école, et le retour à la tradition de tolérance, en rupture avec la politique d'exclusion pratiquée par le ministère de l'Éducation nationale en raison du port d'un foulard.

Quant à l'élection présidentielle :

La Nouvelle Action Royaliste dénonce l'emprise croissante que M. Balladur et ses partisans exercent sur le pays au mépris de la promesse de « l'État impartial » et récuse leur prétention à l'hégémonie qui s'exercerait au détriment du principe d'arbitrage.

Au vu des tendances qui prévalent à l'hôtel Matignon, **la Nouvelle Action Royaliste s'inquiète** d'une dérive affairiste de notre politique étrangère, qui privilégierait les objectifs financiers immédiats au détriment du rôle et du rang de la France dans le monde.

La Nouvelle Action Royaliste s'oppose à ce que soit prolongée au-delà de l'élection présidentielle la politique libérale-conservatrice, qui continuerait de favoriser les possédants et qui accentuerait les contraintes qui pèsent sur les salariés, par l'accroissement de la pression fiscale et par le maintien de la rigueur salariale - sans apporter le moindre commencement de solution à l'insupportable problème du chômage. Tout en réaffirmant la nécessité d'une politique de relance dynamique et d'un projet industriel cohérent, **la Nouvelle Action Royaliste propose** la réduction de la durée légale du travail sans qu'elle soit liée à une réduction de salaire, et la définition d'un revenu de citoyenneté. Ces propositions nécessitent une politique globale des revenus et une fiscalité entièrement rénovée.

Adversaire déterminée de la politique gouvernementale, tout particulièrement dans ses orientations xénophobes et dans ses choix néo-libéraux, angoissée par le durcissement possible de ces tendances après l'élection présidentielle, **la Nouvelle Action Royaliste décide** de s'opposer à l'élection d'Édouard Balladur. Elle apportera par conséquent son soutien aux candidats qui défendront le mieux les institutions de la V^e République et l'indépendance de la nation, et qui manifesteront dans leur projet le souci de la justice sociale, le rejet de la xénophobie et la volonté de renforcer l'État de droit.

Motion I

État laïque et religions en France

Le principe de la laïcité prend sa source dans la tradition juive et la tradition chrétienne laquelle

distingue précisément les devoirs à rendre à Dieu et à César. Cette distinction fait de l'autonomie de la décision la condition fondamentale de l'exercice du pouvoir. Les rois capétiens ont mis en œuvre ce principe avant qu'il ne soit repris par la tradition républicaniste et inscrit dans une perspective religieuse.

La France est l'un des rares pays à avoir érigé la laïcité en principe constitutionnel. D'où il découle (titre I, article 2 de la Constitution de la V^e République) :

- que le pouvoir politique est autonome,
- qu'il n'opère aucune « distinction » entre citoyens selon leur foi,
- qu'il s'engage à respecter toutes les croyances.

La distinction du religieux et du politique n'a pu être acquise qu'au terme d'une longue et douloureuse expérience historique (ex. conflits entre le pouvoir royal et la papauté, entre le parti catholique et le parti laïciste). La laïcité inscrite dans nos institutions vise à dépasser les idéologies de combat - cléricalisme et anticléricalisme - pour garantir la pleine liberté de l'État et du citoyen. Elle exige du pouvoir une position d'équilibre arbitral qui n'est jamais assurée définitivement, comme le démontrent les récentes résurgences de ce que l'on nomme la « guerre scolaire », et le déclenchement de la « guerre des foulards ».

L'arrivée de l'islam en France n'a pas provoqué de réaction majeure jusqu'à l'émergence de l'islamisme politique au Moyen-Orient et au Maghreb. L'amalgame tantôt réel, tantôt supposé de l'islam avec les intégristes a fait du statut et de l'expression de la religion musulmane un point névralgique et ouvert la porte à des conduites irrationnelles qui mettent en péril la laïcité.

1) D'où la nécessité de poursuivre le processus d'identification et de représentation des musulmans de France engagé à partir de 1988. Reconnaissance d'une organisation pleinement représentative de l'islam. Identification des imams affiliés à des associations responsables du culte (mosquées, salles de prière, prédication). Autorisation pour l'ouverture de lieux de prière.

2) D'où l'urgence de prendre des mesures sociales pour éviter que les populations de culture musulmane ne se replient sur une radicalisation religieuse faute d'une intégration suffisante dans notre société. La France est unitaire par nature et n'admet pas les communautarismes qui risquent toujours de devenir des « États dans l'État ».

3) D'où notamment pour conclure et prévenir les

discriminations à prétexte religieux l'importance de promouvoir dans les écoles et dans le public une connaissance élémentaire des religions, le discernement des signes proprement religieux, des coutumes et des comportements. La question du foulard doit être abordée dans un esprit de tolérance aujourd'hui contredit par la politique d'exclusion menée par le Ministre de l'Éducation Nationale étant entendu par ailleurs que l'assiduité aux cours et l'enseignement des programmes s'imposent à tous quelles que soient leurs convictions religieuses. La distinction entre ce qui est du privé des personnes et ce qui est public sous l'autorité de l'État doit être approfondie, précisée contre les dérives.

Le renouveau des religions en France, et en particulier de l'islam, est une mise à l'épreuve de la laïcité qui exige d'elle un approfondissement et des adaptations. Le dialogue entre l'État et les croyances présentes à la conscience des citoyens, pourvu qu'il soit réglé dans le cadre d'une laïcité ouverte, est nécessaire et profitable à la communauté nationale.

Motion II

Emploi, activité et rémunération

La Nouvelle Action royaliste :

- Juge indispensable de réaffirmer le principe du respect de la dignité de la personne humaine et de sa garantie par la puissance publique, pour tous et en toutes circonstances.

- Constate que la baisse tendancielle de la quantité de travail pour produire un bien ou un service dans les sociétés développées ne peut plus être complètement compensée par une reprise de la croissance.

- Refuse une répartition de l'emploi par les prétendues lois du marché, qui masquent des choix effectués selon les critères de l'efficacité et du profit maximal immédiats.

- Souligne l'obligation de ne pas réduire l'activité à la seule notion d'emploi salarié et de procurer une rémunération à une activité qui ne s'inscrirait pas nécessairement dans le cadre du travail physique, du travail sur machine, du commerce et de l'administration classiques.

La Nouvelle Action royaliste affirme par conséquent la nécessité de :

- répartir plus justement la masse salariale.
- réduire de manière significative la durée légale du travail sans qu'elle soit liée à une diminution de salaire, et d'inciter les partenaires sociaux à aller

plus loin.

- développer le travail à temps partiel en l'accordant à tout salarié le demandant ; et de veiller à une meilleure répartition des emplois disponibles par la dissuasion fiscale du cumul de certains emplois, en commençant par les mieux rémunérés.

- maintenir, par l'emploi aussi, la qualité du service public et d'engager un véritable aménagement du territoire tout en développant les industries et infrastructures d'environnement.

- développer le nouveau secteur des « activités civiques », qu'il s'agisse des tâches classiques effectuées dans le domaine représentatif (politique et syndical) ou des nouvelles tâches accomplies selon une conception élargie de la citoyenneté, dans les campagnes et dans les villes : activités paysagères, entraide, vie associative, services pratiques de proximité et de sécurité... La définition et la répartition de ces tâches de citoyenneté permettront de faire l'économie de dispositifs lourds, gérés bureaucratiquement, et d'une efficacité douteuse.

- garantir, par souci de la dignité humaine, un revenu minimum à l'ensemble de la population. Il s'agit d'un revenu minimum alloué à toute personne majeure ne disposant pas ou plus d'autres ressources, et garanti par l'État de manière permanente en échange d'une activité civique avec l'accord du bénéficiaire et selon ses capacités. Ce revenu donnera une sécurité minimale à tout citoyen, quels que soient les aléas de sa vie. Il évitera la misère totale et permettra une resocialisation progressive des exclus passant aussi par le droit au logement. Il permettra d'échapper à la définition restrictive du « travail ». Il clarifiera les diverses formes d'aides en simplifiant et en unifiant les multiples interventions financières et administratives actuelles qui tentent de soulager les personnes en situation d'extrême pauvreté.

- maintenir le RMI pour les personnes qui ne pourraient être intégrées dans l'ensemble de ces dispositifs.

La Nouvelle Action royaliste soutient que :

- L'ensemble des mesures proposées permettra de réduire la part de l'économie souterraine et délictueuse, d'alléger l'encadrement bureaucratique et la surveillance policière en renforçant une sécurité effective pour tous et pour chacun, de soutenir la demande globale et de réduire progressivement le chômage et les dépenses qui y sont liées.

- Ce revenu de citoyenneté ne peut être financé que par une nouvelle fiscalité conçue dans le cadre d'une politique globale des revenus incluant tant la répartition des dépenses sociales que la réorgani-

sation et le financement de la protection sociale.

- Pour des raisons symboliques et pratiques, la définition d'un salaire maximum s'impose également : sans pénaliser les classes moyennes, il permettra de répondre à l'exigence de justice.



Déclaration de politique générale

Contre la pensée unique néolibérale, contre la tyrannie des marchés financiers et la gestion conservatrice de la précédente équipe, les vainqueurs de 1995 n'ont pas tenu leurs promesses de changement économique et social : la fragile reprise a été remplacée par une baisse de l'activité aggravée par les erreurs et les hésitations gouvernementales ; l'augmentation du chômage et de la précarité rend toujours plus insupportable la fracture sociale qu'on voulait réduire ; la mainmise du parti dominant sur l'ensemble des centres de décision et succédé au discours sur l'État impartial ; l'image de compétence, d'efficacité et de rigueur que la nouvelle équipe gouvernementale voulait donner d'elle-même s'est effacée en peu de mois.

Cet échec n'est pas seulement celui d'un gouvernement. Cette impuissance n'est pas seulement celle d'une majorité embarrassée par sa propre masse et ballottée entre les groupes de pression industriels et financiers. La crise qui ébranle notre pays est celle d'une classe dirigeante qui a perdu tout crédit moral et abdiqué ses responsabilités politiques et sociales tout en profitant largement des avantages du système néo-libéral.

Les attitudes condamnables de cette classe dirigeante, qui atteignent des formes paroxystiques, sont d'ores et déjà condamnées. Les groupes sociaux soumis à la logique économique et financière, menacés par les déréglementations et exposés à la réduction de la protection sociale ont déclenché un vaste mouvement de révolte qui a atteint un premier sommet en décembre 1995. La Nouvelle Action royaliste s'inscrit dans ce mouvement, qu'elle a annoncé et souhaité. Elle se reconnaît pleinement dans les principes qui orientait la lutte collective : dignité de la personne humaine, solidarité des groupes et des générations, promotion du service public, égalité des chances, progrès social. Elle souhaite que cette lutte, qui reprend et prolonge nos plus solides traditions, trouve son issue dans un projet prolifique auquel la Nouvelle Action royaliste veut apporter sa contribution. Aussi demande-t-elle :

- l'adoption entre nations d'une politique concertée de lutte contre la spéculation financière et contre le désordre monétaire.

- Une augmentation massive des salaires, à commencer par les plus bas, afin de relancer la demande des ménages qui est le facteur primordial de la croissance et de l'emploi. La NAR rappelle qu'elle a déjà préconisé par souci de justice l'instauration d'un salaire plafonné et une réduction significative du temps de travail.

- Une forte pression fiscale sur les détenteurs de rentes capitalistes, afin qu'elles soient reconverties dans le financement de l'économie.

- Une politique de modernisation et de développement des services publics. Par conséquent la NAR refuse toute privatisation, totale ou partielle, des services publics industriels et commerciaux – notamment la privatisation d'Air France et de France Télécom.

- La nationalisation du crédit et des entreprises qui sont d'une importance stratégique pour l'avenir de l'économie française.

La Nouvelle Action royaliste milite également pour que la lutte sociale qui s'est engagée se relie à l'ensemble du combat pour la dignité humaine et pour la défense des droits civiques, afin que soit renoué entre les citoyens et le pouvoir le pacte républicain qui est au cœur de l'histoire millénaire de la nation. Outre la promesse de justice et la garantie de la liberté, ce pacte implique la reconnaissance du droit du sol et le respect du droit d'asile - deux droits fondamentaux qui sont de plus en plus nettement reniés par la législation et dans la pratique administrative.

Soucieuse de la tradition nationale, la NAR poursuit son combat contre la législation xénophobe et les dérives ethniques de l'administration.

Elle appelle l'ensemble des mouvements et des associations qui luttent contre la xénophobie et le racisme à unir leurs efforts, et elle suggère que la Ligue des Droits de l'Homme prenne l'initiative de ce rassemblement.

Quant au Front national, il importe de contre ses idées et, simultanément, de modifier le terrain politique qui favorise sa progression, ce qui suppose un ressaisissement de la responsabilité publique et une renaissance de la participation des citoyens.

Dans le proche avenir, la Nouvelle Action royaliste continuera et de manifester son opposition au Premier ministre. Sans illusion quant à une solution de recours dans l'actuelle majorité, elle observe avec attention l'évolution du Parti socialiste mais ne se prononcera à son égard que lorsqu'il aura défini son programme. Tout en ayant défendu la reprise des essais nucléaires et approuvé la suppression du

service national, elle se refuse à soutenir le chef de l'État, tant que celui-ci ne décidera pas de rompre avec le libéralisme économique et d'exiger l'abrogation des lois xénophobes.

Motion I

Défendre et promouvoir le service public

Pour assurer ses tâches régaliennes, pour organiser l'économie et pour y faire prévaloir des activités d'intérêt général et les impératifs de la souveraineté nationale, pour faciliter la vie des citoyens en mettant à leur disposition des services qui pallient l'absence ou les carences de l'initiative privée, l'État - mais aussi les collectivités locales - a été progressivement amené à organiser des services publics qui constituent un trait majeur de la spécificité française.

Les principes du service public, et les activités économiques et commerciales qui procèdent de cette logique, sont aujourd'hui contestés par le néolibéralisme et menacés par des directives européennes qui procèdent de cette idéologie.

Face à ces menaces, il est indispensable de rappeler :

- que le service public en tant que tel est indissociable de l'idée républicaine qui était déjà au fondement de l'État capétien.

- que les services publics industriels et commerciaux traduisait en fait le souci de l'intérêt général et sont par conséquent liés à l'exigence civique.

- que le civisme républicain trouve sa traduction juridique dans les principes d'égalité, de neutralité, de continuité et d'adaptation du service public.

Les services publics industriels et commerciaux doivent être concrètement appréciés par rapport à ces principes politiques, sans égard pour les mauvais procès idéologiques qui sont intentés à notre pays :

- Nos services publics ont répondu et doivent s'attacher à répondre aux exigences de l'intérêt général, par leurs effets d'entraînement économique et social, par leur capacité d'innovation technologique, par leur rôle dans l'aménagement du territoire, par le concours qu'ils apportent au développement de nos relations extérieures.

- S'il est vrai qu'une rigoureuse gestion comptable doit être maintenue ou rétablie, la raison d'être des services publics ne peut être appréciée selon un calcul instantané des rendements et des coûts : leur intérêt doit être estimé dans le temps, et selon une approche globale des avantages que procurent les

services publics quant au lien social, à la sécurité et à la santé publiques.

C'est pourquoi la NAR ;

- refuse toute privatisation, totale ou partielle, des services publics industriels et commerciaux – notamment la privatisation d'Air France et de France Télécom.

- demande au gouvernement français de récuser les directives bruxelloises qui voudraient imposer une prétendue logique de marché dont le caractère idéologique contredit la neutralité affirmée par le Traité de Rome qui ne préjuge en rien du système de propriété dans les États-membres.

- demande au gouvernement français de refuser la notion de « service universel » avancée par la Commission européenne qui se traduirait par l'organisation d'un service minimum, incompatible avec les principes de notre vie collective.

- demande au gouvernement français de montrer l'exemple dans la gestion du personnel et de l'emploi des entreprises dont il a la charge (par exemple ne pas recourir aux emplois précaires...)

- souhaite qu'un contrôle rigoureux des établissements publics soit rétabli quant à leur gestion et demande à l'État de respecter tous ses engagements financiers.

- souhaite que de nouveaux services publics soit créés, dans le secteur de la distribution de l'eau tout particulièrement.

- participera à tous les mouvements pour la défense et la modernisation des services publics, qui font partie de la tradition nationale et qui sont une des conditions du progrès économique et social.

Motion II

Pour effacer le Front National

La progression constante du Front national résulte des peurs et angoisses d'une société en crise, ainsi que des erreurs et carences du pouvoir politique et des partis.

Car le Front national est un enfant de la crise. Il s'est nourri

- de la peur de la précarité et de la pauvreté,

- sentiment d'insécurité,

- de l'affaiblissement du lien social, tel qu'il s'exprimait à travers les institutions religieuses, les syndicats, les partis, et les différents modes de représentation et de convivialité locale,

- du discrédit du pouvoir et des membres de la classe dirigeante,

- du sentiment de perte d'identité face aux consé-

quences de la « mondialisation » de l'économie et de la culture,

- de l'absence d'alternative face à des évolutions traumatisantes présentées comme inéluctables.

Ces raisons négatives ont contribué à donner du Front national l'image d'un mouvement des exclus.

Pour le combattre, pouvoirs, partis politiques et médias ont voulu le marginaliser en l'interdisant d'expression, en disqualifiant ses militants et ses électeurs, en boycottant les villes qu'il a conquises ou en diabolisant ses dirigeants. D'autres ont voulu priver le Front National de ses thèmes attractifs en offrant aux électeurs une version atténuée de ses propositions. Ces réactions ont favorisé son ascension.

Même le rêve d'un « front républicain » ébauché par certains, parce qu'il organiserait la vie politique autour du Front national, ne pourrait que le valoriser davantage en l'érigant en unique alternative.

Il importe de contrer ses idées et, simultanément, de modifier le terrain politique qui le favorise.

Le caractère hétéroclite de son idéologie - de l'ultra-catholicisme au paganisme, et de l'ultra-libéralisme au solidarisme - s'unifie autour d'un discours de défiance à l'égard de l'ensemble des réalités sociales et politiques actuelles. Cette incohérence intellectuelle et ce caractère passionnel font qu'on ne peut le combattre d'une manière décisive en lui opposant un discours logique.

Cependant, quant aux faits et références nationales dont il se réclame, il est aisé aux royalistes et à l'ensemble des républicains conscients de la tradition française de démontrer l'imposture de ses positions.

Sa conception de la nationalité mine la nation, terre adoptive, métisse et protectrice ; elle introduit des critères d'exclusion ethnico-culturels contraires à nos traditions. Sa « préférence nationale », invivable à l'intérieur où elle engendre des communautarismes par discrimination, est une idée inepte et impraticable dans les rapports entre nations.

Subversion de la tradition française, son nationalisme traduit un irréalisme politique : à désespérer de l'État de droit, des institutions républicaines et de la vie démocratique en général, le F.N. mise sur une régression de la citoyenneté au profit de l'autoritarisme et d'un libéralisme incontrôlé.

Modifier le terrain qui favorise sa progression suppose un ressaisissement de la responsabilité publique et une renaissance de la participation des citoyens.

Le débat politique et social doit remobiliser les partenaires traditionnels - partis politiques, patronat, syndicats et associations - sur des alternatives claires et se fonder sur des enjeux concrets liés à la conjoncture - services publics, emploi, salaires, sécurité, liberté d'expression...

Une politique de promotion et de développement des villes et quartiers sensibles doit modifier la conscience commune en ce qui concerne le statut des citoyens en voie d'intégration : casser l'obsession de l'« immigration » en valorisant toutes les conduites d'insertion, la jeunesse et la créativité qu'elles exigent ; réviser la relation de la République aux communautés culturelles et religieuses en tenant compte des différences au lieu de les méconnaître ou de les exclure.

Le Front National se nourrit de souffrances refoulées et d'espérances trahies. Il ne propose ni solutions ni révolution mais se complaît dans la décadence qui lui profite. Il est le symptôme de notre tentation de démission collective. Pour s'y opposer, il ne suffit pas de s'attaquer à ses fantasmes, il faut exiger du politique la reconquête de sa propre responsabilité.

❧

**16^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(8 et 9 mars 1997)**

Déclaration de politique générale

Disposant de tous les pouvoirs, bénéficiant du soutien des milieux économiques et financiers, profitant de la timidité et des absences de l'opposition socialiste, le président de la République et son Premier ministre ont eux-mêmes créé les conditions d'un échec global et désormais flagrant.

Cet échec est économique : le faible taux de croissance en est le signe évident, et la destruction de notre structure industrielle compromet l'avenir de notre pays.

Cet échec est social : l'augmentation du chômage en est la preuve, et des catégories de plus en plus larges de la population sont touchées par l'appauvrissement.

Cet échec est politique : le président de la République méconnaît sa fonction arbitrale et décide au gré des pressions exercées par les groupes qui le soutiennent et qui sont parmi les plus conservateurs du pays. Le Premier ministre, de son côté, accumule les erreurs d'appréciation et multiplie les fautes dans la conduite des affaires de l'État. Ce faisant, il attise la colère de tous ceux qui sont victimes de l'ultralibéralisme.

Confronté à un désastre dont il aggrave jour après jour les effets, le gouvernement n'ouvre pas d'autre perspective que celle d'un autoritarisme croissant et de la répression des mouvements sociaux. A ces dérives intolérables, s'ajoutent le durcissement de la législation xénophobe et la chasse aux étrangers provenant des pays pauvres, qui s'expliquent par la peur panique du Front national, dont la droite reprend cependant les thèmes.

Face à cet échec patent, face à cette situation à tous égards intolérable, la Nouvelle Action royaliste tient la révolte sociale pour légitime et nécessaire.

Dans le respect de l'autonomie des mouvements sociaux et de l'indépendance syndicale, elle apporte et continuera d'apporter son soutien aux mouvements de grève et aux occupations de locaux par lesquels les salariés expriment leur volonté de résister à l'ultra-libéralisme.

Dans la fidélité à la Déclaration des Droits de l'homme et au droit traditionnel de la nationalité, la Nouvelle Action royaliste a soutenu la lutte des sans-papiers, et appelé à la désobéissance civique contre l'article premier du projet Debré. Elle con-

tinue à réclamer l'abrogation de la législation xénophobe au profit de lois respectant le droit du sol, assurant l'intégration des immigrés qui le désirent - notamment par le droit de vote aux élections municipales - et réprimant impitoyablement les employeurs de main d'œuvre illégale, étrangère ou non.

Dans la fidélité aux traditions politiques de la nation française, la Nouvelle Action royaliste continuera de dénoncer, comme elle le fait depuis l'apparition de la menace xénophobe, l'idéologie du Front national. Mais elle souligne une nouvelle fois que ce parti prospère à cause de la crise sociale et de la démission de la classe dirigeante : tels sont les deux problèmes fondamentaux de notre pays, au regard desquels les questions liées à l'immigration sont secondaires.

La Nouvelle Action royaliste estime que réduire les perspectives européennes à la création d'une monnaie unique soumise aux critères de l'idéologie libérale et aux injonctions de la Bundesbank conduit à une impasse. Hypothétiquement souhaitable, et pratiquement infaisable, la monnaie unique est promise à un échec qui rend inutile tout référendum sur cette question. C'est pourquoi la Nouvelle Action royaliste juge indispensable de redéfinir l'ensemble des objectifs européens, de concevoir l'Europe à partir de ses nations sous la forme d'une confédération à l'échelle continentale.

Cette nouvelle politique européenne est incompatible avec l'idéologie et les pratiques ultralibérales. Elle est également contradictoire avec une attitude de soumission à l'impérialisme américain, dans tous les domaines où il s'exerce, et tout particulièrement sur le plan militaire.

Aussi la Nouvelle Action royaliste est-elle décidée à lutter contre l'intégration des forces françaises dans une organisation dirigée par les États-Unis.

La défense des droits de l'homme, la révolte contre la politique ultra-libérale du gouvernement français et l'opposition à l'impérialisme américain sont indissociables. Ce mouvement de résistance est la condition première de la mise en œuvre d'un nouveau projet pour la France, selon ses amitiés et ses appartenances européennes et mondiales, dans le respect des principes communs à l'humanité.

Motion I

Quel avenir pour l'Europe ?

L'effondrement du système soviétique a permis d'envisager concrètement l'organisation d'une

Europe de l'Atlantique à l'Oural que le général de Gaulle souhaitait et dont François Mitterrand a repris l'ambition en formulant le projet de Confédération européenne.

Parallèlement, l'unification de l'Allemagne a conduit les États membres de la Communauté européenne à redéfinir les conditions géopolitiques de l'équilibre européen, et à préciser les modalités d'une « intégration » économique lourde d'ambiguïtés originelles. Le traité de Maastricht avait pour ambition d'inscrire l'Allemagne dans le concert européen, et d'assurer, par accord sur une monnaie unique, la cohésion économique que le « marché unique » ne permettait pas d'établir.

Force est de constater que les espoirs nés au début de la décennie ont été déçus ;

- Le projet de Confédération européenne a été abandonné et l'Europe connaît une nouvelle division, cette fois entre pays riches et pays pauvres.

- L'accord franco-allemand est devenu un dogme qui exclut, en France, toute critique officielle des positions diplomatiques allemandes et entraîne une soumission empressée aux exigences économiques et monétaires de notre voisin.

- Le traité de Maastricht, dont les aspects politiques sont ignorés, est réduit à la perspective de la monnaie unique elle-même ramenée au respect de « critères de convergences » qui reflètent l'idéologie ultra-libérale.

- L'union économique de l'Europe est tout entière soumise aux prétendues contraintes d'un « marché » mondialisé, au nom desquelles les milieux dirigeants des pays développés imposent aux peuples des sacrifices inutiles.

Les sacrifices exigés sont d'autant plus Insensés que les conditions fondamentales de la monnaie unique ne sont pas réalisées, puisque la création d'une monnaie suppose l'existence et la volonté d'une souveraineté politique légitime que l'Union européenne est incapable de se donner.

Près de quarante ans après la signature du Traité de Rome, le projet européen est entré dans une impasse, l'aveuglement actuel nous exposant soit à l'écèlement soit à une Europe à plusieurs vitesses.

Il n'est pas tolérable que l'Union européenne accepte que de profondes disparités sociales aggravent les conditions de la concurrence entre les pays-membres. Mais il est illusoire d'envisager l'adjonction d'une politique sociale dans un système ultra-libéral qui exclut le principe de justice.

Il n'est pas acceptable que l'union monétaire européenne se réduise à une zone mark étendue à la

France, alors que la monnaie unique ne trouverait son efficacité technique que si elle a cours dans les quinze pays-membres.

Il est absurde de préconiser comme les socialistes un « gouvernement économique » pour faire contrepoids à la future banque centrale européenne puisque les choix économiques d'un gouvernement sont toujours fonction de sa politique.

L'avenir de l'Europe suppose une nouvelle conception de son organisation et de son projet :

- Parce que les ambiguïtés du traité de Maastricht n'ont cessé de s'aggraver, une redéfinition de ses objectifs s'impose, et implique un examen fondamental des rapports franco-allemands.

- Parce que l'identité européenne repose sur les nations qui la constituent, il faut partir de cette réalité historique, et reconnaître qu'elle assure, grâce à la médiation étatique, la liberté et l'égalité des citoyens.

- Parce que l'Europe ne saurait exister sans réunir l'ensemble de ses foyers culturels, il faut concevoir son organisation politique à l'échelle du continent tout entier.

- Parce que le fédéralisme européen serait une forme illusoire ou une contrainte insupportable, il faut donner à l'organisation politique de l'Europe une structure confédérale qui permettra d'associer l'ensemble des peuples européens dans une même perspective de paix et de progrès.

Motion II

On a raison de se révolter

La société française est gagnée par la révolte.

Plus ou moins visible selon les régions, les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activité, cette révolte a pu déboucher sur de durs conflits récurrents (SNCF, chauffeurs routiers, Thomson, Crédit Foncier, Renault...). Elle se traduit aussi par diverses formes de malaise dans l'activité professionnelle, par une peur de l'économie ressentie comme prédatrice et inhumaine, et par une crise de confiance à l'égard de l'État.

Parler de « révolte des nantis » ou de « conservatismes », c'est s'aveugler sur le message politique que la nation adresse aux gouvernants.

Devant la précarité d'existences minées par le chômage et la désinsertion, devant l'insécurité matérielle et morale qu'inspirent les diktats de déréglementation, délocalisation, flexibilité... devant le démantèlement accéléré des solidarités et le mépris croissant de la dignité humaine et du bien public, on

a raison de se révolter.

Bien que l'intransigeance et l'arrogance du patronat et de certains politiques aient redonné consistance et pertinence à la lutte des classes, cette révolte n'a ni la cohérence stratégique ni l'utopie mobilisatrice qui font les révolutions. Mais elle peut ouvrir sur une explosion sociale qui, généralisée, comporterait des risques graves sans apporter de solutions.

C'est pourquoi la Nouvelle Action Royaliste, soucieuse de la paix sociale par la justice, proclame ici l'urgence de reconnaître que cette montée de révolte met en question les principes et méthodes de la politique actuelle. La modernisation de la production et la mondialisation des échanges ne peuvent plus servir de prétexte à la destruction du tissu économique et social. Il n'est pas tolérable que les fractures s'accroissent entre le petit nombre de ceux que le système favorise, la masse de ceux qu'il exploite, et le nombre croissant de ceux qu'il exclut et élimine.

La confrontation est inévitable. Elle est aussi nécessaire. En effet, elle seule peut offrir l'occasion de surmonter les blocages et de dénoncer les fausses fatalités pour rouvrir le débat social et économique, y compris dans sa dimension européenne. À terme, elle devra mener à la négociation d'un nouveau compromis qui restaure entre les partenaires sociaux, le gouvernement et la nation des perspectives communes sur l'avenir.

Cependant la gestion d'une telle crise exige de l'État qu'il exerce dans toutes ses dimensions symboliques et effectives son rôle de médiateur indépendant et d'arbitre de la chose publique. Devant l'impérialisme d'un ultra-libéralisme qui tente de s'arroger un pouvoir totalitaire, l'autorité politique est mandatée pour réserver aux hommes la part qui leur revient et faire droit à leurs justes demandes de travailleurs et de citoyens. Cette autorité n'est pas là pour négocier la régression, mais pour résister au désordre imposé.

Si elle persiste à mener ce qui apparaît chaque jour davantage comme une « politique de classe » et une stratégie de démission, elle sera dans l'incapacité de comprendre les raisons de la révolte sociale et perdra toute l'autorité nécessaire pour répondre à ses exigences de justice.

Le pire serait que l'État, défaillant, devienne le principal sujet de révolte pour la nation.



**17^e congrès de la Nouvelle Action royaliste
(7 et 8 mars 1998)**

Déclaration de politique générale

Portés au pouvoir par une réaction de rejet du gouvernement Juppé, les socialistes et les communistes auraient pu profiter de la conjoncture pour mener une politique de dynamisme économique, de justice sociale, et de redéfinition des enjeux européens.

Nous constatons avec colère que ces espoirs ont été trahis, et que les promesses faites ont été reniées :

- le retour à l'attribution automatique de la nationalité est évidemment positif, mais des compromis absurdes ont empêché que le principe traditionnel du droit du sol soit pleinement rétabli.
- les lois Pasqua-Debré n'ont pas été abrogées et les nouvelles dispositions sur l'immigration ne permettent pas de résoudre la question des sans-papiers, ni d'inscrire les flux migratoires dans une politique de codéveloppement.
- la législation sociale est soumise à une logique économique qui est elle-même déterminée par les critères financiers de l'idéologie libérale :
 - le projet de loi des 35 heures se traduira par une réduction des droits sociaux et des salaires, par le développement de la flexibilité et de la précarité, sans remédier au problème de l'emploi.
 - des mesures d'urgence, évidemment nécessaires, restent dérisoires par rapport à l'ampleur de la catastrophe sociale engendrée par un système économique qui fonctionne grâce au chômage, à la misère et à l'exclusion.
- la politique industrielle est liquidée au nom d'un laisser-faire qui entraîne de nouvelles privatisations et la vente d'entreprises et d'établissements français à des sociétés étrangères.
- la politique monétaire est entièrement soumise à la Bundesbank, dont les conceptions provoquent une aggravation considérable du chômage en Europe.
- l'adhésion donnée, dans un premier temps, au projet d'Accord multilatéral sur l'Investissement (AMI) montre que le gouvernement de Lionel Jospin, faute de volonté ou par choix délibéré, est disposé à se soumettre à la logique de violence que masque la fiction du marché mondialisé.

Le milieu dirigeant abandonne ses tâches proprement politiques au profit d'une gestion

minimaliste. Faute de claire vision de l'identité et de l'avenir de la nation, le gouvernement renonce à imposer son autorité à l'administration et à maintenir les collectivités territoriales dans le cadre de notre droit et selon le principe de l'intérêt général.

Face à l'esprit de démission qui a gagné l'ensemble du milieu dirigeant, la Nouvelle Action royaliste réaffirme que la politique de résistance à l'hégémonisme américain, au libéralisme économique, aux dérives localistes, doit se fonder sur la nation française, telle que son histoire l'a définie et telle que son droit l'a constituée.

Grâce à la force de ses principes, rassemblés dans la Déclaration de 1789 et dans les Préambules de 1946 et 1958, à la richesse de ses traditions politiques et à l'énergie de ses citoyens :

- la nation française est en mesure de combattre victorieusement l'hégémonie américaine, par une critique raisonnée du mythe américain et par l'exploitation méthodique des contradictions et des faiblesses des États-Unis, ☉
- la nation française peut rompre avec l'idéologie et les pratiques néo-libérales, afin de développer son propre projet économique et social en coopérant avec l'ensemble des nations qui, en Europe et dans le monde, veulent échapper à la tyrannie des marchés,
- la nation française peut retrouver sa cohérence et son dynamisme dès lors que sera restaurée l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, en vue de son développement harmonieux et selon le principe d'égalité.

La nation française peut renouer avec son ambition historique, dans la fidélité à son histoire millénaire, si son peuple ouvre, par sa révolte, la voie d'une révolution pour la justice et la liberté.

Motion I

Décentralisation et unité nationale

La France est une nation millénaire dont l'unité territoriale et politique s'est constituée et maintenue grâce à l'action permanente de l'État

- le caractère inaliénable de la Couronne et l'indivisibilité de la République étant successivement affirmés comme principes fondamentaux de notre droit politique.

Malgré les excès du centralisme, l'unité n'a pas empêché la diversité des modes de vie, ni l'existence de collectivités régionales et locales dont notre Constitution prévoit la libre administration. Les lois sur la décentralisation de 1982 et 1983 complétées

par celles de 1992 et 1994 ont justement reconnu les aspirations à une plus grande liberté d'administration et de gestion des diverses collectivités territoriales.

Il faut cependant constater que l'esprit et la lettre de ces lois sont ignorés ou délibérément violés :

• *L'autorité de l'État s'efface, faute de volonté politique claire :*

Trop de ministres, à gauche et à droite, considèrent l'État connue un simple partenaire des collectivités locales et se contentent de signer avec celles-ci des accords de circonstance ;

La fonction préfectorale a perdu de sa substance sans pour autant que le préfet se consacre plus attentivement aux domaines de compétence qui lui échoient ;

Trop de maires ont oublié qu'ils sont aussi les représentants de l'État dans la commune qu'ils administrent, et se comportent comme s'ils dirigeaient une collectivité indépendante.

• *Des coopérations inter-territoriales transnationales se développent sans égard pour la politique de la Nation :*

Des régions et des villes établissent des relations économiques et culturelles transnationales, alors que leur champ de compétences n'est nulle part strictement délimité ;

Ces initiatives sont encouragées par la Commission de Bruxelles et inspirées par le Conseil de l'Europe et par le Comité européen des régions dont la philosophie vise à l'effacement des États.

• *Ces pratiques sauvages provoquent une confusion généralisée :*

Aux trois collectivités de droit (la commune, le département, la région) s'ajoutent des organisations de fait qui résultent des coopérations interrégionales (« L'Arc atlantique », des coopérations transnationales (SARLORLUX) et des divers ré-seaux (de pays, de villes...) qui se font et se défont sans vision ni perspectives ;

Dans un contexte de dégradation de la vie politique, de corruption et de clientélisme, ces comportements et ces pratiques mettent en péril la souveraineté et l'unité de la nation française.

C'est pourquoi la Nouvelle Action Royaliste demande :

- que soient réaffirmées l'unicité et l'indivisibilité constitutionnelle de la République Française ;

- que soit restaurée l'autorité de l'État à travers la fonction préfectorale ;

- que le droit international soit la source du régime applicable dans la conclusion des accords de

coopération décentralisée.

La Nouvelle Action Royaliste :

- réaffirme le rôle primordial de l'État dans la politique d'aménagement du territoire ;

- réclame l'application rigoureuse de la loi de décentralisation tant dans son esprit que dans sa lettre.

Motion II

Combattre l'hégémonie américaine

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, l'hégémonie américaine semble constituer un fait acquis et irréversible. Pour les élites soumises et les clients empressés, qui reconnaissent - pendant la guerre froide - le rôle dirigeant des États-Unis et appelaient au renforcement du protectorat sur « l'Occident », il paraît aujourd'hui naturel que Washington ait toute latitude pour orienter et maîtriser la dynamique financière et commerciale de la zone euro-atlantique, selon l'idéologie du marché, et sous le prétexte d'une « mondialisation » déclarée inéluctable.

Nous refusons que la fascination, la complaisance et la servilité réduisent la politique française à de fausses fatalités. Dans tous les domaines, l'hégémonie américaine doit être récusée dans son principe et peut être combattue dans ses effets.

Les États-Unis d'Amérique ne constituent ni un prolongement ni un accomplissement de l'Europe : leurs mythes fondateurs, leur racialisme originel, leur providentialisme flou les rendent aujourd'hui étrangers voire hostiles à l'histoire et à la pensée européennes.

De fait, les États-Unis constituent, pour l'Europe des États et pour la nation française singulièrement, un anti-modèle : la conception américaine du capitalisme doit être rejetée, la ségrégation sociale et raciale doit être dénoncée, l'extrémisme des « minorités sexuelles » doit être refusé au nom de l'unité de la personne humaine. Tels sont les véritables enjeux, au regard desquels la réaction contre les sous-produits alimentaires et culturels exportés par l'Amérique n'est qu'un phénomène épidermique.

De fait, la puissance américaine représente, pour la France et pour l'Europe, un danger d'autant plus redoutable qu'elle est en partie imprévisible dans ses diverses manifestations : l'hégémonie politique américaine est dépourvue de cohérence et n'a pas d'autre traduction concrète que l'expansion marchande ; le pouvoir monétaire, qui s'accorde aux seuls intérêts américains, est un facteur primordial de désordre mondial dans la mesure où les varia-

tions du dollar réduisent à néant les traités de commerce ; la spéculation financière contient en elle-même le principe de sa destruction, qui entraînera de nouvelles misères ; et la logique de pure concurrence, dont les Américains ne respectent pas les règles mais qu'ils veulent imposer au monde, conduit à la ruine les organisations économiques, les sociétés et les nations.

A tous égards pernicieuse, l'hégémonie américaine peut être victorieusement combattue :

- Parce que les États-Unis sont en proie à de violentes contradictions entre les divers fanatismes idéologiques (Pensée Correcte, théories racistes), entre les fondamentalismes religieux, entre les différentes populations (Blancs, Indiens, Noirs, Latino-américains, Asiatiques), entre les classes sociales, entre les groupes sexuels... Aucune société ne peut supporter longtemps cette guerre de tous contre tous, tolérer le fossé qui sépare les riches et les pauvres, accepter que la prospérité économique soit assurée par la misère de masse, et la révolte sociale contenue par l'emprisonnement massif. Autant de vérités qui détruisent les illusions statistiques (sur le faible taux de chômage notamment) répandues par les milieux dirigeants.

- Parce que les États-Unis sont incapables d'assumer les immenses charges et d'affronter les innombrables dangers qu'entraîne toute politique hégémonique. Leurs échecs anciens (au Viêt-nam), les risques qu'ils ont pris (sur le plan financier), leurs hésitations actuelles (dans les Balkans), les résistances qu'ils rencontrent (en Israël), les haines qu'ils engendrent sur tous les continents, l'absence d'un ennemi répondant à leur vision manichéenne du monde, sont autant de facteurs qui démontrent la fragilité américaine.

- Parce qu'il suffit dès lors, comme le général de Gaulle l'a fait en des périodes beaucoup plus difficiles (par rapport à l'OTAN, face à l'intervention américaine au Viêt-nam), de faire preuve de volonté politique et d'audace stratégique pour enrayer les mécanismes hégémoniques en tirant parti des faiblesses et des contradictions de l'adversaire : la mise en échec de la politique agressive des États-Unis à l'égard de l'Irak, grâce à l'attitude résolue de la France, démontre la possibilité de cette résistance.

Telle est la politique traditionnelle de la France, qui doit son existence à une lutte constante contre toutes les formes d'impérialisme. C'est cette ambition collective qui doit être retrouvée, c'est cette liberté qui doit être reconquise dans la lutte solidaire avec les peuples et les nations qui veulent

retrouver leur indépendance.



**18^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(21 mars 1999)**

Déclaration de politique générale

Sous la conduite de Lionel Jospin, il s'avère qu'un gouvernement composé de socialistes et de communistes n'oppose plus de résistance à la logique impitoyable du capitalisme ultra-libéral. Il accepte l'idéologie dominante, en matière monétaire et budgétaire, et s'incline devant les exigences patronales :

- les 35 heures se traduisent par une augmentation du travail flexible et par un développement de l'annualisation du temps de travail sans que les avantages promis en matière d'emploi aient été obtenus ;

- le principe des fonds de pension a été accepté, au risque de démanteler la solidarité nationale.

Contrairement aux engagements pris en 1997, le gouvernement mène des opérations systématiques de privatisation et d'ouverture du capital des entreprises publiques. La liquidation du patrimoine industriel et financier de la nation interdit à l'État de mener une politique industrielle ; elle livre aux aventuriers de la finance les travailleurs qui ont assuré le développement et le prestige international de leur entreprise.

Dès lors que le gouvernement a choisi de laisser faire les prétendues forces du marché, il ne saurait se prévaloir du taux élevé de croissance enregistré en 1998. Fruit d'une conjoncture encore favorable, ce résultat positif ne saurait masquer le ralentissement de l'activité qui affecte nos principaux partenaires européens et qui touche maintenant notre pays. Contre la crise économique et financière mondiale qui se développe malheureusement comme prévu, le gouvernement n'a pas pris les mesures indispensables pour éviter à la France la récession et une nouvelle aggravation du chômage.

Pour le reste, les dirigeants socialistes ont accumulé les bêtises (sur le PACS), les opérations de diversions (la « parité » qui fait l'impasse sur les inégalités des hommes et des femmes en matière de salaires et d'emplois), les retards (la réforme de l'institution judiciaire, celle de l'audiovisuel) et les reculs - en matière de réforme scolaire tout particulièrement. La méthode Jospin ne fait plus illusion : il ne s'agit que d'une gestion brouillonne, effectuée au jour le jour sous la pression de groupes d'intérêts.

La seule force du gouvernement tient à l'absence

d'alternative à droite, à l'hégémonie d'un parti socialiste figé dans un unanimité de façade, et à la situation d'otages dans laquelle sont tenus les communistes et les Verts.

L'uniformisation du discours médiatique masque le vide politique. Celui-ci favorise une violence erratique : elle affecte depuis longtemps les jeunes habitants des quartiers pauvres mais elle est aussi pratiquée par des groupes de pression qui jouissent de l'impunité.

Ce vide politique est d'autant plus inquiétant qu'il s'accompagne d'un affaiblissement de la combativité syndicale, au moment où le droit du travail et les revendications des salariés sont soumis à l'arbitraire patronal.

Face à cette situation angoissante, la Nouvelle Action royaliste est résolue :

- à défendre l'État de droit défini par la Déclaration de 1789, par les Préambules de 1946 et de 1958 ;

- à faire prévaloir la souveraineté nationale ;

- à réaffirmer le rang de la France dans le monde grâce à une politique de coopération repensée et renouvelée ;

- à soutenir les organisations syndicales qui résistent à l'ultra-libéralisme dans la fidélité aux idéaux de la Libération et en vue de nouvelles conquêtes sociales.

Devant la crise que traversent les institutions européennes la Nouvelle Action Royaliste constate que les différentes formations engagées dans la campagne ont constitué des listes ambiguës qui entretiennent une confusion totale quant aux enjeux véritables de l'Europe. En conséquence, la Nouvelle Action Royaliste préconisera le vote blanc.

Alors que se développe une campagne contre les institutions de la V^e République, la Nouvelle Action Royaliste est décidée à défendre la Constitution fondée par le général de Gaulle et tout particulièrement la fonction présidentielle, le septennat et le bicaméralisme.

Motion I

Pour un renouveau de la coopération

Depuis la décolonisation, la France prolonge son action diplomatique par des accords concrets et détaillés avec les pays vers lesquels elle entend entretenir des relations privilégiées dans les domaines culturels (langue, enseignement, formation...), économiques, militaires et sanitaires. Les changements intervenus depuis lors et le fait que les

États-Unis d'Amérique demeurent la seule super-puissance, imposent à notre pays de définir des priorités et d'étendre sa politique de coopération.

La Nouvelle Action Royaliste considère que les objectifs de la France demeurent cependant les mêmes et visent à maintenir sa présence dans le monde. L'Afrique, le bassin méditerranéen, l'ancienne Indochine, restent prioritaires ou le deviennent. L'effacement de l'ex-empire soviétique et la nécessité de ne pas laisser l'Allemagne imposer sa seule présence dans sa zone d'influence traditionnelle, commandent à la France de renforcer ses liens avec les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, l'Union européenne peut être une occasion d'affirmer sa présence dans les pays que la France n'a pas définis comme prioritaires. Notre pays doit cependant se montrer vigilant à l'égard de nos partenaires s'ils remettaient en cause la compétence de la France en matière de maîtrise des règles régissant la zone franc.

Dans les différents domaines de la coopération, la Nouvelle Action Royaliste insiste sur les faits suivants :

- Coopération économique : Une politique de coopération ambitieuse suppose une nouvelle politique économique en rupture avec un libéralisme qui s'est particulièrement révélé nuisible dans les anciens pays socialistes. La France devrait favoriser les investissements et participer davantage à l'organisation des marchés intérieurs et régionaux sans lesquels aucun développement n'est possible. Elle doit d'autre part continuer à défendre le juste paiement des matières premières.

- Formation : la coopération doit porter ses efforts sur l'enseignement et la formation supérieure des « élites », en facilitant l'octroi de visas, de bourses, de logements, l'accès aux universités et grandes écoles.

- Francophonie : La France sera forte en Europe si sa langue demeure très présente dans le monde. Elle devrait utiliser les institutions de la francophonie de façon à la fois moins maladroite et moins complexée. Notamment pour appuyer les processus de démocratisation et promouvoir des valeurs essentielles : respect de l'État de droit et des libertés fondamentales.

- Défense : il est nécessaire que la France se dote des moyens, notamment logistiques, qui lui permettent d'intervenir, en cas de menace, dans n'importe quel pays du monde avec lequel elle a des accords de défense. Elle doit aider les armées et gendarmeries locales à contrôler leur espace natio-

nal dans le respect du droit et de la démocratie, à développer leur aptitude à mener des opérations internationales de maintien de la paix.

Par ailleurs, la France a un devoir de justice envers les anciens combattants africains et asiatiques dont les montants des pensions, contrairement à ceux de leurs frères d'armes français, constamment réajustés, sont restés fixés au taux scandaleusement bas de 1959.

- Santé : Il est nécessaire que la France n'oublie pas les problèmes de santé en créant des hôpitaux, en assurant la formation des personnels et en favorisant des zones de développement à proximité de ces équipements.

La Nouvelle Action Royaliste rappelle que l'intérêt général doit prévaloir sur les rivalités partisans, tout particulièrement en politique étrangère : plus que le rattachement du ministère de la Coopération à celui des Affaires étrangères, c'est la coordination entre le Président et le Premier ministre qui importe, au-delà des clivages politiques.

La coopération doit donner à la France dans le monde, une dimension conforme à sa tradition historique et à sa culture.

Motion II

Pour un syndicalisme de résistance et de conquête

Le SMIC, l'assurance chômage, l'assurance maladie, les retraites, les conventions collectives, les congés payés, les délégués du personnel, l'interdiction du travail des enfants, la diminution régulière du temps de travail.... sont le résultat de luttes sociales menées par les travailleurs - relayés par leurs organisations syndicales.

A la différence de ses voisins anglais, allemands ou scandinaves, le syndicalisme français a toujours été traversé par des courants très divers : de l'anarchisme au christianisme, en passant par le marxisme, la social-démocratie... Au fil de son histoire, différentes stratégies sont apparues dans la manière de conduire son action : l'opposition systématique, l'opposition constructive, la concertation, la construction sociale, « l'accompagnement »... Petit à petit, il a délaissé l'action revendicative, au profit de la gestion paritaire : plusieurs organismes sociaux (sécurité sociale, assurance chômage...) sont en effet gérés conjointement par les organisations patronales et syndicales.

Ce changement de stratégie notamment, contribue à expliquer la crise que traverse le syndicalisme,

depuis plusieurs années maintenant. Crise qui se traduit par la désyndicalisation - même si le taux particulièrement bas de syndicalisation est une constante française. Englués dans la gestion paritaire des organismes sociaux qui finit par absorber l'essentiel de leur temps et de leur préoccupation, les syndicalistes sont, peu à peu, devenus de véritables fonctionnaires du syndicalisme. Coupés de leur base et des réalités de terrain, ils se révèlent de plus en plus incapables de prendre en charge les problèmes quotidiens des travailleurs. Le fait que les syndicats - à l'exception de la CGT et des dissidents de la CFDT - soient absents du mouvement des chômeurs est, à cet égard, significatif.

Malgré cette crise - ou peut-être à cause : les organisations traditionnelles étant incapables de représenter les salariés, de nouveaux syndicats se créent - la diversité syndicale s'accroît et les syndicats autonomes se multiplient, révélant le repli « corporatiste » des salariés. Les règles de représentativité s'en trouvent bousculées, dans le public comme dans le privé. L'UNSA, par exemple, revendique la place de quatrième sur l'échiquier syndical français, loin devant la CFTC et la CFE-CGC pourtant représentatifs.

En outre, de l'immédiat après-seconde guerre mondiale au milieu des années 1970, le rapport de force pesait en faveur des salariés et les syndicats parvenaient à faire passer de nombreuses réformes. Avec la crise économique, la réorganisation du monde de travail, le retour en force du libéralisme, l'avènement de la politique de rigueur, l'accélération du processus d'intégration européenne, la globalisation de l'économie, la chute du communisme et la perte des référents traditionnels ont inversé le rapport de force. Aujourd'hui, les salariés sont sur la défensive. En témoignent les acquis récents (le RMI, l'ARPE, le conseiller du salarié...) et les négociations actuelles sur l'aménagement et la réduction du temps de travail qui se traduisent toutes par un accroissement de la flexibilité et de la précarité, le gel des salaires, la dégradation des conditions de travail, la remise en cause du droit du travail...

La seule réponse que proposent les organisations syndicales semble être de cogérer le système. Le libéralisme serait installé pour longtemps et les travailleurs seraient contraints de s'y soumettre, les syndicats de composer avec le patronat pour faire en sorte que la pilule soit la moins amère possible. C'est la stratégie qu'ont adoptée bon nombre de syndicats européens et c'est le modèle que la Confédération européenne des syndicats (CES) met en

place, avec l'appui des confédérations nationales, souvent en désaccord avec leurs bases, et toujours contre les intérêts des salariés.

Tout en respectant l'indépendance des syndicats, la Nouvelle Action Royaliste :

- réaffirme son attachement à un droit du travail protecteur, au droit de grève, au salaire de référence (SMIC) et à une conception collective des rapports au sein de l'entreprise ;

- réclame la révision complète du paritarisme et un retour aux racines revendicatives du syndicalisme, pour en finir avec la politique économique antisociale actuelle ;

- souhaite l'abandon du syndicalisme de collaboration qui se met en place en France, via la CFDT, et en Europe, via la CES, et l'instauration d'un syndicalisme de résistance et de conquête, qui pourrait être transversal à l'ensemble des organisations actuelles confédérées ou non ;

- exige que l'État, qui joue actuellement la carte du patronat, renoue avec le rôle traditionnel d'arbitre qui lui est dévolu, adopte une politique sociale en adéquation avec les attentes du monde du travail et use de son autorité pour une application rigoureuse du droit du travail.



Déclaration de politique générale

La violence économique, sociale et politique frappe durement et de multiples manières des fractions de plus en plus larges de la population, confrontées au chômage, à l'exploitation et au harcèlement moral dans le travail, aux incertitudes nées de la flexibilité et de la précarité croissante, à la ségrégation urbaine, à la disparition ou à la défaillance des services publics, à la dictature des firmes monopolistes qui absorbent et détruisent nombre de petites et moyennes entreprises industrielles et agricoles.

Cette violence, provoquée par l'ultra-libéralisme, est aggravée par l'affaiblissement de la résistance syndicale, minée par la stratégie de collaboration de la CFDT et par les concessions de la CGT : c'est dans un climat de déroute que s'engagent les discussions autour d'une « refondation sociale » voulue par le Medef et qui risque de se traduire par la destruction du système de droits qui assure encore aux salariés une protection minimale.

Cette violence trouve sa cause principale dans la démission des autorités politiques de notre pays.

Lionel Jospin et son gouvernement se sont discrédités. Au mépris de leur propre tradition de socialisme conservateur, attaché aux services publics, garant du patrimoine industriel et financier de la nation, défenseur des acquis sociaux, les dirigeants de la gauche ont livré aux affairistes privés, français et étrangers, les banques et les entreprises nationales, et ruinent de l'intérieur les services publics subsistants. Ils veulent maintenant appliquer les préceptes ultra-libéraux à l'éducation nationale, à l'administration fiscale, à la protection sociale - les bénévoles assurant depuis longtemps une part de l'administration de la misère.

Les effets désastreux de la « gestion » gouvernementale ont été jusqu'à présent masqués par l'amélioration conjoncturelle de la croissance économique en 1998 et par la reprise des derniers mois de 1999, par les manipulations statistiques, et par l'annonce de réformes qui n'améliorent en rien la situation sociale (ainsi la « parité ») ou qui se vident peu à peu de leur sens au fil des négociations avec les groupes de pression : ainsi la réforme de la justice et celle de l'audiovisuel.

Le président de la République ne joue pas son

rôle d'arbitre et ne veille pas au respect de la Constitution puisqu'il a permis que la guerre soit menée contre la Yougoslavie sans autorisation du Parlement. Faisant écho aux revendications des groupes de pression agricoles et industriels, il se satisfait de surenchérir sur la gestion du gouvernement, en attendant de se lancer dans une nouvelle campagne électorale.

L'alternance d'équipes « de droite » et « de gauche » au sein d'une coalition idéologique et politique ultra-libérale, l'hégémonie qu'elle exerce et les moyens de propagande dont elle dispose étouffent la vie démocratique dans notre pays. Pourtant de nombreux citoyens, qui se sont abstenus ou qui ont voté blanc aux élections européennes et aux élections partielles, et qui participent aux grèves et aux manifestations antigouvernementales, souhaiteraient un changement radical d'orientation politique. C'est dans cette perspective révolutionnaire que s'inscrit la Nouvelle Action royaliste, dans sa fidélité aux principes de la Révolution de 1789, œuvre de ses ancêtres politiques, et aux conquêtes de la Libération pour laquelle tant de royalistes ont lutté.

Pour assurer les conditions d'une politique de progrès social, la Nouvelle Action royaliste s'engage de manière très précise et déterminée dans les combats qui s'annoncent.

Elle défend et défendra les retraites par répartition. Elle s'oppose à la création de fonds de pension, quel que soit l'habillage sous lequel cette réforme sera présentée.

Elle défend le secteur public. Elle s'oppose à toute nouvelle privatisation rampante ou déclarée et propose un nouveau programme de nationalisation des secteurs-clés.

Elle défend l'indépendance de la politique étrangère de la France, fondée sur la dissuasion nucléaire. Elle s'oppose aux fusions entre entreprises européennes. Elle demande que l'État reprenne la maîtrise de la politique industrielle dans le secteur de l'armement.

Elle défend la fonction publique, vouée au service de l'État, gardien de l'intérêt général. Elle s'oppose aux corporatismes et aux féodalités qui démembrent l'administration. Elle demande la mise en œuvre de mesures destinées à rétablir la distinction entre le pouvoir politique et les fonctions administratives, et à séparer l'administration publique et les intérêts privés.

Elle défend et défendra le principe de l'unité nationale, qui n'est pas contradictoire avec la décen-

tralisation. Elle s'opposera à un référendum organisé en Corse, qui serait anticonstitutionnel, et à tout système de consultation des seuls Corses, par lequel on tenterait de détourner la procédure référendaire.

Elle réaffirme sa fidélité au comte de Paris, chef de la maison de France.

Motion I

Le service de l'État

L'État, dans sa fonction administrative, a pour tâche la mise en œuvre de la raison juridique. Servir l'État consiste à rendre le droit effectif, pour le bien-être de tous les citoyens, grâce aux lois votées par le Parlement.

La fonction publique rassemble les serviteurs de l'État, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers qui assurent, sous l'autorité du pouvoir exécutif et sous le contrôle des élus, les missions d'intérêt général qui leur sont confiées.

La Nouvelle Action royaliste constate que l'État n'est plus aujourd'hui en mesure de remplir sa fonction essentielle.

L'esprit de démission qui règne chez les détenteurs de l'autorité politique leur fait perdre la capacité de diriger effectivement l'administration. Il s'ensuit une confusion croissante entre le pouvoir politique et la fonction administrative, qui tient au fait que le personnel politique est majoritairement issu de la haute fonction publique. L'utilisation des techniques du « management » accroît la confusion entre l'exécution des tâches administratives et les modes de gestion privés, entre le rôle des fonctionnaires et celui des travailleurs du secteur privé.

Sous l'influence désastreuse de l'idéologie libérale-libertaire, la multiplication des « instances de régulation » aboutit au démembrement de l'État, tandis qu'une décentralisation incontrôlée conduit à la reconstitution ou au renforcement des féodalités locales. Trop de ministres sont choisis en fonction de leurs attaches régionales, de leurs particularités, ou se comportent comme les représentants de groupes d'intérêts. La tendance ancienne et fâcheuse à la collusion entre un ministère et un syndicat (exemples : l'agriculture, l'enseignement) ne cesse par ailleurs de s'aggraver.

Masquées par le verbiage ultra-libéral et les invocations à une modernité jamais définie, ces conceptions corporatistes, féodales et particularistes représentent une immense régression, qui menace les fondements de notre existence collective.

Pour que l'État redevienne le serviteur de l'intérêt général, pour que les syndicats puissent retrouver leur rôle revendicatif, il faut proscrire l'association implicite et antidémocratique d'un ministère particulier et d'une organisation syndicale ou professionnelle aux fins de gestion d'un secteur d'activité. Pour que chaque ministre retrouve, dans la direction des affaires qui lui sont confiées, le souci du bien commun, il faut proscrire le choix des ministres en fonction de critères étrangers à sa mission politique.

Pour que le Parlement retrouve la plénitude de son rôle, il faut supprimer les organes de « régulation », plus ou moins indépendants de l'État, mais trop sujets aux pressions des intérêts privés. Pour retrouver une claire distinction entre le pouvoir politique et les fonctions administratives, il importe que, comme pour un magistrat ou un militaire, l'élection d'un fonctionnaire appartenant aux grands corps de l'État entraîne ipso facto sa démission de l'administration - ce qui implique en contrepartie la création d'un statut de l' élu.

Pour rétablir une indispensable séparation entre les activités privées, économiques et financières, et l'administration publique, les membres des grands corps de l'État qui sont embauchés par une entreprise privée doivent démissionner, et non plus bénéficier d'une mise en congé. Pour que la fonction publique retrouve sa pleine définition, selon le statut qui établit les obligations et les droits de chaque fonctionnaire, il faut renoncer aux expédients d'une contractualisation qui tend à se généraliser.

Il faut également permettre et favoriser une mobilité professionnelle et géographique, et mettre en œuvre le principe de parité de traitement entre les trois fonctions publiques, afin de garantir une plus grande cohérence dans le fonctionnement des services publics aux différents échelons administratifs et créer ainsi une culture générale de service public.

Motion II

Défense nationale et industrie d'armement

De par son histoire et sa situation présente, la France est une puissance mondiale attachée à la doctrine de l'équilibre entre les nations et, en toute logique, hostile à la constitution de blocs et à l'hégémonie d'une nation sur les autres.

La défense nationale, appuyée sur une industrie d'armement indépendante, constitue une composante essentielle de la souveraineté de la France.

Ayant fait, depuis 1958, de la stratégie de dissuasion nucléaire le pivot de sa défense, la France s'est dotée d'établissements de recherche, d'expérimentation et d'établissements industriels aptes à lui assurer la pleine et entière liberté de décision en ce domaine.

C'est pourquoi l'État a toujours développé et contrôlé l'industrie d'armement dont la modernisation, conduite depuis plusieurs décennies, a placé la France parmi les premières puissances industrielles exportatrices, confirmant ainsi son statut de puissance mondiale.

**

Depuis 1990, la donne internationale a été profondément bouleversée.

Les États-Unis sont sortis renforcés de ce séisme et, par une augmentation massive des crédits de recherche et de programmation, affirment clairement leur volonté hégémonique. Toutefois, leur force vient aussi de l'effacement ou du renoncement des autres puissances mondiales.

La Russie, malgré son imposant arsenal nucléaire, ne dispose ni de la doctrine de son emploi, ni des moyens financiers pour soutenir le développement de capacités industrielles adaptées à son rang. L'Union européenne, après avoir montré son impuissance à organiser politiquement l'Europe a fait soumission à l'ordre américain.

La France, quant à elle, voit sa liberté d'action devenir dangereusement inférieure à sa puissance réelle. Les gouvernements successifs posent des actes qui hypothèquent notre indépendance et vident de sens la stratégie de dissuasion nucléaire. Ils tentent, à travers une impossible défense européenne, de masquer l'intégration de notre potentiel militaire dans l'Otan, instrument de la suprématie américaine.

* *

La Nouvelle Action royaliste réaffirme : son attachement à une politique étrangère indépendante, le bien-fondé de la stratégie de dissuasion nucléaire et la nécessité de maintenir au plus haut niveau technologique son industrie d'armement.

En conséquence, la Nouvelle Action royaliste :

- Est hostile aux fusions entre entreprises européennes, tel celui de E.A.D.S., incohérentes sur le plan économique et industriel, attentatoires à la liberté des nations et des personnes, et particulièrement dangereuses sur le plan stratégique.

- Préconise les coopérations internationales, nécessaires à la présence française dans le monde et financièrement justifiées. Ce qui implique des accords entre États pour la mise en route des pro-

grammes d'armement et le recours à des structures juridiques et industrielles souples (type G.I.E.), respectueuses des cultures industrielles et nationales des entreprises impliquées dans ces programmes.

- Demande que l'État reprenne la maîtrise de la politique industrielle dans le secteur de l'armement.

- en prenant le contrôle direct de l'ensemble des entreprises produisant exclusivement des armements.

- en exerçant une tutelle rigoureuse sur les entreprises ayant des activités de production d'armements.

- en reprenant l'effort de recherche, de défense et de respect des programmations en matière d'équipements.

- Exige l'interdiction pour les industriels de l'armement de détenir des intérêts dans un groupe de communication.

❧

20^e Congrès de la Nouvelle Action Royaliste (8 avril 2001)

Déclaration de politique générale

L'humanité vit un moment de son histoire caractérisé par la multiplication de facteurs idéologiques, économiques, techniques, biotechnologiques qui, sous l'utopie du marché et de l'affranchissement individuel, menacent l'identité de la personne humaine et concourent aux destructions symboliques et aux effondrements sociaux.

Face à la conjonction de ces logiques dangereuses, la France est aujourd'hui particulièrement exposée car la crise générale de la « modernité » s'accompagne dans notre nation du délabrement des institutions de la République et d'une complète démission de responsables politiques qui ont perdu jusqu'au respect d'eux-mêmes.

Reniements, mensonges et corruption coïncident avec l'abandon des citoyens à l'arbitraire des normes bruxelloises, avec l'abandon des travailleurs livrés aux méthodes d'exploitation les plus brutales ou les plus raffinées, avec l'abandon de millions d'hommes et de femmes exposés par le système ultra-libéral à des souffrances que le discours sur la croissance et l'étalage des richesses rend d'autant plus intolérables.

Mais l'obscur travail d'analyse, de critique et de contestation radicale de l'idéologie dominante et du milieu dirigeant a porté ses fruits. Il n'est plus possible de croire au socialisme de Lionel Jospin et de son gouvernement. Il n'est plus possible de croire au gaullisme de Jacques Chirac, de Philippe Séguin et de la direction du RPR. Il n'est plus possible de croire que la ligne gestionnaire de certains syndicats, et notamment de la CFDT qui collabore ouvertement avec le Medef, soit favorable aux salariés.

Les effondrements de tous ordres et les reniements de toute nature auxquels le peuple français est confronté ne signifient pas que notre pays prenne le chemin de la décadence.

La crise mondiale et la démission des élites politiques en Europe de l'Ouest provoquent de nombreux mouvements de révolte qui sont appelés à se développer et à se multiplier. Paysans victimes de la crise alimentaire, ouvriers liquidés en même temps que leur usine, agents des services publics exposés aux privatisations rampantes ou avouées, cadres surexploités, policiers, gendarmes et magis-

trats manifestent leur colère et seront conduits à durcir leur révolte en raison du laisser-faire gouvernemental, des engagements ultra-libéraux pris par MM. Chirac et Jospin dans le cadre de l'Union européenne, de leur soumission volontaire aux prétendues contraintes budgétaires et monétaires.

La Nouvelle Action royaliste

- **participe** à ce vaste mouvement de contestation de l'idéologie et de la gestion ultra-libérales, par fidélité aux principes fondamentaux du droit politique français, par fidélité au défunt comte de Paris qui affirmait dans son dernier message que « *le peuple français retrouvera sa liberté en se révoltant* » ;

- **souhaite** que les révoltes du peuple français se transforment en un projet politique révolutionnaire : celui-là même qui est proclamé dans la Déclaration de 1789 et dans le Préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle de 1958, dont il faut à nouveau tirer toutes les conséquences pratiques afin que la France redevienne un État de droit - donc un État protecteur des droits ;

- **apporte** son soutien aux grèves et aux manifestations anti-libérales ;

- **s'associera**, selon sa tradition constante, avec tous les groupes qui ont la volonté de servir la nation, de défendre la légalité et de restaurer l'État, garant de l'intérêt général.

Motion I

Une politique de l'énergie

Par la puissance et l'ampleur des technologies mises en œuvre pour leur survie et leur développement, les sociétés du XX^e siècle ont eu, sur leur environnement local comme sur celui de la planète, des impacts nombreux et décisifs. Longtemps, la perspective à court terme des « technologues », l'impératif exclusif des gains de production ou l'inertie administrative ont retardé la prise de conscience des gouvernements quant à la nature des déséquilibres ainsi causés et de leurs conséquences sur la vie et l'activité humaine.

Né pour combattre ces résistances structurelles, le militantisme des écologistes a eu le mérite de faire émerger à la conscience commune le souci de l'écologie comme l'une des données incontournables de la gestion des ressources et des implications du développement économique. En outre, il a, pour une part, contribué à modifier le modèle que projettent d'elles-mêmes les sociétés avancées, leur offrant des critères alternatifs pour un « développement durable » qualitatif, non agressif, plus

économe et équitable dans la répartition des richesses planétaires. Cet idéal, dans lequel communient de nombreuses associations, paraît être le seul à pouvoir opposer une résistance aux grandes technosstructures et alliances financières qui s'efforcent d'imposer leurs intérêts dans le monde.

Cependant, l'écologisme en soi n'est pas une politique. Il contient même en germe la dégénérescence du politique. En effet, loin d'intégrer le souci écologique à une pratique institutionnelle, assimilable dans la tradition de chaque nation, l'écologisme se réfère à une mystique morale, puritaine et mondialiste, subversive à la fois des cadres et des moyens de la politique traditionnelle. Les sources philosophiques auxquelles puise cette mystique ont nourri successivement des naturalismes évangéliques et fascistes et peuvent être demain récupérées par une nouvelle idéologie sectaire.

En Europe, les mouvements « verts », une fois entrés dans des coalitions au pouvoir, y diluent leur message en échange de quelques victoires symboliques - en France, l'abandon du surgénérateur de Creys-Malville - se ralliant sur le terrain aux ultra-libéraux et aux fédéralistes les plus hostiles aux effets modérateurs de la politique des États nationaux.

Le souci de l'écologie n'est plus la propriété des groupes de pression écologistes. Elle est devenue une donnée immédiate de la politique du bien commun dont doivent répondre tous les hommes politiques.

La Nouvelle Action Royaliste considère que les menaces sur l'environnement sont réelles et qu'une politique écologique ambitieuse est plus que jamais nécessaire.

C'est pourquoi la NAR propose que soit mise en œuvre une véritable politique de l'environnement qui :

- rompe avec la logique économique ultra-libérale actuelle ;
- implique le long terme, l'international, le global ;
- nécessite des actions multiples et coordonnées dans le temps.

La NAR fait le choix d'une économie respectueuse de la biosphère contre la volonté de puissance et la dictature du marché, et qui réconcilie, grâce au rôle initiateur et régulateur de l'État, le développement économique et la pérennité de la biosphère.

Motion II

Fiscalité et redistribution du revenu national

La Nouvelle Action royaliste réaffirme sa fidélité aux principes constitutionnels qui fondent la fiscalité, notamment l'égalité devant l'impôt, l'annualité de son prélèvement, sa progressivité, le respect des droits des contribuables et de l'imposition à raison des capacités contributives.

Elle souligne, par conséquent, que la fiscalité n'est pas une technique de gestion : c'est une politique qui est soumise aux principes de la justice sociale ; juste répartition des charges, juste distribution des richesses dans la nation. Cette politique doit être définie en fonction des objectifs généraux de l'État, qu'il s'agisse de ses missions régaliennes ou de son action dans le domaine économique et social. Ce qui implique trois impératifs :

1° La politique fiscale doit se libérer du dogmatisme libéral : elle ne doit pas être conçue en fonction d'une recherche systématique d'un équilibre budgétaire, mais dans le cadre d'une politique active des finances publiques qui peut induire un déficit budgétaire contrôlé.

2° La politique fiscale doit s'affranchir de la démagogie ; les baisses d'impôts doivent éventuellement intervenir après les décisions concernant le financement des objectifs généraux, et non pour s'attirer les faveurs de certaines catégories sociales et de certains groupes de pression : trop souvent, les baisses d'impôts qui s'ajoutent à la réduction du déficit budgétaire s'accompagnent de la réduction de la protection que l'État doit assurer à la nation et à ses habitants.

3° La politique fiscale doit rompre avec les constructions statistiques aberrantes. Les « prélèvements obligatoires » forment en effet une catégorie dénuée de toute pertinence puisqu'on y mélange les impôts (prestations définitives et sans contrepartie, destinées à assurer le financement des charges publiques) et les cotisations sociales qui ouvrent droit pour les particuliers à des revenus différés.

La fiscalité, comme les finances publiques dans leur ensemble, doit être mise au service de la politique économique et sociale de la nation : pour garantir la protection et la cohésion sociales, développer la puissance industrielle, agricole et commerciale de la France contre une gestion soumise à des impératifs uniquement financiers.

Dans le cadre d'une politique de soutien de la demande des ménages, la hausse des salaires doit prévaloir sur les gains spéculatifs et simultanément,

dans le cadre d'une politique de soutien de l'offre, les aides ciblées sur les domaines stratégiques (recherche, innovation technologique) doivent prévaloir sur les aides ou baisses d'impôts à caractère général accordées uniformément à toutes les entreprises.

C'est pourquoi la Nouvelle Action royaliste préconise une politique fiscale fortement corrective. Elle aura pour but de renverser les orientations néolibérales de droite et de gauche, qui avantagent les détenteurs du capital au détriment de ceux qui vivent du revenu de leur travail.

Pour assurer une juste redistribution du revenu national tout en favorisant le développement de l'appareil productif du pays, il faut :

- **Clarifier et simplifier** la taxation des revenus et des bénéfices en supprimant les innombrables privilèges fiscaux.

- **Réformer** l'impôt sur le revenu dans le sens de la parité de traitement entre les revenus du capital et ceux du travail.

- **Élargir** l'assiette de l'impôt sur la fortune et augmenter sa progressivité et ses taux.

- **Baisser** fortement la fiscalité indirecte, et tout particulièrement la TVA.

- **Réformer** la fiscalité des entreprises afin de tendre à la taxation unique des bénéfices à distribuer.

- **Décourager** la spéculation par toutes les techniques fiscales de contrôle et de taxation, qui doivent être mises en œuvre sans attendre l'improbable mise en place d'une taxation internationale, ni les décisions d'organismes européens acquis à l'ultra-libéralisme.

- **Lutter** contre la fraude et l'évasion fiscales et contre le blanchiment de l'argent par un renforcement des moyens douaniers et de la police financière.

Ces orientations ont pour but de faire de la politique fiscale un véritable outil de développement et de justice sociale.



Déclaration de politique générale

Dans une période marquée par les guerres, le terrorisme et les tensions internationales,

- au moment où la France subit une baisse d'activité économique qui ajoute de nouvelles souffrances à toutes celles engendrées par l'ultra-libéralisme,

- peu après la réunion du Conseil européen de Barcelone qui a confirmé la privatisation à plus ou moins brève échéance des services publics nationaux, génératrice de pénuries et d'injustice sociale, la Nouvelle Action royaliste :

- constate que l'oligarchie française est désormais engagée dans une « gouvernance » européenne qui lui a fait perdre de vue l'intérêt de la France et le service qu'elle doit à l'ensemble de ses habitants ;

- dénonce l'attitude du président de la République et du Premier ministre qui ne respectent plus ni la Constitution de la V^e République quant à la définition de leurs fonctions respectives, ni le Préambule de 1946 ;

- observe que MM. Chirac et Jospin, lourds d'un héritage de mensonges et de complicités, tentent de masquer par la démagogie la similitude de leurs programmes et lancent des promesses contraires à leurs engagements européens ;

- déplore que le débat préalable à l'ouverture officielle de la campagne électorale ait été confisqué par les représentants de l'oligarchie et réduit à ses enjeux tactiques alors que les Français sont livrés à la violence économique et de plus en plus exposés aux antagonismes suscités par les communautarismes ;

- prévient les électeurs que les véritables projets de l'oligarchie, précisément conçus et déjà publiés, menacent l'existence même de la nation française et mettent en péril ses habitants. Actuellement rivales, les équipes chiraquienne et jospiniste ont été et restent d'accord, à quelques nuances près, pour :

- finir d'aliéner la souveraineté nationale dans les divers organes de l'Union européenne ;

- maintenir l'alignement de la diplomatie française sur la politique étrangère du gouvernement des États-Unis ;

- continuer à réduire le rôle de l'État dans la vie économique et sociale, dans l'intention, encore timidement exprimée, de privatiser l'Éducation nationale ;

- parachever la liquidation du patrimoine industriel de la nation ;

- entreprendre la destruction du système français de protection sociale, notamment par le recours aux fonds de pension ;

- laisser faire les grandes sociétés capitalistes, elles-mêmes soumises à la pression de leurs actionnaires, aux aléas de la spéculation sur les marchés financiers, à la volonté de puissance de leurs dirigeants. Sous le mot d'ordre de « modernisation », la flexibilité du travail, les délocalisations et l'intensification de la concurrence par le biais de la baisse des salaires et de la destruction d'emplois seraient désormais notre seul horizon ;

- laisser les collectivités décentralisées se transformer en entités autonomes par le jeu des délégations de pouvoir législatif ou en régions indépendantes par la voie de référendum locaux.

Face à ces périls, la Nouvelle Action royaliste est décidée à défendre la République française, conçue comme souci du Bien commun.

Dans le respect des principes proclamés en 1789 et en 1946 et selon la lettre de la Constitution de la V^e République,

- elle insiste tout particulièrement sur les principes d'unité et d'indivisibilité de la République, d'indépendance de la nation, de souveraineté nationale et de laïcité.

- elle confirme son engagement résolu au sein du Pôle républicain, aux côtés des gaullistes, des communistes et des socialistes patriotes, pour le salut de la patrie.

- elle demande aux citoyens écœurés par la corruption et effrayés par la montée de la violence de résister à la séduction du vote protestataire, qui ne changera rien à l'ordre des choses, et d'apporter leurs suffrages à Jean-Pierre Chevènement, seul homme d'État capable d'accomplir à brève échéance, les révolutions légales nécessaires.

Motion I

La fonction présidentielle

Monarchique dans sa lettre et dans son esprit, la Constitution de la V^e République a été de moins en moins respectée par Jacques Chirac : il a agi en pleine méconnaissance de sa fonction éminente, et plusieurs articles du texte constitutionnel ont été délibérément violés.

Quant à l'esprit de la constitution gaullienne, le président de la République n'a pas été le garant de l'intérêt général, mais le porte-parole d'intérêts cor-

poratistes et de clientèles électorales. Il a surtout sacrifié le septennat en vue de sa propre réélection par la réduction de la durée du mandat présidentiel, qui déséquilibre l'ensemble de l'édifice institutionnel.

Quant à la lettre, l'élu de 1995 n'a montré aucun souci de l'indépendance nationale puisqu'il a entériné de multiples transferts et abandons de souveraineté au bénéfice des organes de l'Union européenne et qu'il a, avec la complicité de Lionel Jospin, aligné notre diplomatie sur celle des États-Unis. Enfin, l'article 35 de la Constitution a été délibérément violé par le président de la République, pourtant chargé d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, puisque les opérations de guerre contre la Yougoslavie et en Afghanistan ont été menées sans l'autorisation du Parlement.

L'extrême gravité de ces actes a été masquée par les polémiques sur l'immunité prétendue du président de la République, qui permettaient de porter atteinte à la fonction présidentielle en tant que telle.

Face à la confusion qui s'est installée, il est urgent de :

- rétablir le président de la République dans sa fonction arbitrale, afin que l'ensemble de la nation puisse être effectivement représenté dans la personne du chef de l'État, symbole de l'unité nationale, garant de la cohésion sociale et de l'intégrité du territoire ;

- rappeler, par des sanctions exemplaires, ce que coûte le viol de la Constitution, surtout lorsqu'il s'agit de l'entrée en guerre de la nation ;

- maintenir, conformément à l'avis du Conseil constitutionnel, le privilège de procédure et de juridiction qui est attaché à celui qui a la responsabilité, à la différence de tous les autres citoyens et des membres du gouvernement, de l'existence même de la nation en raison de sa fonction de chef des armées. Ce double privilège est également fondé sur le principe de séparation des pouvoirs, qui interdit à l'autorité Judiciaire d'intervenir dans le domaine du pouvoir exécutif.

Quant à la réforme des institutions, la Nouvelle Action royaliste met en garde les responsables politiques tentés par le « régime présidentiel ». Celui-ci présente une double particularité :

- instituer le risque de cohabitation que certains présidentialisistes veulent éviter ;

- paralyser, sur certaines questions décisives, le président et son gouvernement que d'autres « présidentialisistes » voudraient pourtant renforcer.

Comme l'histoire constitutionnelle de la France l'a montré, la stricte séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif est lourde de conflits sans issue légale.

Comme pour l'ensemble des réformes qu'elle a présentées pour améliorer le fonctionnement des institutions fondées par le général de Gaulle, la Nouvelle Action royaliste insiste sur le rétablissement de la fonction présidentielle dans sa plénitude et demeure en conséquence fidèle à la perspective de la monarchie royale, permettant de résoudre les contradictions inhérentes à l'actuel système institutionnel et assurant durablement la réalisation de l'esprit des institutions.

Motion II

Orientations pour le système d'enseignement

La nécessité de « changer l'école » est à inscrire dans la liste des « lieux communs » les mieux partagés par la société française. Si les critiques sont nombreuses et le plus souvent contradictoires, l'unanimité ne s'en fait pas moins pour dénoncer les contenus, les méthodes, les rythmes, les acteurs ou, plus généralement, l'institution en tant que telle. Pourtant cette institution, loin d'être figée, connaît depuis trois à quatre décennies tant de transformations qu'en prendre l'exacte mesure relève du défi.

Malgré les innombrables rapports et enquêtes publiés, c'est en toute méconnaissance de cause que les ultra-libéraux de « droite » et de « gauche » avancent leur projet de « modernisation ». Sous prétexte de déconcentration du système et d'autonomie pour les établissements du primaire, du secondaire et pour les universités, sous prétexte d'autogestion du programme éducatif national par des pédagogues, des psychologues et des parents d'élèves, sous prétexte d'ouvrir l'école à la société, les idéologues ultra-libéraux veulent contractualiser l'enseignement et le lier aux organisations patronales qui y puiseront, au nom de l'employabilité, une main-d'œuvre exploitable à merci. Un enseignement « allégé » destiné à la masse des élèves les empêchera d'accéder aux « pôles d'excellence » publics et privés réservés au renouvellement de l'élite.

Une telle « modernisation », qui aggraverait l'*apartheid* social, doit être refusée. Mais le *statu quo* n'est pas non plus acceptable.

Une application rigide du principe de l'égalité des chances a eu pour effet principal le renforcement des inégalités. L'absence de l'apprentissage des mé-

thodes de travail personnel dans le primaire, le passage automatique du CM2 au collège, expliquent que, à leur entrée en 6^e, trop d'élèves dominent mal ou peu les outils de maîtrise de la langue ou du raisonnement scientifique. La constitution de classes, souvent surchargées et de niveau trop hétérogène, dans lesquelles ces élèves connaissent des situations répétées d'échec, provoque chez eux une forte démotivation. Les dispositifs mis en place pour tenter d'empêcher ce processus (aide personnalisée au travail...) sont enrayés par la volonté de toujours travailler à volume horaire et moyens constants, et par l'imprécision des objectifs.

Les meilleures volontés enseignantes s'en trouvent découragées. En outre, paradoxalement, le redoublement n'est plus offert qu'à l'élève en difficulté qu'on estime destiné à l'enseignement général. D'autres élèves en situation d'échec franchissent, eux, automatiquement l'étape du « passage en classe supérieure » et suivent de moins en moins.

Face à ces dérives et à ces difficultés, qui menacent un système d'enseignement que le monde continue de nous envier, il conviendrait de :

- mettre l'accent sur le travail à la maison, avec un soutien extérieur à la famille si besoin est ;

- généraliser et garantir la Réduction du nombre d'élèves par classe, notamment dans les quartiers difficiles ;

- augmenter massivement le personnel d'encadrement de la « vie scolaire » afin de résoudre les problèmes de sécurité à l'intérieur des établissements et d'offrir une aide réelle aux élèves ;

- revoir la politique d'orientation permettant à l'élève de s'intégrer dans le système scolaire en partant du niveau réel de ses connaissances ;

- offrir à chacun de reprendre ses études tout au long de sa vie.

Enfin, il est urgent de réfléchir à la façon d'assurer la réelle égalité des chances qui est l'idéal auquel doit tendre le système d'enseignement.



22^e Congrès de la Nouvelle Action Royaliste (15 et 16 mars 2003)

Déclaration de politique générale

Au moment où les gouvernements américain et britannique s'apprêtent à déclencher une guerre préventive contre l'Irak, au mépris de l'opposition manifestée au Conseil de sécurité de l'ONU par la France, la Russie et la Chine :

Face à la crise économique et financière qui frappe le Japon, l'Europe et les États-Unis et qui détruit la confiance abusivement placée dans les structures et les mécanismes du capitalisme ultra-concurrentiel ;

Face à des oligarchies européennes intéressées au maintien d'un ultra-libéralisme qui leur garantit des pouvoirs, des profits et des privilèges manifestes, au mépris de la démocratie et de la juste répartition du revenu national dans chaque pays ;

Face aux risques de déstabilisation politique dont l'élection présidentielle de 2002 a donné un exemple spectaculaire ;

Face à la montée des révoltes sociales provoquées par les fermetures d'usines et les licenciements massifs ;

La Nouvelle Action royaliste :

Approuve la politique de résistance au bellicisme du gouvernement américain, telle qu'elle a été menée par le président de la République et par le ministre des Affaires étrangères, dans l'alliance avec l'Allemagne, la Belgique, la Russie et la Chine.

Elle souhaite que cette opposition aux visées hégémoniques des États-Unis conduise à la définition d'une nouvelle politique étrangère, fondée sur l'affirmation de la souveraineté de la nation, orientée vers l'organisation confédérale de l'Europe continentale dans l'alliance renforcée avec l'Allemagne et la Russie et dans le souci constant de l'aide au développement de l'ensemble de ses nations, à commencer par les plus pauvres d'entre elles.

Elle espère que la France saura de nouveau remplir ses obligations internationales. Elle espère tout particulièrement que, lors des prochaines négociations à l'OMC, notre pays saura entraîner ses partenaires pour briser l'offensive ultra-libérale dans le secteur des services et du commerce avant de les associer étroitement à une révision radicale de l'idéologie et des méthodes des institutions financières internationales.

Elle dénonce l'idéologie funeste du laisser-faire ultra-libéral, qui prive la nation française d'une partie de ses capacités économiques et qui l'enserme, comme les autres nations de la zone euro, dans des carcans absurdes.

Elle récuse la « gouvernance » pratiquée par une équipe ministérielle qui refuse a priori toute politique industrielle et qui n'envisage même pas de contester la Banque centrale européenne, qui sort de temps à autre de son inertie pour décider des baisses de taux d'intérêt sans portée. Elle dénonce le gel annoncé des crédits budgétaires, qui aggravera le risque de récession, et plus généralement la politique économique et sociale d'un gouvernement qui agit sous la pression du Medef, de la FNSEA et des éléments les plus réactionnaires de la droite.

Elle condamne le décentralisme gouvernemental fondé sur des formules contradictoires ou insensées. Elle réclame une réforme de la décentralisation permettant notamment de réduire le nombre des niveaux administratifs et de pratiquer une péréquation interrégionale des ressources fondée sur le principe d'égalité. Elle demande la mise en œuvre d'une politique nationale d'aménagement du territoire permettant les rééquilibres structurels qui s'imposent.

La NAR est décidée à lutter contre une réforme de la sécurité sociale dictée par le Medef avec la complicité des dirigeants de la CFDT. Elle défend le principe d'une sécurité sociale universelle couvrant l'ensemble des risques pour tous avec les mêmes obligations. Attachée au principe de solidarité nationale institué à la Libération, elle souligne son attachement à la retraite par répartition et s'oppose à toute privatisation de l'assurance maladie.

La Nouvelle Action royaliste s'engage par conséquent à poursuivre la lutte :

- pour le dialogue paisible des nations, contre la politique hégémonique du gouvernement des États-Unis et contre la guerre menée en Irak ;

- pour la coopération entre les nations, contre l'idéologie ultra-concurrentielle qui sévit à l'OMC, au FMI, et à la Banque mondiale, contre le projet d'accord sur la « libéralisation » du commerce et des services ;

- pour l'unité de la nation française et pour la défense de l'État, gardien de l'intérêt général, contre les privatisations à venir ; pour la reconstruction des services publics et la nationalisation des secteurs et des industries stratégiques.

Elle espère la reconstitution, manquée en 2002, de l'alliance entre les patriotes qui demeurent fidèles

aux principes de la Déclaration des droits de 1789 et du Préambule constitutionnel de 1946 pour que s'accomplissent au plus vite, dans la légalité, les révolutions économiques et sociales indispensables au redressement du pays et au bien-être de ses citoyens.

Motion I

Pour la réforme de la décentralisation et la déconcentration de l'État

Un projet de loi constitutionnelle en préparation vise à instaurer une *république décentralisée* selon le principe de *subsidiarité*, au moyen d'une *expérimentation* impliquant des transferts de compétences aux collectivités territoriales et une *réforme de l'Etat*.

La NAR estime que :

- le concept de *république décentralisée* est inconstitutionnel parce qu'il contredit le principe d'indivisibilité ;

- le principe de *subsidiarité*, emprunté au droit canon, régit des rapports hiérarchiques mais ne peut inspirer des évolutions structurelles en droit français ;

- l'idée d'une *loi expérimentale* est un non sens. Elle contredit de surcroît le principe d'égalité.

La NAR constate que le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement est déjà inscrit dans la Constitution de la V^e République. Elle demande que soient pris en compte les acquis et recensés les inconvénients des réformes opérées depuis 1982.

Prendre en compte les acquis :

Le rôle dynamique assumé par la Région dans le développement économique, les transports, les établissements d'éducation secondaire et universitaire, la culture et l'aménagement du territoire.

La montée rapide de l'intercommunalité (73,2% des communes en 2001 contre 52,2% en 1999). Cette évolution de fond :

- pallie la faible dimension des communes françaises sans attenter à la légitimité communale, en leur permettant de fédérer objectifs et moyens de développement ;

- dessine, grâce aux communautés de communes, communautés urbaines et d'agglomération, les contours d'un nouvel échelon de proximité territoriale, intermédiaire entre commune et région, assurant la solidarité des villes et des campagnes.

Recenser les inconvénients :

Empilement coûteux de structures, redondantes, opaques pour le citoyen, retardant à la fois le déve-

loppement local et l'action de l'État.

Tropisme centrifuge des régions, enclines à échapper au cadre national pour se projeter dans une « Europe des régions ».

Tentation d'autocratie et de clientélisme des notables et des bureaucrates, au profit des oligarchies locales.

Écarts croissants entre départements et régions riches et pauvres, perceptibles dans les budgets sociaux.

Réformer hardiment la décentralisation et développer une politique nationale d'aménagement du territoire :

Réduire le nombre de niveaux administratifs, clarifier leurs compétences, définir les partages de pouvoir entre les collectivités, et avec l'État, notamment par la planification négociée et l'exécution rigoureuse des « contrats de plan ».

Pratiquer la péréquation des ressources entre les régions fondée, non sur une équité circonstancielle et modulable, mais sur le critère d'égalité de traitement du citoyen.

Procéder à des rééquilibrages structurels par une politique nationale d'aménagement du territoire à l'encontre des nouvelles orientations ultra-libérales de la Datar.

La NAR met en garde contre trois dangers :

- farder d'*expérimentation* et de *subsidiarité* des manœuvres de désengagement financier, démantèlement patrimonial et démission politique de l'État, qui se traduisent déjà en 2002 par une fiscalité locale en hausse ;

- entrer dans la surenchère des collectivités territoriales, quand elles veulent étendre leurs prérogatives jusqu'à l'absurde - certains Conseils généraux réclamant la départementalisation des personnels de l'Éducation nationale, des routes nationales, des hôpitaux, du classement des monuments historiques, des bibliothèques, etc ;

- opérer l'amalgame entre la décentralisation et les statuts particuliers des territoires français, dont l'histoire ou la situation justifie une législation dérogatoire, sans enfreindre pour autant les principes républicains.

Motion II

Pour une sécurité sociale universelle

Le système de protection sociale français, mis en place à partir de 1945. vise à couvrir les citoyens contre les risques liés à la maladie, à la vieillesse, aux accidents du travail, au chômage et à garantir

les revenus des familles. Répondant à un triple objectif (social, économique et politique), ce système a contribué à réduire les inégalités, à préserver la santé, à diminuer le taux de mortalité infantile, à prolonger la vie humaine et à améliorer le niveau de vie.

Avec la crise économique du milieu des années 1970, commencent à se creuser les déficits de la sécurité sociale. C'est tout le système fondé sur les cotisations des salariés et de leurs employeurs, géré paritairement, qui entre en crise. De 1975 (date du premier plan de redressement) au début des années 1990, les partenaires sociaux et les différents gouvernements procèdent à des augmentations régulières des cotisations et à des diminutions des prestations.

Dans les années 1990, on assiste à un changement de stratégie de la part du gouvernement : au lieu d'augmenter les cotisations, qui pèsent sur la compétitivité des entreprises, on crée une contribution sociale généralisée (CSG) qui introduit une fiscalisation du financement de la protection sociale.

Aujourd'hui, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom, la persistance du chômage, la modification des conditions de vie et de travail, l'assurance maladie et l'assurance chômage affichent des déficits chroniques ; l'assurance vieillesse est encore excédentaire, mais qu'en sera-t-il à partir de 200 ?

Le Medef, avec la complicité de la CFDT, profite de cette situation pour remettre en cause le principe de solidarité nationale institué à la Libération, et tenter de mettre en œuvre sa « refondation sociale » (retraite par capitalisation, privatisation de l'assurance maladie...)

A l'heure où le gouvernement, directement influencé par le Medef, prépare sa réforme de l'assurance vieillesse et où s'ouvre celle de l'assurance maladie, la Nouvelle Action royaliste :

- réaffirme que la protection sociale suppose une politique économique visant le plein emploi et favorisant la croissance par l'augmentation des salaires ;

- souligne son attachement à la retraite par répartition (contre la retraite par capitalisation) et s'oppose à toute privatisation de l'assurance maladie ;

- se prononce pour le maintien de la gestion paritaire du système de protection sociale, mais rappelle toutefois la nécessité de la réformer ;

- refuse d'entrer dans une logique strictement comptable qui consisterait à allonger la durée de cotisation, à augmenter ces cotisations et à diminuer les prestations, sans chercher d'autres voies (élar-

gissement de l'assiette des cotisations, CSG rénovée...) ;

- souhaite la mise en place d'un système de sécurité sociale universelle englobant la maladie, la vieillesse, l'assurance chômage, les risques professionnels, les prestations familiales et la formation durant la vie active ;

- précise que ce système qui nécessitera une combinaison de différentes sources de financement, devra assurer à tous, dès 18 ans, une égalité de traitement (obligation de cotisation, droit aux prestations) que l'on soit en activité ou non.

END

Déclaration de politique générale

A l'issue de son 23^e congrès, la Nouvelle Action royaliste souligne les échecs de la puissance mondiale dominante et des gouvernements oligarchiques qui sévissent dans les principaux pays européens.

La guerre qui fait rage entre Israéliens et Palestiniens, la guerre civile qui s'aggrave en Afghanistan, celle qui menace le peuple irakien, la flambée de violence au Kosovo, soulignent le paradoxe de la stratégie américaine, qui développe sa volonté de toute puissance dans la guerre mais qui est incapable d'instaurer, directement ou non, les conditions politiques de la paix au Proche Orient, en Asie centrale et dans les Balkans.

Cette indifférence à la souffrance des peuples pris dans les circuits de la violence s'accompagne d'une politique économique, financière et monétaire qui a pour conséquence de maintenir une grande partie de l'humanité dans un état misérable.

Dans ces conditions, la promesse démocratique formulée par les États-Unis apparaît comme un leurre : pas de liberté effective sans paix réalisée et justice instituée.

Les gouvernements européens qui acceptent la domination des États-Unis sous le prétexte d'une participation à la « gouvernance mondiale » agissent dans l'oubli ou le mépris de leur tâche essentielle : assurer ou rétablir le bien être des populations qui les ont librement élus. Ce faisant, ils s'engagent dans une voie qui conduit hors de l'état démocratique.

Conséquences des conflits militaires et des situations de détresse matérielle et identitaire, les actes terroristes mondialisent la peur et soulignent le désarroi des États : ceux-ci agissent par excès de force lorsqu'ils répliquent aux terroristes par des offensives militaires classiques ; ils démontrent leur faiblesse faute de se donner les moyens politiques de parades et de répliques efficaces : contrôle des mouvements internationaux de capitaux, liquidation des banques et des sociétés qui financent les réseaux terroristes.

Enfin, la structuration du crime organisé et l'influence croissante de ses réseaux sur des gouvernements fragiles étend la violence et durcit à l'extrême l'exploitation d'un nombre croissant

d'êtres humains.

Face aux logiques de la guerre et du terrorisme, face au déni croissant de démocratie et aux nouvelles menaces criminelles, les dirigeants politiques français agissent dans l'ambiguïté sur le plan international et contribuent activement à la désorganisation de la nation française.

La Nouvelle Action royaliste s'était félicitée de la résistance opposée par le président de la République et par son ministre des Affaires étrangères au projet américain d'invasion de l'Irak. Cette opposition résolue a été justifiée par les événements survenus depuis la chute de Bagdad et a considérablement accru le prestige international de la France.

Elle estime que notre pays est donc en mesure de jouer un rôle décisif partout dans le monde, dans toutes les organisations internationales et dans tous les domaines. Sa tradition y appelle et ses immenses richesses le lui permettent.

Elle constate que le pouvoir exécutif ne se donne pas les moyens financiers de sa politique, qui impliquerait une hausse conséquente des crédits alloués au ministère des Affaires étrangères.

Elle déplore que le gouvernement ne se donne pas la doctrine de développement économique et social qui orienterait son action au sein du Fonds Monétaire international et dans les grandes négociations internationales : programme de financement massif des pays pauvres, coopération culturelle, plan de développement de l'Europe continentale conçue sur le mode confédéral, programmes nationaux de reconstruction dans les secteurs clés - énergie, industries-clés, transports collectifs...

Ces impulsions fortes se font attendre et il est malheureusement certain qu'elles ne se produiront pas à court terme.

La Nouvelle Action royaliste constate une nouvelle fois que les gouvernements français, aujourd'hui de droite comme hier de gauche, s'accommodent de la puissance économique et financière américaine et ont abandonné leurs responsabilités monétaires à une Banque centrale qui mène avec obstination une politique de déflation désastreuse.

Elle constate que ces mêmes gouvernements se résignent à la désindustrialisation du pays et organisent, sous l'égide du Medef, la destruction du système français de protection sociale.

Plus que jamais, une minorité de privilégiés agit contre la grande majorité des Français. Depuis vingt ans, les dirigeants politiques leur ont sciemment menti en présentant comme des réformes moder-

nisatrices un programme ultra-libéral qui détruit la société et qui ruine la nation.

Ces mêmes dirigeants ont menti en présentant la construction européenne comme la condition du progrès commun, en vue duquel ils ont imposé de longs et durs sacrifices ; or le fragile édifice constitué par les traités successifs permet aux oligarques de prendre des décisions hors de toute institution démocratique tout en annonçant abusivement une « constitution européenne ». Les élections européennes s'en trouvent privées de sens.

Trompés, humiliés et appauvris, des millions de citoyens tentent, à chaque élection, d'exprimer leurs déceptions et leurs colères par des votes de rejet qui frappent alternativement la droite et la gauche. Des centaines de milliers de travailleurs manifestent sans succès, année après année, pour la défense de leurs droits et des services qu'ils assurent au profit de la nation. Certains se replient dans le communautarisme, d'autres se laissent aller à des violences. Personne n'est aujourd'hui en mesure de rassembler le « parti des politiques », celui des défenseurs de l'État et de la nation.

Face à cette situation dangereuse, la Nouvelle Action royaliste ne peut se satisfaire des réprobations moralisatrices, des fictions altermondialistes et des illusions à nouveau cultivées par les socialistes et leurs alliés.

En ce soixantième anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance, elle appelle à la défense de toutes les conquêtes économiques et sociales de la Libération, au respect du préambule de 1946 et au prolongement des révolutions accomplies en 1944 et en 1958 par le général de Gaulle, en qui le défunt comte de Paris voyait le fidèle continuateur de l'aventure millénaire de la nation française.

Motion I

Pour l'Europe confédérale

Dans sa forme actuelle, l'Union européenne se présente comme une fédération sans fédérateur, une puissance mondiale sans poids politique, une union monétaire sans souveraineté, l'esquisse d'un État supranational sans autorité légitime ; elle prétend se doter d'une Constitution sans État ni séparation des pouvoirs et demeure un espace économique, livré à une ultra-concurrence à tous égards destructrice. Elle n'est, somme toute, qu'une addition d'organismes sous la « gouvernance » plus ou moins conjointe des oligarques et des puissances financières.

L'Europe est un ensemble à repenser avec toutes

les nations qui participent depuis des siècles à son histoire - y compris celles qui jouent un rôle décisif sur le continent comme la Fédération de Russie et la Turquie.

Cet ensemble est en mesure de s'organiser sous la forme souple d'une confédération d'États vouée à la mise en œuvre de plans et de programmes d'intérêt commun :

- sa politique monétaire au sein du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale doit pousser ces institutions à se consacrer à la mise en œuvre de politiques de développement ;

- sa stratégie monétaire commune doit viser à la définition d'un système fixe de changes entre les principales monnaies mondiales ;

- son plan de développement économique et social doit s'appuyer sur une Banque européenne soumise à un étroit contrôle politique ;

- sa politique de recherche commune et d'équipement doit mobiliser la coopération des organismes publics ;

- sa politique de services publics doit assurer leur reconstruction et leur extension ;

- son organisation commune des échanges agricoles et sa politique commerciale commune doit reprendre les principes de la préférence communautaire et du tarif extérieur commun.

La politique confédérale de défense serait conduite dans le cadre de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), sous l'égide de l'autorité politique confédérale, les nations disposant de la dissuasion nucléaire conservant l'entière maîtrise de leurs moyens, tout en développant la coopération dans le domaine des industries militaires et spatiales.

Des accords de coopération avec les États du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et des États de l'ancienne Union soviétique permettraient de trouver ou de retrouver les voies du progrès en se protégeant des firmes et des groupes prédateurs. Se préciserait ainsi la dynamique d'une *Europe sans rivages* dans un monde déjà profondément marqué, dans son esprit et dans ses techniques, par le processus d'européanisation.

Dans l'ordre institutionnel, il suffirait que l'actuel *Conseil européen*, élargi aux chefs d'État et de gouvernement de toutes les nations du continent, se définisse comme le centre politique de décision et d'impulsion de la Confédération. Ses décisions seraient mises en œuvre par un *Conseil des ministres* responsable des divers aspects des politiques communes, une *Commission* strictement adminis-

trative veillant à la bonne exécution des projets, des plans et des programmes. A l'Assemblée européenne, élue, serait attribué un rôle de proposition et de consultation.

Des structures institutionnelles simplifiées, des fonctions précisées, des projets peu nombreux mais ambitieux, résultant d'accords entre les chefs d'État et de gouvernement, donneraient à la Confédération européenne sa pleine efficacité tout en affirmant le rôle majeur de l'Europe dans l'organisation du monde, en vue d'assurer au plus grand nombre possible d'êtres humains les conditions de la paix et du bien vivre.

Motion II

La politique de l'énergie

Votée en 1946, la nationalisation de l'électricité et du gaz avait pour but de mettre fin à l'inefficacité des groupes privés. Les responsables politiques de l'époque voulaient donner à la France un service public assurant le développement économique et le progrès social.

EDF et GDF ont rempli leur mission. La production d'électricité et de gaz et leur réseau de distribution ont sans cesse été modernisés. Concernant l'électricité, le choix du nucléaire, qui assure aujourd'hui 80 % de nos besoins, a été, dans les années 70, une réponse dans l'urgence aux différents chocs pétroliers. Il garantit à notre pays une sécurité d'approvisionnement mais n'est pas sans poser de problèmes en termes de risques et de traitement des déchets. Il a, par ailleurs, fermé la porte à toute recherche de solutions alternatives.

Or, le gouvernement a enclenché le processus de privatisation d'EDF et GDF avec l'appui de la gauche qui en avait déjà le projet lorsqu'elle était au pouvoir.

La Nouvelle Action royaliste dénonce ce mauvais coup de l'idéologie ultra-libérale qui, au nom de la « saine émulation concurrentielle », risque :

- de coûter cher à l'État qui devra assumer les frais de la privatisation ;
- d'imposer aux consommateurs des prix de l'électricité et du gaz en hausse, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres pays, sans leur garantir un niveau de prestations conforme à leurs besoins ;
- de geler les efforts de modernisation, les financiers privés hésitant devant les coûts importants des investissements ;
- de rendre à terme notre réseau (production et distribution) obsolète, de remettre en cause la sécu-

rité des installations et des personnels et d'engendrer une pénurie de la fourniture d'électricité.

La NAR :

- déclare qu'EDF/GDF est un bien public de la nation et qu'il doit être défendu comme tel ;
- réclame que, parallèlement à la bonne gestion de ce service public, électricité et gaz, soient développées les recherches sur les énergies alternatives renouvelables ;
- insiste pour qu'une véritable volonté politique se manifeste pour l'ensemble du service dû au public : transports en commun, ferroutage, recherche d'économies dans l'utilisation des sources d'énergies fossiles ou autres...

La NAR réaffirme, contrairement aux partis dominants, qu'il dépend de l'État, garant de l'intérêt général, que le service public, loin d'être démantelé et livré à la spéculation, reçoive la mission de renouer avec ses pleines capacités de performance et d'innovation.



Déclaration de politique générale

Libéré de l'entreprise nazie, épouvanté par la « Solution finale », puis délivré de pouvoirs tyranniques qui organisaient sous la bannière du communisme l'assassinat et l'asservissement massif de millions d'êtres humains, le monde du XXI^e siècle reste marqué par des guerres de toutes natures et des violences de tous ordres.

A l'encontre de la thèse sur le « dépérissement des États-nations », des États se constituent ou renaissent, tandis que d'autres résistent. A toutes les logiques meurtrières et aux processus de décomposition des liens sociaux, ils opposent des institutions démocratiques fondées sur un principe de légitimité nationale.

Ces renaissances sont lentes et ces résistances fragiles. Elles doivent être confortées par la coopération internationale, dans le domaine économique et social et par un concours militaire si un État souverain le juge nécessaire.

C'est selon le souci éminemment politique de l'indépendance nationale et de l'arbitrage que la Nouvelle Action royaliste souhaite le rétablissement de la paix au Proche-Orient, l'établissement d'un pouvoir légitime en Irak, le maintien de la paix civile au Liban, le renforcement de l'État afghan.

Quant à l'Europe, la NAR souhaite une coopération paisible entre la Russie et les anciennes républiques soviétiques ; la tenue d'une conférence sur la paix dans les Balkans : la mise en œuvre d'une politique de développement concertée pour l'ensemble du continent avec l'abandon du principe concurrentiel et le rejet des prescriptions du FMI.

Dans la perspective d'une confédération réunissant l'ensemble des États européens, la Nouvelle Action royaliste souhaite :

- le maintien d'une Union européenne appelée à se transformer et s'élargir, à la Russie et à la Turquie notamment.

- une transformation profonde de l'Union avec les objectifs suivants :

- une politique de sécurité commune, hors de toute intervention américaine.
- une politique économique orientée vers le développement des grands équipements collectifs.
- un intense effort de recherche.
- une politique de maîtrise de l'environnement.

- une politique de plein emploi.

Ces objectifs généraux sont incompatibles avec toutes les formes d'inféodation. Leur mise en œuvre suppose la liquidation de l'Otan et le départ des troupes américaines stationnées sur notre continent. Elle implique la renonciation aux prescriptions ultra-libérales : indépendance des banques centrales ; flottement des monnaies : primauté de la concurrence « globalisée » qui aboutit à la dictature de monopoles privés ; libre circulation des capitaux, favorable au crime organisé.

La mise en œuvre de ce projet européen n'est pas possible sans une France capable d'affirmer sa puissance scientifique, technologique, économique, militaire en même temps que sa capacité de création culturelle - afin que tous ses partenaires puissent bénéficier de ces progrès.

Ainsi évoqué, ce projet national et européen n'est pas compatible avec le « traité établissant une Constitution pour l'Europe » qui sera soumis à référendum. Cinq raisons décisives conduisent la Nouvelle Action royaliste à préconiser le Non à la question posée le 29 mai.

1) Ce traité est une imposture : en l'absence d'État souverain, il ne peut y avoir de constitution mais seulement une organisation de pouvoirs et d'organismes permettant la coopération de plusieurs États nationaux. L'Union européenne n'est pas devenue un État fédéral : elle n'en a pas la vocation.

2) Cette prétendue « Constitution » ne respecte pas le principe fondamental de la séparation des pouvoirs : la Commission est chargée de tâches exécutives et du contrôle de légalité ; le Conseil des ministres, organe de l'exécutif, exerce des fonctions législatives conjointement avec le Parlement européen.

3) Ce traité soumet la politique de défense de l'Union européenne à l'Otan, organisation militaire dirigée par les États-Unis.

4) Ce traité contient une « charte des droits » qui est restrictive par rapport à la Déclaration de 1789 et au Préambule de 1946 et qui les contredit sur de nombreux points : contrôle des agents publics par les citoyens, appropriation publique des monopoles de fait, droit au travail.

5) Ce traité établit comme norme à valeur constitutionnelle des énoncés idéologiques et des recettes de gestion qui relèvent d'un ultra-libéralisme strict : libre circulation des capitaux, concurrence « libre et non faussée » s'appliquant aux services publics, indépendance de la Banque centrale européenne, équilibre budgétaire, stabilité des prix.

Ces énoncés et ces recettes provoquent depuis vingt ans des effets désastreux : faible croissance, désindustrialisation, chômage, appauvrissement croissant, souffrance sociale.

Le refus du projet de traité s'impose d'autant plus que ce texte est défendu par une oligarchie qui refuse désormais la politique de promotion sociale, s'oppose au partage de ses richesses, organise la destruction méthodique du droit du travail et prétend interdire à tout gouvernement issu du suffrage universel la possibilité de changer de politique économique et sociale.

Le Non de la Nouvelle Action royaliste est le prélude de la reconstruction nationale et de la relance du projet de Confédération européenne.

Dans le droit fil de sa tradition millénaire, la France doit rénover les institutions de la V^e République, dégradées par les réformes faites depuis dix ans. Elle doit reconstruire son État et le réorganiser.

Dans l'esprit de la Libération et dans le respect du Préambule de 1946, la Nouvelle Action royaliste souhaite que la mise en œuvre du projet national de développement économique et social s'accomplisse sous l'égide d'un chef d'État soucieux de justice et d'un gouvernement à nouveau capable de définir et de mettre en œuvre la politique de la nation.

En cette année où les peuples européens commémorent la libération des camps nazis et célèbrent la victoire sur le Reich, la Nouvelle Action royaliste se souvient des batailles menées par l'armée française, par la Résistance et par les troupes anglo-américaines pour la libération du territoire national. Elle salue tout particulièrement les Européens de l'Est qui combattirent sous l'uniforme soviétique jusqu'au centre de Berlin. Différée pendant soixante ans par les logiques impériales, contrariée par des normes absurdes et des prescriptions désastreuses, l'union des nations européennes est une promesse qui peut être tenue par celles et ceux qui auront la volonté de prendre leurs responsabilités historiques.

Motion I

Contre le démantèlement du droit du travail

En 1998, le patronat français en changeant de nom a également changé de nature. Jusqu'alors attaché au paritarisme et à la négociation, le CNPF, devenu Medef, s'est d'abord transformé en parti d'opposition face à la gauche plurielle, puis, avec l'arrivée de la droite au pouvoir, en groupe de pression. Depuis, toutes les conditions politiques étant réunies à l'échelon français et européen, il n'a de

cesse d'œuvrer au démantèlement du droit du travail, après celui de la Sécurité sociale (réformes des retraites et de l'assurance maladie).

L'efficacité de son action se traduit par des attaques répétées contre la durée du temps de travail, les conventions collectives, les salaires, les congés, la protection des salariés... pour les livrer à la seule loi du marché. Il veut l'inversion de la hiérarchie des normes - entre la loi, Les conventions collectives et les accords d'entreprise - le passage progressif de la loi au contrat et l'individualisation des rapports sociaux. Le tout au nom de l'emploi et de la liberté d'entreprendre, et face à des directions syndicales divisées, impuissantes ou complices et à la recherche d'une nouvelle raison d'être.

Dans le seul souci de réduire le coût du travail, la stratégie du Medef consiste à enfoncer des coins dans l'édifice, patiemment construit, depuis la première loi sociale du 22 mars 1841 qui interdisait le travail des enfants de moins de 8 ans. Déjà, à cette époque, les industriels protestèrent affirmant que cette loi les ruinerait. Elle n'a pas été appliquée. D'autres lui ont succédé, notamment sous l'impulsion du Front populaire, ou à la Libération, avec des fortunes diverses, mais qui allaient toutes dans le sens du progrès social. La France s'est dotée d'un droit du travail juste et performant qui a accompagné la reconstruction et le développement de notre pays pendant 40 ans.

Avec la crise de l'emploi et l'émergence d'une mondialisation néo-libérale, les acquis sociaux sont remis en cause. L'illustration la plus frappante demeure la réforme symbolique de la loi sur les 35 heures de travail hebdomadaire. Par ailleurs, des rencontres tripartites se déroulent actuellement au ministère du Travail qui doivent aboutir à ce que l'on présente comme la modernisation du Code du travail. Cinq thèmes sont à l'étude qui correspondent à cinq exigences du Medef :

- La recodification du droit du travail, qui sera l'occasion de revoir à la baisse les droits acquis sous prétexte de faire face à la concurrence de pays « émergents ».

- Le délai de prescription de trente ans, qui s'applique à compter de la fin du contrat de travail et pourrait être ramené à cinq ans. Ce nouveau délai ne permettra plus au salarié de faire valoir ses droits dans certaines situations : ainsi, de nombreuses maladies professionnelles se déclarent plus de cinq ans après l'exposition à un produit toxique.

- La « sécurisation du droit négocié ». qui donnera la primauté sur la loi à un accord négocié entre

partenaires sociaux.

- La priorité donnée aux « relations individuelles du travail », qui aboutira à la disparition du contrat de travail à durée indéterminée.

- Les « départs négociés », qui reviendront à dissimuler et à banaliser les licenciements.

Dans ce contexte, la Nouvelle Action Royaliste :

- est opposée à tout démantèlement du droit du travail ;

- demande que le gouvernement cesse de répondre positivement aux pressions du Medef et assume son rôle de garant du bien commun ;

- rappelle sa revendication de la mise en place d'une réelle sécurité sociale avec la pérennité des droits des travailleurs tout au long de leur vie ;

- souhaite que tous les acteurs sociaux entreprennent une véritable réflexion en vue d'élaborer une nouvelle doctrine sociale et une nouvelle politique de l'emploi.

- met en garde contre les menaces de dégradation du droit social, en cas d'adoption du projet de « traité établissant une Constitution pour l'Europe ».

Motion II

Réorganiser l'État

Sous le slogan de la « réforme de l'État », les gouvernements de gauche et de droite appliquent une idéologie ultra-libérale qui vise à réduire par voie de démembrements successifs l'administration centrale et à diminuer les interventions nécessaires de la puissance publique.

Pour rétablir le souci primordial de l'intérêt général et redonner à l'État sa pleine efficacité dans la mise en œuvre de la politique de justice sociale, de développement économique et de coopération internationale dont elle a déjà indiqué les grands axes, la Nouvelle Action royaliste souhaite les transformations suivantes :

Quant à la structure gouvernementale

- Création d'un ministère de l'Économie nationale prioritairement chargé de la politique industrielle de la nation. La préparation du budget doit être confiée à un simple secrétariat d'État, afin que les finances soient un moyen et non plus une fin.

- Rattachement de l'ancienne Direction des Relations Économiques extérieures du ministère des Finances au ministère des Affaires étrangères, afin que le Quai d'Orsay et les ambassadeurs puissent utiliser de manière cohérente tous les moyens nécessaires à l'affirmation de la présence française dans le monde.

- Suppression des secrétariats d'État lorsqu'ils ne sont que des interlocuteurs des groupes de pression, souvent plus attentifs à leurs réclamations qu'à la défense de l'intérêt général,

- Réintégration des « autorités administratives indépendantes » dans la structure ministérielle adéquate : l'administration, par principe, ne peut être indépendante, et l'autonomie à l'égard d'un ministère se paie de dépendance à l'égard des intérêts privés – voire de corruption.

- Rationaliser les services en supprimant, au nom de choix politiques explicites, les organismes proliférants dont l'inutilité serait attestée.

Quant aux ministères

- En finir avec l'illusion qui consiste à penser qu'un ministère « technique » doit être « géré » par un professionnel du domaine concerné - un médecin à la Santé, un industriel à l'économie, etc.

Un ministre exerce une fonction politique, et dispose de hauts fonctionnaires spécialisés et de services techniques pour l'assister.

- Réduire drastiquement le nombre des membres des cabinets ministériels : le ministre peut et doit diriger ses services en s'appuyant sur les directeurs de l'administration centrale.

- Maintenir dans les compétences ministérielles, l'ensemble des domaines nécessitant une politique unifiée au niveau national, conforme notamment au principe d'égalité.

Grands corps de l'État

- Réintégrer les inspecteurs des finances dans leur corps d'origine et les assigner à leurs fonctions statutaires, afin de libérer l'administration de la tutelle idéologique et du réseau corporatiste qui est en partie responsable des choix désastreux effectués depuis plus de trente ans dans le domaine financier.

- Multiplier le nombre des inspecteurs du travail et leur donner les moyens matériels et juridiques qui leur permettront de faire appliquer le droit du travail.

- Développer le tour extérieur afin qu'il y ait un meilleur équilibre entre les hauts fonctionnaires recrutés par concours et ceux qui viennent d'autres secteurs de la société.

Formations - Carrières

- Maintenir l'École Nationale d'Administration en élargissant les voies d'accès : concours interne, troisième concours.

- Développer la promotion interne à l'intérieur des ministères.

- Décourager le « pantouflage » par un règlement fortement dissuasif : fixation des délais et conditions

de mise en disponibilité et de la liste des emplois interdits aux fonctionnaires qui quittent l'administration.

Les nouvelles contraintes imposées aux fonctionnaires sont à compenser par de substantielles augmentations de salaires.



25^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(1^{er} et 2 avril 2006)

Déclaration de politique générale

La France est entrée au mois de février dans une nouvelle phase de la crise politique et sociale qui, depuis dix ans, met en mouvement un nombre croissant de Français.

Cette crise est provoquée par l'attitude des dirigeants des partis de droite et de gauche, qui réduisent l'action politique à des intérêts de carrière et qui veulent jouir de leurs privilèges tout en imposant au peuple français des sacrifices insensés.

Par leurs votes de rejet des équipes de droite et de gauche alternativement, par leurs votes de protestation - le 21 avril 2002 tout particulièrement - les Français ont voulu montrer qu'ils récusaient les orientations autoritairement décidées depuis 1983.

Le déni de démocratie est devenu manifeste lorsque les oligarques de droite et de gauche ont délibérément refusé de tenir compte du Non au référendum du 29 mai 2005, qui portait condamnation d'une prétendue « constitution » européenne et de l'idéologie ultra-libérale prescrite dans le traité.

En décidant de nouvelles mesures de déréglementation, dans l'intention de détruire le droit français du travail, le gouvernement et sa majorité ont provoqué le mouvement de révolte des lycéens, des étudiants et des salariés de tous niveaux qui refusent à juste titre le CPE, la précarité et plus généralement le système d'exploitation dont ils sont victimes.

Au lieu de jouer le rôle d'arbitre qui lui est prescrit par la Constitution, le président de la République, désavoué par le peuple français en mai 2005, a de nouveau choisi d'agir dans l'intérêt de la minorité privilégiée et selon ses objectifs électoraux. Ce mépris du peuple français risque d'engendrer une violence croissante.

Il serait désastreux que la crise actuelle favorise l'arrivée au pouvoir de personnes et d'équipes mêlant l'autoritarisme et l'ultra-libéralisme ou masquant leur acceptation résignée du « marché » par quelques mesures d'accompagnement social.

L'urgence est de définir un nouveau projet politique pour la nation, capable de mobiliser plusieurs familles politiques et toutes les générations.

Pour sa part, la Nouvelle Action royaliste rappelle les principaux éléments de son programme, qui

peuvent susciter l'intérêt de citoyens appartenant à différentes traditions :

- Restauration de la V^e République dans la fidélité à son esprit : allongement de la durée du mandat présidentiel, limitation des possibilités de candidature du Premier ministre à l'élection présidentielle, élection du Sénat à la proportionnelle intégrale.

- Mise en place en urgence d'une protection tarifaire des activités nationales et négociation avec nos partenaires européens en vue de la définition d'un tarif extérieur commun et d'une nouvelle politique monétaire européenne qui suppose le contrôle étroit de la Banque centrale européenne et la redéfinition de ses missions, le remplacement par une monnaie commune d'une monnaie unique qui constitue un insupportable carcan dont une ou plusieurs nations européennes auront bientôt à se défaire.

- Nationalisation du crédit et des secteurs stratégiques de l'industrie française ; planification démocratique et indicative du développement de l'activité nationale.

- Politique de relance par le budget notamment pour financer le secteur public et les grands programmes de développement : hausse généralisée des salaires afin de soutenir la demande globale - cette politique de relance visant explicitement le retour au plein emploi.

- Présentation à nos partenaires du projet de Confédération européenne réunissant l'ensemble des États du continent en vue d'une politique de sécurité commune impliquant la sortie de l'OTAN, la définition d'une politique européenne de recherche et de développement, l'action commune auprès des institutions financières internationales dans la perspective de la mise en œuvre de politiques de financement du développement.

La Nouvelle Action royaliste est engagée dans la lutte contre l'ultra-libéralisme. Elle développera et précisera ses propositions dans les mois qui viennent, afin de contribuer au débat démocratique et de préparer un nouveau rassemblement politique, dans la fidélité à la Déclaration de 1789 et au Préambule de 1946, selon l'esprit de la Constitution de la V^e République.

Motion I

La réforme du système monétaire

La création d'une monnaie unique était présentée aux peuples comme la solution à toutes les diffi-

cultés de l'Union européenne : édification d'une « forteresse » contre la spéculation monétaire, prise de conscience d'un intérêt commun favorisant la construction d'une Europe politique pleinement intégrée, facilités résultant de la suppression des mécanismes de change.

Techniquement réussi, le « passage à l'euro » est à tous égards un échec :

- Mal acceptée par les populations qui ont durement ressenti les hausses de prix, la nouvelle monnaie n'a pas fait naître une conscience européenne post-nationale ni empêché la crise politique européenne révélée par les référendums français et hollandais.

- L'euro reste dépendant des décisions américaines qui déterminent dans une large mesure les mouvements conjoncturels dans notre zone monétaire : la force du dollar par rapport à l'euro a favorisé la croissance entre 1999 et 2002. Souhaité par la Banque centrale européenne, « l'euro fort » a été un facteur important de la logique de récession entre 2002 et 2005.

- L'euro n'a pas permis l'unification des prix ni assuré la convergence des économies nationales.

- En revanche, tous les peuples de la zone euro souffrent des conséquences de la politique monétaire restrictive arbitrairement décidée par la Banque centrale européenne au nom de la lutte contre une inflation salariale inexistante.

En conséquence, la Nouvelle Action royaliste souhaite que soit définie une nouvelle politique monétaire : le Réseau européen de banques centrales doit être contrôlé par le Conseil européen qui aura à assigner à la Banque centrale européenne des objectifs de croissance économique et de soutien aux exportations de l'Union - sans égards pour le taux d'inflation.

La monnaie unique doit être abandonnée au profit d'une monnaie commune conçue comme unité de compte globale et instrument de réserve ; elle sera uniquement détenue par les Banques centrales de l'Union européenne ; les monnaies nationales seront convertibles dans la monnaie commune, selon des taux de change révisables - ce qui permettra des dévaluations et des réévaluations décidées par le Conseil européen, maître de la politique de change de l'Union.

La Nouvelle Action royaliste souhaite que le Conseil européen engage la réforme du système monétaire et financier international.

Le retour à l'ordre financier mondial implique le contrôle des mouvements internationaux de capi-

taux afin d'empêcher les opérations spéculatives et de lutter contre le crime organisé. Il est également indispensable de transformer le rôle du Fonds monétaire international qui devra se concentrer sur la distribution la plus large possible de crédits. La garantie préalable qu'il accorde aux emprunts internationaux ne doit pas lui permettre d'imposer aux gouvernements des conditions économiques et sociales insupportables.

Quant au système monétaire international, la Nouvelle Action royaliste estime qu'il est dans l'intérêt des nations européennes de limiter les effets pervers de la puissance américaine, à travers le rôle mondial du dollar.

Trois principes doivent être posés :

- création de systèmes monétaires continentaux, sur le modèle de la monnaie commune européenne ;
- retour aux changes fixes entre ces systèmes, afin de donner un fondement solide aux accords commerciaux internationaux et pour assurer sur le long terme la stratégie des exportateurs ;
- création d'une monnaie de réserve mondiale, fondée sur un panier de monnaies.

Telles sont les conditions monétaires et financières de la croissance des nations européennes et d'une politique mondiale de développement.

Motion II

Politique des transports en Europe

Ouverts naturellement, les mers et les fleuves furent les premières voies de communication et d'échanges pour relier les hommes entre eux. De cette réalité découle un constat : parce que le transport des marchandises et des personnes était rendu possible, de grands ensembles politiques se constituèrent sur le pourtour des mers. Plus tard, des fleuves servirent d'épine dorsale à d'autres ensembles politiques. Puis vinrent les créations des hommes et des États : canaux, chemins de fer et aviation.

La Nouvelle Action royaliste constate :

- Qu'une politique européenne des transports ne peut aller sans une politique d'aménagement du territoire ;
- Que les politiques de libéralisation et de déréglementation des transports menées par l'oligarchie européenne ont notamment eu pour conséquence néfaste la densification des flux sur des axes (en particulier routiers) privilégiés et surexploités, au risque de multiples congestions, problèmes de sécurité et risques environnementaux.

Parce que la Nouvelle Action royaliste ouvre la

perspective d'une Europe organisée sous la forme souple d'une Confédération d'États vouée à la mise en œuvre de plans et de programmes d'intérêt commun, elle proclame que :

- Il est urgent de lancer un grand programme européen des transports en donnant la priorité aux infrastructures respectueuses des sites et de la sécurité de tous : riverains, usagers et professionnels. A ces conditions, les projets de transports prioritaires routiers, autoroutiers, ferroviaires et combinés déjà définis par l'Union européenne doivent être menés à terme.

- La France doit donner l'exemple et se doter d'un vrai programme planifié de création et de conservation de ses acquis et promouvoir une politique des transports intégrée dans une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.

- Les moyens de transports publics doivent cesser de se voir régis par la simple loi du marché, l'exemple de la réalisation et de l'exploitation privées du tunnel sous la Manche montrant bien les désastres auxquels elle peut conduire.

- La Nouvelle Action royaliste propose que :

- Le Conseil européen remplisse son rôle d'initiateur et de coordinateur de la politique commune.

- La priorité soit donnée à la modernisation, au développement et à l'interconnexion des réseaux de voies ferrées ainsi qu'à la mise en place d'une politique de ferroutage pour les transports « longs parcours ».

- La modernisation, l'interconnexion et la mise aux normes des voies d'eau pour la circulation des gros tonnages (canaux, cours d'eau, ports) soient réalisées.

- L'impératif de service public soit défendu pour la desserte et le développement des zones isolées sur l'ensemble de l'Europe.

Le préalable à la construction d'un ensemble politique européen prospère et harmonieux est de disposer de moyens et de voies de communication en nombre et en qualité. Les transports constituent, de ce point de vue, un véritable instrument de cohésion territoriale de l'Europe, bien avant l'imposition de l'euro et bien loin du débat sur les limites frontalières.



Déclaration de politique générale

Le bilan du quinquennat est désastreux. Alors que Jacques Chirac avait bénéficié en mai 2002 de 82 % des suffrages, alors que la droite disposait depuis de tous les pouvoirs dans l'État, de la bienveillance des grands médias et du soutien du Medef, les deux gouvernements n'ont cessé de défendre les intérêts des hautes classes.

En économie, le laisser-faire a prévalu. Il a été sanctionné par des défaites industrielles majeures - Arcelor, Alcatel, Airbus, Pechiney - par la destruction programmée des services publics, par des résultats généraux négatifs : croissance faible, déficit budgétaire important et inefficace, déficit du commerce extérieur considérable, chômage de masse angoissant masqué par des manipulations statistiques.

Dans le domaine social, l'entreprise de destruction a été méthodique : les conditions de travail se sont aggravées, la contrainte salariale a été maintenue tandis que la politique d'exemption de cotisations sociales pour les entreprises a été poursuivie, malgré son inefficacité prouvée.

Dans le domaine international, l'opposition à l'invasion de l'Irak et la poursuite de bonnes relations avec la Russie sont à mettre au crédit du président de la République. Pour le reste, c'est le manque de volonté et de clarté qui a prévalu, au Proche-Orient, en Afrique, quant à la relance de l'Union européenne ; quant à la guerre en Irak, c'est l'attentisme qui a dominé. Le Quai d'Orsay a été abandonné à un ministre qui fait honte à la France.

Le rejet du « traité constitutionnel », la révolte des banlieues et la bataille victorieuse contre le CPE ont montré la force de la résistance opposée à l'ultra-libéralisme. Le ralliement des classes moyennes à une contestation radicale confirme que la France est dans une situation prérévolutionnaire.

La mollesse de la direction du Parti socialiste, la dispersion croissante d'une extrême gauche perdue dans son utopie et la faiblesse du mouvement gaulliste ont permis aux oligarques de continuer à gérer les affaires courantes sans tenir compte de la volonté affirmée par les Français en juin 2005 et lors des grands mouvements populaires qui ont ponctué le quinquennat.

Le déni de démocratie est patent. La détresse

sociale augmente. L'attente d'une renaissance politique est générale. L'élection présidentielle devrait donc permettre de résoudre la contradiction entre la minorité privilégiée qui détient le pouvoir et la majorité des citoyens.

Tel n'est pas le cas. Au lieu de présenter des projets complets et cohérents entre lesquels les Français pourraient choisir, Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou rivalisent dans la communication sur leur propre image. La plupart des promesses qu'ils font relèvent d'un Premier ministre, d'un ministre ou d'un secrétaire d'État, ou du pouvoir législatif : tout en dénonçant la « monarchie présidentielle », ils s'arrogent fictivement les pouvoirs d'un autocrate et créent la confusion dans les esprits. L'accumulation de sondages fallacieux et le spectacle médiatique renforcent l'attention donnée aux tactiques sur les arguments de fond. Seuls les « petits candidats », maltraités ou ignorés par les médias, expriment des convictions.

Il est scandaleux que certains représentants de courants minoritaires soient victimes d'un système de parrainages qui autorise toutes sortes de pressions sur les élus et qu'ils soient soumis à une présélection médiatique qui se fait selon des normes implicites.

La Nouvelle Action royaliste déplore tout particulièrement que Nicolas Dupont-Aignan, victime de ce système, ne puisse représenter, à sa manière, la tradition gaulliste dans la campagne présidentielle.

En conséquence et à regret, **la Nouvelle Action royaliste préconise le vote blanc** pour le premier tour de l'élection présidentielle. Il lui est impossible de choisir entre l'aile droite et l'aile gauche d'une oligarchie qu'elle récuse dans sa totalité. Face aux représentants des deux partis à vocation hégémonique, François Bayrou semble offrir la possibilité de déstabiliser le système. Cependant, la Nouvelle Action royaliste ne saurait soutenir une tentative de compromis « centriste » au sein de la classe dirigeante.

La Nouvelle Action royaliste continue à approfondir son projet politique. Elle est prête à participer à toute initiative visant à la renaissance d'un courant politique patriote et révolutionnaire.

Motion I

Pour une véritable politique du logement

Accéder à un logement et obtenir un emploi sont devenus les deux premières préoccupations des classes populaires et des classes moyennes. La dé-

gradation continue, depuis vingt-cinq ans, de la situation des ouvriers, employés et cadres témoigne de l'ampleur de la crise sociale dans notre pays. Trop de jeunes sont sacrifiés, sans ressources suffisantes et sans hébergement décent pour mener à bien leurs études. De plus en plus de « travailleurs pauvres » ne peuvent se loger. La situation est encore plus aiguë dans les grandes villes et particulièrement en région parisienne.

En 2006, sur 410 000 logements neufs moins d'un quart sont compatibles avec les ressources des deux tiers de la population. Dans le parc locatif privé, qui loge un habitant sur cinq, aujourd'hui seuls 6 % des logements ont un loyer de niveau HLM contre 50 % en 1990. Tel est le bilan accablant de la gouvernance ultra-libérale conduite en alternance par la droite et par la gauche. Dès 1982, la décentralisation a privé l'État de moyens d'intervention déterminants au bénéfice de collectivités locales incapables de s'opposer aux logiques de marché. Une autre politique est possible, mais l'oligarchie persévère dans la défense de ses intérêts de classe, s'enrichissant toujours plus.

Les programmes des deux principaux partis ne contiennent pas de propositions qui soient à la mesure de la gravité de la situation.

A l'approche de l'élection présidentielle, face à la colère menaçante, le Gouvernement et le Parlement ont légiféré sur le principe du droit au logement opposable, alors que les commissions de médiation départementales créées en 1998 offrent déjà un tel recours... C'est donc bien aux racines du mal qu'il faut s'attaquer.

Pour mettre en œuvre une autre politique économique et sociale qui brisera la spéculation engendrée par la toute puissance des oligarchies financières, industrielles et commerciales, et redonnera à l'État tout son rôle, **la Nouvelle Action royaliste défend les propositions suivantes :**

- L'État doit rendre effective l'application de la loi SRU qui impose à chaque commune la réalisation d'un minimum de 20 % de logements sociaux (logements étudiants compris), au besoin en se substituant aux communes récalcitrantes par l'expropriation d'espaces constructibles.

- L'État doit imposer des règles de gestion foncière permettant d'interdire toute spéculation, y compris en expropriant. Cette spéculation est la première des causes de la flambée des prix de l'immobilier et de l'envolée des loyers.

- L'État doit effectivement réquisitionner les locaux vacants pour loger le maximum de ménages

modestes dans les villes et centres-villes et pour peser à la baisse sur les loyers.

- L'État doit mettre en place un organisme mutualisé destiné à fournir caution et loyers d'avance et à assurer aux propriétaires le paiement des loyers en cas de défaillance du locataire.

- L'État, pour décourager les ghettos sociaux dans les ensembles d'habitations doit imposer que tous les programmes - collectifs ou maisons groupées, locatif ou en accession - consacrent 25 % de leur parc au logement des plus modestes. Aucune commune ne pourra compter plus de 40 % de logements sociaux.

- Dans les départements, un organisme public doit être créé, placé sous l'autorité du ministère du Logement. Il sera en charge de l'attribution des logements vacants et de la gestion des demandes adressées au parc social public et privé.

Motion II

La représentation nationale

La crise de la représentation nationale est un thème récurrent dans le débat politique français. On incrimine d'ordinaire le mode de scrutin, qui ne refléterait pas suffisamment les tendances de l'électorat et les aspirations des citoyens. On dénonce, depuis le début de la V^e République, le rôle prépondérant du gouvernement et la soumission des députés. On regrette que le Parlement soit devenu la « chambre d'enregistrement » des directives européennes. On fustige classiquement des parlementaires qui seraient « coupés du réel ». Pour conclure, on s'insurge contre la « dérive monarchique » des institutions et on réclame l'instauration d'une nouvelle république.

Ces critiques masquent des points essentiels. S'il est regrettable que le mode de scrutin uninominal à deux tours exclue de l'Assemblée nationale d'importants courants politiques, il présente l'avantage, décisif, d'assurer la plupart du temps des majorités parlementaires stables et relativement homogènes.

S'il est vrai, depuis la fondation de la V^e République, que le gouvernement joue un rôle prépondérant dans l'activité législative, nos institutions s'inscrivent dans la tradition de la démocratie parlementaire : le Gouvernement n'a cessé d'être responsable devant l'Assemblée nationale, selon les procédures du parlementarisme rationalisé.

Quant aux directives et règlements émanant des institutions européennes, la France, nation souveraine peut toujours dénoncer les traités interna-

tionaux qui limitent aujourd'hui considérablement le champ des compétences de son Parlement et de son administration.

L'amateurisme et l'absentéisme de nombreux parlementaires ne sont pas la conséquence du régime politique mais l'effet de la surcharge de travail provoquée par le cumul des mandats et les activités annexes.

Telle qu'elle est esquissée, une « sixième république » ne résoudrait en aucune manière la crise de la représentation nationale. Le retour à un parlementarisme qui se ferait par le sacrifice des prérogatives présidentielles et gouvernementales ferait réapparaître le régime d'assemblée qui provoqua l'échec final des troisième et quatrième Républiques. De surcroît, les promoteurs d'une nouvelle république parlementaire aggravent la crise de la représentation nationale :

- Ils pratiquent la « démocratie d'opinion » au vu de sondages dépourvus de valeur scientifique et ils choisissent parmi ceux-ci les tendances et aspirations qui confortent leurs intérêts et leurs tactiques.

- Ils ont généralement soutenu la prétendue « constitution européenne » qui aurait renforcé l'ensemble des processus de dépossession auxquels les citoyens sont confrontés.

Contre l'aventurisme constitutionnel, contre les tentations réductrices et manipulatrices de la politique, la Nouvelle Action royaliste demeure fidèle à la tradition parlementaire française telle qu'elle s'est esquissée entre 1789 et 1791 et développée après 1814 et sous la monarchie de Juillet. Elle ne cessera de défendre la Constitution de la V^e République, selon la pratique et l'esprit gaulliens tout en souhaitant des réformes majeures dans l'ordre de la représentation nationale :

- élection du Sénat à la proportionnelle intégrale, afin que toutes les familles politiques de la nation soient représentées et participent à l'activité législative ;

- interdiction du cumul des mandats pour les députés et les sénateurs, afin que les législateurs puissent se consacrer exclusivement à leur tâche ;

- création d'un statut de l'élu, afin que les risques professionnels ne fassent plus obstacle à l'exercice d'un mandat parlementaire ;

- limitation à deux mandats successifs ;

- obligation, pour chaque parlementaire, de se démettre de toute autre fonction et de soumettre à contrôle toute forme de revenu autre que son indemnité parlementaire.



Déclaration de politique générale

La France commence à subir les effets catastrophiques de la crise financière qui frappe les États-Unis. Cette crise, la plus grave depuis celle de 1929, est d'autant plus redoutable pour notre économie que les industries nationales sont durement frappées par la baisse du dollar et par la hausse consécutive de l'euro génératrice de nouvelles délocalisations. Déjà durement affectées par l'ultra-libéralisme, les classes moyennes et populaires sont exposées à subir de nouveaux chocs violents.

La menace apparue pendant l'été 2007 impliquait une réaction immédiate du gouvernement français. Une nouvelle stratégie économique et monétaire aurait dû être définie et proposée aux partenaires européens de la France afin de protéger les banques et les entreprises par tous les moyens.

Cette réaction n'a pas eu lieu. Le gouvernement et la majorité, subjugués par Nicolas Sarkozy, ont imposé avec la complicité d'une partie de la gauche la ratification du traité de Lisbonne qui reprend les dispositions essentielles du « traité constitutionnel » rejeté par le peuple français. Par ce déni de démocratie, les dirigeants du pays ont entériné des principes économiques, financiers et monétaires fallacieux au moment même où leur malfaisance devenait à tous égards évidente.

L'activisme affiché par Nicolas Sarkozy, l'indécence de son comportement personnel et la campagne pour les élections locales ont trop longtemps masqué l'irresponsabilité flagrante du pouvoir exécutif et des chefs de la majorité parlementaire. Désormais avérée, cette irresponsabilité ne cesse de s'aggraver.

Alors que la crise financière commence à frapper les principales nations de l'Union européenne, une équipe en sursis, paralysée par les rivalités et toujours soumise aux foudres élyséennes, utilise les forces qui lui restent pour désorganiser l'administration française par d'aveugles réductions d'effectifs, continuer à détruire la protection sociale et maintenir la contrainte salariale. Conçue dans l'obsession des économies budgétaires, menée pour satisfaire le Medef et les hautes classes, cette « rigueur » inavouée ne fera qu'amplifier les ravages de la crise internationale.

Moins d'un an après sa victoire, il est clair que

Nicolas Sarkozy n'a pas tenu ses promesses - qu'il s'agisse de la lutte contre les délocalisations, de la hausse du pouvoir d'achat ou de la réorientation des missions de la Banque centrale européenne.

Seules l'inexistence de l'opposition de gauche, la mollesse des syndicats et l'autocensure des principaux médias permettent à un pouvoir exécutif délégitimé par le viol continu de la Constitution (rôle du Président, pouvoirs du Premier ministre, fonction du gouvernement, droits du Parlement) de sauver quelques apparences - mais de manière chaque jour moins convaincante. L'effondrement politique et moral de la classe dirigeante s'accompagne d'un alignement inconditionnel sur les États-Unis, quant à la lutte qu'ils prétendent mener au nom d'un « Occident » mythique contre un camp islamiste abusivement présenté comme un bloc. La « politique de l'immigration », menée dans le mépris de l'intérêt national et des personnes, s'inscrit désormais clairement dans une vision racialisante. La reconnaissance de l'indépendance du Kosovo au mépris du droit international, l'envoi de troupes supplémentaires en Afghanistan sans aucune discussion préalable sur les enjeux de la guerre et sur les conditions politiques du retour à la paix, soulignent cette inféodation consacrée par la volonté de réintégration complète dans l'Otan.

En conséquence la Nouvelle Action royaliste se prononce :

Pour la protection des économies européennes, le contrôle de la circulation des capitaux, la nationalisation du crédit et une politique monétaire déterminée par les impératifs industriels et commerciaux ;

❶ Pour la redéfinition de la politique française dans les Balkans, pour le soutien à la Russie face au projet américain d'installation d'un « bouclier antimissile » en Europe, pour le lancement d'une campagne d'opposition au retour dans l'Otan ;

❷ Pour la protection des journalistes contre toutes les formes de pressions économiques, politiques et judiciaires par la reconnaissance de contre-pouvoirs ;

Pour le retour à la lettre et à l'esprit de la V^e République, dans le combat contre le délire autocratique.

Motion I

Liberté des journalistes et indépendance de la presse

La liberté d'expression et d'information fait partie

des libertés fondamentales. L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 définit la liberté de la presse. La loi du 29 juillet 1881 est censée garantir cette dernière. Dans son programme, le Conseil National de la Résistance déclarait : « dans une démocratie, les citoyens ont droit à une information juste, pluraliste, indépendante de l'État, protégée des concentrations excessives et des puissances d'argent ».

Les Ordonnances de 1944 ont permis le maintien d'un grand nombre de titres indépendants. Mais, par la suite, on a assisté à une concentration progressive et sans précédent de la presse quotidienne, qu'elle soit nationale ou régionale. Qu'ils soient privés (TF1...) ou publics (France 2, France 3...), les grands médias audiovisuels diffusent une information « formatée », quand ils ne contre-viennent pas aux règles élémentaires d'impartialité, comme ce fut notamment le cas lors du référendum sur le traité « constitutionnel » européen. Dans la logique d'une économie ultra-libérale, l'information est devenue une « marchandise » comme une autre. La collusion entre les grands intérêts financiers et les médias est aujourd'hui plus évidente que jamais. Les grands groupes ont, par nature, affaire avec l'État. Nombre de leurs dirigeants, qui contrôlent les grands médias, sont des proches de l'actuel président. Au lendemain de l'élection de Nicolas Sarkozy, on a vu un mélange des genres inquiétant : journalistes nommées « conseillères » auprès du Premier ministre, directeur de campagne adjoint nommé à TF1...

La Nouvelle Action royaliste dénonce la mainmise du pouvoir politique et de grands intérêts privés sur les moyens d'information. Elle considère qu'il s'agit d'une atteinte à la démocratie. Pour garantir la liberté de la presse (écrite, audiovisuelle, multimédia) et l'expression de la pluralité des opinions, elle propose :

- de revoir le mode de désignation du CSA afin de garantir son impartialité et de créer une instance comparable pour la presse écrite.

- ❶ de respecter l'indépendance des partenaires de l'espace francophone engagés dans la chaîne de télévision internationale TV5.

- ❷ de renforcer la protection des journalistes contre toutes les formes de pression par la reconnaissance de contre-pouvoirs :

- en rendant obligatoire la constitution de Sociétés de journalistes (SDJ) dans les grands groupes de presse ;

- en accordant à ces SDJ un droit de veto sur la

nomination du directeur de la rédaction ;

- en intégrant dans leur convention collective les principes relatifs aux droits et devoirs des journalistes notamment la protection des sources ;

- en limitant le recours trop systématique aux pigistes soumis à une grande précarité.

- ❶ de créer entre les journaux un fonds de compensation pour subventionner les organes de presse qui n'ont pas - ou peu - de recettes publicitaires.

- ❷ d'assurer des tarifs postaux plus favorables qu'aujourd'hui aux journaux (notamment dans la perspective, évidemment défavorable, de la libéralisation des marchés postaux européens, au 1er janvier 2010)

Motion II

La politique de défense nationale

Après l'effondrement de l'Union soviétique, la guerre du Golfe sembla consacrer la domination complète des États-Unis. Les opérations aériennes de l'Otan contre la Yougoslavie, en 1999, renforcèrent cette illusion d'invincibilité.

La défaite politique et militaire de la coalition en Irak après l'invasion réussie de 2003 et l'échec manifeste des troupes de l'Otan en Afghanistan font apparaître une transformation de la guerre qui doit conduire à une réorientation stratégique. Ces guerres se déroulent sur des territoires fragmentés ; elles mettent aux prises des soldats de métier et des « combattants militants » plus ou moins reliés à des centres transnationaux (Al-Qaïda) ou à des organisations régionales (Hezbollah) agissant jusqu'au sacrifice suprême par conviction politique ou religieuse. Ces derniers disposent, à la différence des guérilleros traditionnels, de technologies courantes (ordinateurs pour le guidage des missiles) qu'ils utilisent contre les équipements classiques et les cibles urbaines.

Le gouvernement ne saurait négliger l'ensemble de ces données s'il souhaite que l'armée continue de protéger le territoire national et que la diplomatie française assure à la France un rôle majeur dans les relations internationales.

Quant à ce double enjeu, la Nouvelle Action royaliste dénonce l'engagement croissant de la France en Afghanistan et la désignation de l'Iran comme ennemi principal – dans la ligne de la stratégie étatsunienne. Elle récuse le projet de réintégration complète dans l'Otan, qui aboutira à une soumission militaire et politique aux États-Unis ;

elle continue de militer pour un retrait total de l'Otan, devenu l'un des instruments de la « guerre des civilisations » ; elle maintient son souhait d'un retrait des troupes américaines du continent européen et d'une organisation européenne de coopération militaire incluant la Russie.

La Nouvelle Action royaliste préconise le maintien et la modernisation de nos armes nucléaires et de leurs vecteurs afin que la dissuasion soit exercée à l'égard de tout adversaire qui tenterait de mettre en péril les intérêts vitaux de la nation. Quant à cet objectif, les considérations financières sont secondaires.

La Nouvelle Action royaliste souhaite que les forces armées soient mieux préparées à faire face aux nouveaux types de conflits sans pour autant négliger le risque d'affrontements classiques. C'est pourquoi elle propose :

- ❶ Le renforcement des équipements lourds dans les trois armes : développement et modernisation de la flotte, de l'aviation, des blindés, de l'artillerie lourde. Une grande partie des équipements (véhicules, systèmes informatiques) peut être fabriquée dans l'industrie privée mais la nationalisation complète des industries de l'armement reste indispensable pour des raisons de sécurité et de rationalité économique et financière.

- ❷ Le maintien du haut niveau atteint par notre système de renseignement avec adjonction croissante des nouvelles technologies (observation par satellite et traitement des données) et renforcement des capacités informatiques de nos services, aujourd'hui insuffisantes.

- ❸ Un entraînement des troupes bien adapté aux nouvelles formes du combat en milieu urbain. Les populations civiles sont un enjeu décisif de guerres où le renseignement local et la propagande jouent un rôle considérable. D'où la nécessité d'un programme de formation en sciences politiques pour l'ensemble des personnels de la Défense nationale et pour les officiers des armées alliées.

Les responsables politiques français, qui adhèrent par conformisme à une vision pacifiste et moralisante de conflits envisagés selon l'idéologie humanitaire, doivent quant à eux se persuader que la guerre est redevenue l'une des dimensions de l'action politique : par delà toutes les considérations technologiques, au-delà des objectifs économiques, la guerre a de nouveau pour enjeu la construction, la reconstruction ou la défense des États – ce qui suppose à chaque fois une large adhésion populaire.

Dans la paix comme dans la guerre, le principe de

légitimité est fondamental et, sous diverses modalités, demeure décisif pour chaque nation.



**28^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste
(7 et 8 mars 2009)**

Déclaration de politique générale

En écho à plusieurs économistes de réputation internationale, la Nouvelle Action royaliste n'a cessé d'expliquer pourquoi le système ultra-libéral se détruirait lui-même et provoquerait une crise de très grande ampleur.

C'est pourquoi elle réclamait depuis 1983 :

- la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique, inscrite dans le cadre d'une protection du continent européen contre les agressions commerciales et financières ;

- la nationalisation du crédit ;

- la hausse massive des salaires ;

- la mise en œuvre d'un nouveau plan de développement économique et social.

Dès l'automne 2007, il était clair que les États-Unis et l'Europe étaient entrés dans une crise systémique - à laquelle il fallait résister par des mesures rapides et cohérentes, concertées avec l'ensemble des puissances européennes. Face à cette épreuve, la France était mieux armée que certains de ses voisins, qui s'étaient plus complètement soumis à la logique ultra-libérale.

Chef tonitruant d'un orchestre réduit à produire une musique d'ambiance, Nicolas Sarkozy n'a pas compris que la crise était engendrée par l'ultra-concurrence sur le marché mondialisé ; par la baisse des salaires qui en résulta et qui fut compensée par l'endettement massif des ménages américains et britanniques notamment ; par la libre circulation des mouvements de capitaux. Ses diatribes contre le capitalisme ont masqué l'inertie de l'État dont on annonçait paradoxalement le « retour ». C'est seulement en décembre 2008 que Nicolas Sarkozy a annoncé un plan de relance d'ampleur limitée et en partie fictif après avoir décidé de prêter sans contrepartie des sommes considérables aux banques françaises.

Cette incompréhension de la crise et cet amateurisme exposent l'économie nationale et les Français à subir des chocs d'une violence inouïe sans que l'État prenne les moyens de les en protéger, sans que l'Union européenne et la zone euro puissent les préserver des tempêtes économiques, financières et bientôt monétaires.

Nul ne saurait s'étonner que de nombreux Français, à commencer par les citoyens des départe-

ments d'outre-mer, décident de se révolter : seules les manifestations de rue et les grèves peuvent contraindre Nicolas Sarkozy à renoncer à lutter contre la crise du système ultra-libéral par des recettes ultra-libérales.

Les militants et sympathisants de la Nouvelle Action royaliste participent activement au mouvement social qui commence à prendre forme.

Ils **redoutent** que la politique économique qu'ils préconisent soit appliquée trop tard, partiellement, de manière incohérente, dans la panique et sous la pression de groupes d'intérêts.

Ils **souhaitent** que les élections européennes soient l'occasion d'un grand débat national autour des véritables enjeux : protection souple de l'Europe ou libre-échange ; laisser-faire ou nationalisation du crédit, contrôle des mouvements internationaux de capitaux et mise de la Banque centrale européenne sous la tutelle du Conseil européen. Ils s'attendent cependant à un débat de pure forme entre des chefs de partis qui, à droite comme à gauche, se servent des élections européennes pour placer des hommes d'appareil et des vaincus du suffrage universel.

Suite aux motions adoptées par son Congrès, la Nouvelle Action royaliste propose :

Dans le domaine social, de renouer avec les principes fondateurs de la participation, à commencer par le blocage des fonds sur cinq ans et leur affectation exclusive à l'investissement productif ; que soit institué un contrôle par les salariés de l'affectation et de la gestion des fonds ; de ne pas négliger d'autres systèmes d'épargne salariale comme l'intéressement, l'actionnariat salarié ou les divers plans d'épargne d'entreprise, à condition qu'ils ne viennent pas interférer avec les négociations salariales.

Dans le domaine international, la France doit donner l'exemple d'une politique du développement visant la conquête ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pays pauvres ; elle doit donner l'exemple d'accords de stabilisation des échanges agricoles avec les États ACP dans le cadre de systèmes nationaux ou continentaux de protection souple. Elle doit favoriser, contre les logiques ultra-concurrentielles, des politiques agricoles adaptées aux situations locales et intégrant les dimensions sociales et écologiques dans les projets spécifiques de développement.

Sur le plan géopolitique, la Nouvelle Action royaliste n'a cessé de militer pour que la France se retire complètement de l'Otan afin que des soldats

français cessent de combattre et de mourir sous commandement étranger dans des opérations dont les objectifs, la stratégie et la tactique sont fixés à Washington. La Nouvelle Action royaliste dénonce par conséquent le retour complet dans l'organisation militaire dirigée par les États-Unis et demande que l'armée française ne soit plus engagée dans les combats qui se déroulent en Afghanistan. La Nouvelle Action royaliste participera aux manifestations organisées contre l'Otan et contre l'alignement politique et militaire de la France, décidé sans que le peuple français soit consulté.

Motion I

La crise alimentaire mondiale

Au printemps 2008, la crise alimentaire a pris un tour dramatique, marqué par de violentes manifestations populaires en Égypte, dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne et à Haïti. Des déclarations alarmantes ont été faites par la Banque mondiale et le FMI, la FAO a consacré à la crise son sommet de juin puis divers facteurs conjoncturels de tension ont disparu et l'attention s'est portée sur la brutale aggravation de la crise financière en septembre 2008. La gravité de celle-ci ne saurait faire oublier la situation alimentaire mondiale, au prétexte qu'elle n'affecterait pas directement notre pays. La France doit faire entendre sa voix et il est urgent qu'elle présente des solutions d'ensemble pour que cesse, à terme, ce scandale insupportable : plus de 800 millions d'êtres humains, un milliard dans quelques années si les tendances négatives se confirment, sont ou seront soumis à la malnutrition cause directe de maladies et morts prématurées et cause potentielle de bouleversements sociaux et environnementaux.

Dans un contexte de changement climatique et d'érosion des sols cultivables, la crise du printemps 2008 a été provoquée par divers aléas (sécheresses anormales et inondations) et par des facteurs conjoncturels : réduction des stocks de l'Union européenne depuis plusieurs années ; spéculation intense favorisant la hausse des prix des denrées – le pain et le riz tout particulièrement. Ces phénomènes ont été aggravés par les décisions prises depuis plusieurs décennies : dans les pays pauvres, les produits agricoles exportables sur le marché mondial ont été privilégiés par rapport aux cultures vivrières selon la théorie, fautive, des avantages comparatifs. En imposant à la fin du siècle dernier des « programmes d'ajustement structurel » inspirés

par cette théorie, le FMI porte une très lourde responsabilité. Plus généralement, l'abandon progressif des politiques agricoles étatiques et inter-étatiques au profit de la libéralisation des échanges sur le marché mondial a produit, en matière d'alimentation comme dans tous les autres domaines, de funestes effets. L'encouragement à la production d'agrocarburants revient à détourner une partie de la surface agricole au détriment de la production alimentaire. Enfin les conflits liés à l'utilisation de l'eau représentent un des facteurs potentiels de crise pour l'avenir de la production agricole, liés à des politiques nationales voire régionales égoïstes.

C'est pourquoi la Nouvelle Action royaliste propose

- L'interdiction de la spéculation sur les matières premières et sur les denrées alimentaires par l'instauration d'un système de prix négociés entre pays ou groupes de pays.

- Des moratoires sur les développements des agrocarburants et sur la culture des OGM tant que les conséquences écologiques, économiques et sanitaires de leur utilisation n'auront pas été éclaircies.

- Le renforcement des moyens alloués à la recherche publique facteur décisif dans l'optique d'une agriculture répondant aux critères du développement durable.

- L'encouragement au strict contrôle des investissements étrangers dans les pays menacés par l'installation d'industries prédatrices financées par des puissances étrangères - la Chine et divers pays producteurs de pétrole - en Afrique, en Asie, en Ukraine...

- Le soutien aux plans de relance des productions agricoles nationales qui visent à satisfaire les besoins immédiats de la population du pays en garantissant aux paysannes locales qu'elles pourront continuer à posséder la terre.

- Le soutien par aides financières appropriées aux programmes d'investissements nationaux dans le matériel agricole, le soutien aux programmes nationaux et plurinationaux d'irrigation et d'assainissement de l'eau, l'aide à la formation des agronomes et des vétérinaires afin de préserver le bétail et de le protéger des maladies.

Ces plans de soutien, qui devront être largement subventionnés par les pays riches, pourront se déployer dans le cadre d'une FAO disposant des moyens nécessaires, mais aussi par accords entre États et groupements d'États. La France et la Confédération européenne que nous appelons de

nos vœux sont appelées à jouer un rôle décisif pour aider au développement agricole des pays de la zone ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) dans le cadre d'une refonte de la politique agricole commune.

- La mise en place d'accords de stabilisation des échanges agricoles internationaux portant sur la nature et le volume des produits agricoles importés et exportés, afin d'éviter que les produits locaux ne fassent l'objet d'une concurrence destructrice.

La France doit donner l'exemple d'une politique du développement visant la conquête ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pays pauvres ; elle doit donner l'exemple d'accords de stabilisation des échanges agricoles avec les États ACP dans le cadre de systèmes nationaux ou continentaux de protection souple. Elle doit favoriser, contre les logiques ultra-concurrentielles, des politiques agricoles adaptées aux situations locales et intégrant les dimensions sociales et écologiques dans les projets spécifiques de développement.

Motion II

Participation et droit des salariés

Autour de 1960, en pleine guerre froide, alors que le Parti communiste français dépasse à chaque scrutin politique 20 % de suffrages et que la CGT attire un grand nombre de salariés, le gouvernement du général De Gaulle conçoit et met en œuvre la participation des salariés aux fruits de l'expansion. Il vise, ainsi, plusieurs objectifs :

- donner aux salariés un supplément de revenu ;
- concilier patronat et salariat en leur fixant des intérêts communs ;
- rééquilibrer les relations sociales en leur donnant une orientation moins conflictuelle, puisque la participation doit faire l'objet d'un accord d'entreprise qui fixe le mode de répartition de la réserve de participation (uniforme ou proportionnel au salaire ou lié à l'ancienneté) ;
- permettre aux salariés de se constituer une épargne de moyen terme, et aux entreprises de bénéficier de fonds destinés à l'investissement productif : la part de revenu supplémentaire qui découle de la participation est, en effet, bloquée pendant cinq ans.

D'abord facultative, la participation est rendue obligatoire dans les entreprises d'au moins cent puis d'au moins cinquante salariés. Mais, au fil du temps, les principes qui ont présidé à son instauration sont dévoyés : progressivement, les accords de

participation se substituent à la politique salariale, rompant ainsi avec l'esprit de la loi.

Une dérive

- qui est encouragée par les exonérations fiscales et sociales dont bénéficie la participation, puisqu'il devient plus avantageux, pour les entreprises, de recourir à la participation que d'augmenter les salaires,

- qui n'est pas sans conséquences pour les caisses de l'État et de la Sécurité sociale,

- qui constitue une régression sociale car, contrairement aux salaires versés tous les mois et dont les montants sont fixés par contrat, donc connus à l'avance, les primes de participation, dépendant des résultats enregistrés par l'entreprise l'année précédente et des prévisions de l'année en cours, sont par nature aléatoires.

En 2004, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, autorise les bénéficiaires de la participation à débloquent les fonds pour augmenter leur pouvoir d'achat et favoriser la consommation. Outre que cette mesure va à l'encontre des objectifs recherchés en détournant de l'investissement les sommes épargnées dans le cadre de la participation, elle a révélé son inefficacité dans la mesure où les fonds débloqués ont été reportés sur des produits d'épargne plus longs comme l'assurance vie. Et pourtant, cette disposition a été reprise dans la loi de septembre 2008 sur les revenus du travail.

La Nouvelle Action royaliste propose :

- de renouer avec les principes fondateurs de la participation, à commencer par le blocage des fonds sur cinq ans et leur affectation exclusive à l'investissement productif ;
- de rendre obligatoire la participation dans toutes les entreprises quel que soit leur effectif ;
- de supprimer les exonérations sociales sur les primes de participation ;
- de supprimer les exonérations fiscales sur les primes de participation ;
- que soit institué un contrôle par les salariés de l'affectation et de la gestion des fonds ;
- de ne pas négliger d'autres systèmes d'épargne salariale comme l'intéressement, l'actionnariat salarié ou les divers plans d'épargne d'entreprise, à condition qu'ils ne viennent pas interférer avec les négociations salariales.

ROC

Déclaration de politique générale

L'entrée dans le XXI^e siècle est marquée par les transformations techniques, le changement climatique, le bouleversement de la hiérarchie des grandes puissances et des rapports de force entre celles-ci. La crise économique, les désordres monétaires et les jeux pervers de la finance accélèrent les mutations et accentuent leur violence. Au Moyen-Orient, en Asie centrale, en Afrique, la guerre est un facteur déterminant pour l'avenir de plusieurs pays. Seul l'équilibre des puissances nucléaires n'est pas encore modifié.

Les discours fatalistes sur la mondialisation et les illusions longtemps entretenues sur les bienfaits de la globalisation du « marché » doivent maintenant s'effacer devant les réalités de la politique internationale, rythmée par le jeu des empires et des nations. Domination croissante de la Chine, déclin des États-Unis, renaissance russe, montée en puissance du Brésil et de l'Inde, paralysie de l'Union européenne.

Si elle veut maintenir son rang, la France doit au plus vite tirer les conséquences des mutations présentes et à venir. Tel n'est pas le cas. L'oligarchie continue de raisonner selon les schémas idéologiques et géopolitiques du XX^e siècle et croit ou tente de faire croire que la nouvelle phase de la crise de l'ultra-libéralisme, depuis l'été 2007, n'est qu'un accident conjoncturel. Professant le mépris de l'activité intellectuelle, de plus en plus indifférents au souci politique, étrangers au peuple, minés par leurs rivalités internes, les partis de droite et de gauche qui composent l'oligarchie s'exposent à être détruits par des formations nouvelles qui seront capables de présenter des solutions effectives aux Français engagés dans une intense lutte de classes.

La Nouvelle Action royaliste participe à cette lutte. Elle souhaite hâter la reconstitution des forces politiques et favoriser la mise en œuvre du programme qu'elle a élaboré lors de ses congrès.

Elle constate que ses analyses et ses propositions convergent avec les travaux de nombreux chercheurs et sociétés de pensée.

Elle souhaite qu'un programme commun de salut public soit rapidement présenté aux Français.

Elle se réjouit que les aspects économiques et sociaux de ce programme soient d'ores et déjà sou-

mis au débat, à partir du socle des déclarations adoptées par les Nations unies et à partir du Bloc français de constitutionnalité : Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration de Philadelphie, Charte de La Havane, Déclaration de 1789, programme du Conseil national de la Résistance, Préambules constitutionnels de 1946 et de 1958.

Quant à la reconstruction économique de la nation française, la Nouvelle Action royaliste souhaite qu'elle s'effectue en coopération avec l'ensemble des nations européennes réunies dans une Confédération. Celle-ci devra disposer d'une protection adaptée aux diverses agressions commises par des puissances extérieures à notre continent afin que la France et l'Europe puissent établir une organisation industrielle et agricole solide.

Quant au scandale de la souffrance sociale, outre l'indemnisation des victimes, la Nouvelle Action royaliste demande que les entreprises reconnues comme responsables prennent en charge les coûts sociaux qui en résultent. La NAR appelle à rompre avec la logique d'individualisation des rapports sociaux et demande que les aspects collectifs du travail soient revalorisés grâce au rééquilibrage des évaluations qualitatives et quantitatives du travail.

La Nouvelle Action royaliste souhaite qu'un gouvernement digne de ce nom ouvre en Europe la crise politique salutaire qui permettra de refonder l'Union européenne et de lui assigner, hors de l'idéologie et des pratiques ultralibérales, d'ambitieux objectifs de développement économique et social. C'est dans cet espoir qu'elle adresse son salut fraternel aux salariés grecs, portugais et espagnols révoltés contre l'ultra-libéralisme.

Pour hâter la défaite des oligarques français, la Nouvelle Action royaliste appelle ses militants et sympathisants à participer toujours plus activement à la lutte sociale dans leurs organisations syndicales. Pour bloquer la réforme régressive des retraites et l'ensemble des mesures ultra-libérales, il n'y a pas d'autre solution que la grève générale.

Motion I

Ré-industrialisation et néo-protectionnisme

Depuis 30 ans et la victoire de l'idéologie ultralibérale, les économies des pays développés vivent année après année un rétrécissement constant de leurs capacités industrielles. La financiarisation de l'économie a eu deux conséquences majeures.

1. Elle a ramené au-devant de la scène bien des

idées fausses telle celle de la spécialisation des économies et de l'avantage comparé qui veut que chacun se concentre sur ce qu'il sait le mieux faire au moindre coût et laisse à d'autres, prétendus moins développés, les tâches et les productions les moins gratifiantes.

2. Elle a poussé à la lubie du libre-échange intégral, permettant aux produits à bas coûts d'envahir les marchés, aux distributeurs d'accroître leurs marges et aux productions industrielles de disparaître peu à peu des pays développés.

Le libre échange intégral est la cause déterminante de la crise : chômage de masse, appauvrissement continu des États et de pans entiers de la société. Nous sommes dans une phase qui rendra bientôt impossible tout retour en arrière. Les savoir-faire perdus ne seront pas tous remplaçables ou à des coûts sans cesse plus importants. Pour éviter l'explosion sociale, nos gouvernements ont mis sur pied des politiques visant à accompagner les dégâts sociaux, programmes financés par ceux des travailleurs qui n'en sont pas encore victimes.

En outre, les politiques financières de retour à l'équilibre budgétaire, non accompagnées de politiques fiscales pourtant nécessaires à leur mise en œuvre, aggraveront encore les déséquilibres et conduiront tôt ou tard à la ruine.

La Nouvelle Action royaliste constate que le choix est aujourd'hui clair entre l'acceptation de la situation et donc la destruction de notre outil industriel ou le changement de cap résolu vers la ré-industrialisation.

Quoi qu'en aient les penseurs en vogue et les nantis du laisser-aller économique, il est possible d'arrêter ce mouvement. Nous ne pouvons pas tolérer que nos concitoyens s'appauvrissent au nom d'une doctrine de libre-échange qui ne peut se concevoir qu'entre égaux.

La NAR a fait sienne la doctrine qui veut que se constituent de grands ensembles régionaux cohérents à l'échelle de la planète, ainsi pour l'Europe.

Le concept de protectionnisme doit être actualisé et débarrassé de tout relent nationaliste et xénophobe.

C'est pourquoi la NAR fait les propositions suivantes :

- L'Europe, Union à vocation continentale, doit se constituer en un ensemble cohérent protégé à ses frontières.

- Cette protection peut prendre différentes formes juridiques, techniques et financières, notamment une taxe sociale et une taxe carbone à l'entrée

de l'Europe. Le produit de ces taxes doit être affecté à des politiques de développement social et environnemental.

- L'élément monétaire est à privilégier avec l'abandon de la monnaie unique et l'adoption d'une monnaie commune à tous les pays de l'Union. Un nouveau système de parité doit fonctionner entre les États de l'Union et vers l'extérieur sur un modèle souple pouvant s'apparenter au « serpent monétaire européen », l'établissement d'un système de montants compensatoires monétaires visant à éliminer les disparités intraeuropéennes.

- Un plan de ré-industrialisation sur une longue période doit voir le jour avec une répartition équilibrée au sein du continent.

- Quatre secteurs devront être privilégiés : l'industrie lourde, l'énergie, le textile-habillement, les machines-outils.

- Les États doivent conduire le mouvement, y compris par le jeu des re-nationalisations ou des prises majoritaires de participation dans des secteurs stratégiques.

- Des programmes transnationaux, tels que furent Ariane et Airbus, doivent être mis sur pied.

- Cette volonté conduit au réaménagement nécessaire de toutes les politiques publiques, sociales, d'éducation et de formation professionnelle.

- Le financement de cette politique est possible si le contrat social est clair : chacun devra y participer « en fonction de ses facultés ».

- Pendant le temps long de la mise en place de ce processus, il est nécessaire de protéger les productions ainsi réacquises et de trouver les ressources nécessaires à nos plans. Cela implique donc la mise en place d'une taxe sociale aux frontières. Ceux qui profitent de la destruction de nos emplois et de la paupérisation de nos travailleurs doivent en payer le prix.

- La NAR est consciente de la difficulté de mettre en place ces programmes à l'échelon européen. Elle soutient l'idée qu'en cas d'échec d'une proposition à l'échelon du continent, il peut être envisagé des groupements entre États qui soutiendraient cette politique et qu'à défaut, la France engagera un programme à l'échelle du pays.

Motion II

Souffrance au travail et relations dans les entreprises

La souffrance au travail a toujours plus ou moins existé dans les mines, la sidérurgie, l'agriculture...

Elle se manifestait presque exclusivement par une dégradation de l'état de santé des travailleurs due aux conditions matérielles d'exercice du travail. Mais, depuis une quinzaine d'années, elle a changé d'échelle et de nature. Elle s'exprime désormais aussi par des dégâts d'ordre mental, fortement liés à l'itinéraire professionnel chaotique des salariés, l'accroissement de l'absentéisme, une augmentation du nombre des suicides sur le lieu de travail, le syndrome d'épuisement professionnel, les addictions, la dépression, le harcèlement moral, etc.

Si les formes physiques de la souffrance au travail sont bien connues et prises en charge de longue date par les services de médecine du travail et les Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), il n'en va pas de même de la souffrance mentale. Aujourd'hui les CHSCT sont encore démunis pour agir contre ce type de violences.

La logique ultra-libérale de notre économie implique la généralisation des problèmes de santé mentale liés au travail et à son organisation. Il est aujourd'hui avéré que la raison principale de cette souffrance au travail réside dans l'évaluation individuelle des performances introduite par les gestionnaires. Ils ont remplacé les professionnels qui connaissent le métier et qui étaient capables de venir en aide à leurs subordonnés. La mission première des gestionnaires est de réduire les coûts, indépendamment de la qualité du travail. Il en résulte un désintérêt de la hiérarchie pour le travail effectué, un accroissement de la flexibilité, une augmentation de la pression exercée sur les salariés, l'externalisation des tâches ou la sous-traitance, une individualisation des rapports sociaux dans l'entreprise... Les véritables compétences des salariés étant niées, et leur attachement à la qualité de leur travail, considérée comme une charge supplémentaire, ils souffrent d'un manque de reconnaissance, aggravé par des supérieurs qui évaluent, non pas le travail, mais le résultat du travail.

La prévenance, le respect, l'attention à l'autre, la convivialité, le vivre ensemble au sein des entreprises disparaissent au profit de la rivalité, de la méfiance, de l'agressivité... Tous les travailleurs sont mis en concurrence, ils ont peur, ils se surveillent. Ils adoptent des comportements que, par ailleurs, ils réprouvent : la trahison, la lâcheté, la délation. La solitude qui en résulte est renforcée par la stratégie patronale de voir s'établir les normes sociales dans les entreprises aux dépens de la branche et de l'échelon interprofessionnel.

Pour la Nouvelle Action royaliste (NAR), ce

processus est inacceptable. Avant même la sortie du modèle ultra-libéral, il convient de conforter l'inspection du travail et de redonner à la médecine du travail tous les moyens de son efficacité (indépendance garantie du médecin face à l'employeur, formation accrue aux risques psycho-sociaux, etc.)

Conformément à la motion sur la participation adoptée en 2009, la NAR souhaite une plus grande implication des salariés dans les orientations stratégiques des entreprises, et demande que les membres des CHSCT bénéficient d'une formation spécifique sur les conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des salariés.

Dès lors que la souffrance au travail représente des coûts dont les entreprises se déchargent sur la solidarité nationale, la NAR demande que, outre l'indemnisation des victimes, les entreprises reconnues responsables de telles dérives soient tenues de rembourser ces coûts aux organismes de sécurité sociale. Elle plaide pour que la responsabilité pénale de leurs dirigeants soit réellement engagée.

La NAR appelle à rompre avec la logique d'individualisation des rapports sociaux, et demande que les aspects collectifs du travail soient revalorisés. Cela nécessite le rééquilibrage des évaluations qualitatives et quantitatives du travail. La NAR demande la mise en place d'une mesure de la qualité de l'emploi par différents indicateurs, parmi lesquels les qualifications, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'égalité entre les hommes et les femmes, la santé et la sécurité au travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, le dialogue social et la participation.



Déclaration de politique générale

Le mythe d'une *fin de l'histoire* dans l'économie du marché globalisé a vécu. Le libre échange n'a pas engendré la prospérité générale mais d'innombrables violences et de nouveaux conflits entre les grandes puissances. Le mouvement de l'histoire n'a pas de cesse. Aujourd'hui, les États-Unis sont sur la voie du déclin ; au contraire, le Parti communiste chinois affirme sa volonté de puissance d'autant plus facilement qu'il exerce sa domination sur un peuple privé de droits et durement exploité.

Face à l'agressivité monétaire, financière et commerciale des dictateurs de Pékin, les oligarques européens continuent d'affirmer la nécessité de la concurrence maximale qui est en train de détruire les économies nationales de l'Ouest du continent. Ces oligarques sont tout aussi incapables que le gouvernement des États-Unis de juguler la crise d'un capitalisme financier qui continue d'imposer ses volontés aux États. La « moralisation du capitalisme » et l'assainissement du système bancaire n'ont pas eu lieu : les spéculateurs restent maîtres du jeu.

Cette capitulation devant les puissances financières s'accompagne pour les États-Unis et leurs alliés, d'un échec politique en Irak et d'une défaite militaire avérée en Afghanistan. Dans l'Union européenne, il est désormais certain que la « monnaie unique » ne peut convenir à des économies nationales trop différentes. Au lieu de protéger les nations et les peuples, l'euro est facteur de délocalisation, de chômage et de baisse des salaires : les mesures de sauvetage qui ont échoué en Grèce et en Irlande seront appliquées au Portugal et à l'Espagne avec le même résultat négatif quant aux finances publiques et à la croissance, au prix d'insupportables souffrances sociales.

En France, l'offensive de longue date menée contre les salariés du secteur privé, contre les fonctionnaires, les services publics et le système de protection sociale provoque des mouvements de révolte massifs qui se durciront, au risque de la violence, si des restrictions budgétaires continuent d'être décidées dans notre pays livré à l'offensive chinoise et aux décisions prises à Berlin dans le seul intérêt de l'Allemagne.

Les conséquences politiques d'un effondrement

total ou partiel de la zone euro étant imprévisibles, cette situation remet en cause tous les scénarios imaginés pour la prochaine élection présidentielle. Dans cette incertitude et devant cette situation explosive, la Nouvelle Action royaliste continuera de réfléchir et d'agir selon ses convictions. Ainsi,

Elle dénonce la manœuvre de diversion par laquelle le gouvernement tente de créer en France des conflits ethnoculturels, en stigmatisant les Roms, les musulmans et les immigrés.

Elle réclame l'inscription dans la Constitution du principe multiséculaire du droit du sol et la mise en œuvre d'une politique d'accueil des étrangers raisonnée et libre de toute démagogie.

Elle réclame l'interdiction des paris sur l'avenir des prix afin de libérer l'économie réelle et une politique visant à empêcher la fuite des capitaux et la prise de contrôle étrangère d'entreprises françaises stratégiques.

Elle réaffirme la nécessité d'un retour à la monnaie nationale, si possible dans le cadre d'une monnaie commune à l'Union européenne, et la mise en place de mesures de protection de l'économie nationale si l'Union européenne ne parvient pas à définir une défense commerciale commune.

Dans le domaine international, La Nouvelle Action royaliste s'inquiète de la tournure prise par la guerre en Libye, continue de militer pour le départ des troupes françaises engagées en Afghanistan et pour la sortie de l'Otan. Elle souhaite que la future confédération européenne se dote d'une organisation commune de sécurité dans laquelle la France et la Russie, puissances nucléaires, seront appelées à jouer un rôle majeur. Elle se réjouit des révolutions en cours dans les nations arabes et souhaite que le peuple iranien retrouve à son tour la liberté.

Elle espère que le peuple français se soulèvera contre la classe dominante en vue de la révolution économique et sociale indispensable au renouveau de la nation française.

Motion I

Accueil et statut de l'étranger en France

Depuis 1974, immigration et accession à la nationalité française font l'objet de polémiques récurrentes qui ont abouti à une succession de textes de loi où se mêlent le « réalisme » politique et les complaisances envers l'extrême droite – l'effet d'annonce remplaçant auprès de l'opinion publique une véritable information.

Il en résulte une grande confusion qui engendre des incompréhensions et des peurs exploitées par la démagogie nationaliste tandis que les ressortissants étrangers à l'Union européenne se heurtent à l'application pointilleuse des règles contraignantes de l'espace Schengen qui aboutissent à une restriction de fait à l'entrée sur le territoire européen.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la droite a justifié la propagande ethniciste du Front national en restreignant ou retardant l'accès à la nationalité française et en affichant sa fermeté vis-à-vis de l'immigration clandestine. Nicolas Sarkozy a dû une partie de sa notoriété médiatique à des discours ouvertement xénophobes, appuyés par des opérations de police spectaculaires - au cours desquelles plusieurs personnes ont trouvé la mort ou se sont suicidées - et par l'invention d'objectifs chiffrés en matière d'expulsion.

Ces opérations de communication n'ont pas fait reculer durablement le Front national ni endigué l'immigration clandestine : la politique du chiffre consiste pour partie à expulser des personnes qui se hâtent de revenir ; la majorité des arrêtés d'expulsion ne sont pas exécutés faute de moyens ; la « chasse aux clandestins » et la suspicion à l'égard des étrangers sujets à marquage ethnique n'empêchent pas les mafieux de vaquer à leurs affaires, les proxénètes étrangers d'exploiter leurs réseaux, les ateliers clandestins de prospérer - les immigrés sans titre de séjour fournissant à certains patrons une main d'œuvre servile et apeurée.

Le cynisme de la droite, l'hypocrisie de la gauche et les décalages manifestes entre les annonces et les résultats provoquent un trouble générateur de tensions inutiles, qui sont aggravées par la thématique antimusulmane du Front national et, au gré de la conjoncture, des milieux sarkozystes. C'est pourquoi la Nouvelle Action royaliste veut rappeler les principes et formuler des propositions qui permettront de clarifier le statut de l'étranger :

- **Le droit du sol** est inscrit dans la tradition juridique française depuis un arrêt du Parlement de Paris de 1515. Ce droit, tel qu'il a été repris dans l'ensemble de la législation républicaine, exclut toute discrimination ethnique ou religieuse et s'inscrit de manière cohérente dans les principes généraux du droit français. Il est temps d'ajouter le droit du sol à l'article 1 de notre Constitution.

- **Les conditions d'accès à la nationalité** doivent être révisées. Tout en restant vigilant sur la sincérité des unions contractées, il faut réduire à trois ans le délai d'attente pour l'attribution de la nationalité

française aux étrangers mariés à des Français et accélérer l'examen des demandes de naturalisation en développant les moyens de l'administration.

- **Tout étranger en situation de travail déclaré** au regard de l'administration doit disposer d'un titre de séjour renouvelable. Les travailleurs en situation irrégulière doivent faire l'objet d'un examen au cas par cas.

- **La lutte contre les mafias** européennes et extra-européennes doit être renforcée, les organisateurs de la traite des êtres humains doivent être impitoyablement pourchassés. L'aide aux personnes étrangères qui veulent sortir de la prostitution ou du servage doit être confiée à des services spécialisés, capables d'offrir une nouvelle identité et de nouvelles conditions de vie, en liaison avec la police, les ambassades et les services de renseignement.

- **La délivrance des visas** par des consulats étrangers selon les accords communautaires s'est traduite par une perte d'influence des ambassades françaises : des amis de la France se détournent de nos services ou se voient interdire sans raison avouable l'entrée dans l'Union européenne. La France doit concevoir et affirmer sa politique de l'accueil des étrangers sur son territoire, sauf à quitter l'espace Schengen s'il s'avère contraire à ses intérêts. Cela implique le rétablissement et la création de nombreux consulats.

- **La France doit retrouver sa souveraineté** quant au droit d'asile, veiller à ce que les demandeurs ne soient pas traités en suspects et bénéficient, tout le temps que dure l'examen du dossier, d'une protection leur assurant les conditions d'une existence digne.

Motion II

La spéculation financière

La spéculation se compose de toutes les opérations destinées à acquérir et/ou céder un produit réel ou virtuel dans des conditions qui n'ont rien à voir avec son coût pour maximiser un profit.

La spéculation a toujours existé, même avant l'invention de la monnaie, dans les premiers temps sur les denrées alimentaires mettant à mal leur bonne distribution.

Avec le développement du capitalisme, la spéculation a conquis de nouveaux territoires, notamment pour ce qui concerne les effets financiers.

La Nouvelle Action royaliste constate que :

Avec l'explosion de l'économie financière, la spéculation est devenue l'un des principaux facteurs

de désordre économique. Les crises qui se sont succédé ces trente dernières années en attestent.

Cette spéculation sur les produits financiers est économiquement inutile et socialement nuisible. Elle fait peser de lourdes menaces sur le règlement des crises et empêche le retour à la raison économique qui assure la prospérité dans la paix sociale.

Aujourd'hui, la spéculation effrénée sur les denrées alimentaires provoque des famines partout dans le monde, cela sans autre gain que pour les intermédiaires financiers devenus les charançons du système capitaliste. Ce type de pratique ne permet plus à de larges catégories d'habitants de la planète de se nourrir convenablement notamment par le remplacement qu'elle induit des cultures vivrières par des produits hautement spéculatifs, jamais au profit des paysans qui les produisent.

La spéculation sur les matières premières, adossée en particulier au développement économique de la Chine, ne permet plus une détermination raisonnable des prix des produits manufacturés.

Si cette spéculation n'est pas enrayerée rapidement, elle atteindra d'autres ressources naturelles, telle que l'eau, ferment de guerres ouvertes pour leur accès et leur usage.

Une nouvelle pratique, visant à s'approprier des terres agricoles et des terres « rares » a vu le jour, mettant à mal la souveraineté des États et les moyens de subsistance des populations.

La Nouvelle Action royaliste propose :

La réforme des marchés internationaux des matières premières. L'interdiction des ventes à terme, des ventes à découvert, des matières premières « papier » et de tout produit dérivé qui en découle.

La création d'un système souple d'encadrement du prix des denrées permettant à la fois une juste rémunération du producteur et un prix décent pour le consommateur. Cela passe par le contournement du marché de Chicago sur les matières premières alimentaires et par le contrôle strict des intermédiaires.

La Nouvelle Action royaliste est naturellement consciente du fait que ces deux propositions ne peuvent être efficaces que si elles sont prises au moins à l'échelon continental. Elle est également consciente de la difficulté qu'il y aurait à imposer une telle politique.

Aussi, pour pallier cette situation et montrer l'exemple au niveau national, la Nouvelle Action royaliste propose :

La suppression de la Bourse de Paris et la mise sur pied d'un système différent de financement des

entreprises, notamment par la nationalisation du crédit et la mise sur pied d'un véritable actionnariat populaire. Cette nationalisation permettra de lutter efficacement contre les pratiques occultes et mafieuses qui apparaissent dans la finance internationale.

La mise en place d'une politique visant à empêcher la fuite des capitaux et la prise de contrôle étrangère du capital d'entreprises françaises stratégiques, notamment par la mise sous séquestre utile de parts de capital.

Pour ce qui concerne les denrées alimentaires et les produits manufacturés, la mise sur pied d'un système permettant de contrôler les marges des centrales d'achat et des distributeurs notamment par un mécanisme de taxation lourde.

Pour limiter le recours aux marchés internationaux et protéger efficacement notre agriculture, obligation sera faite aux distributeurs de se fournir d'abord sur notre sol pour tous les produits possibles. Une forte taxation affectera les produits importés et facteurs de déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux.

La conclusion de marchés avec les producteurs étrangers de denrées et produits que nous ne produisons pas sur notre sol ou bien produits en quantité insuffisante. Ce système permettrait d'échapper à la spéculation et aux pays producteurs d'avoir une vision à moyen terme de la capacité de leurs productions et de leur rentabilité.

La négociation au niveau international pour la promotion de pratiques saines dans le commerce international des matières premières et des produits financiers.



Déclaration de politique générale

Près de cinq ans après l'éclatement de la crise financière aux États-Unis, le gouvernement américain et les gouvernements d'Europe de l'Ouest n'ont entrepris aucune action décisive pour remédier à une crise manifestement systémique, faute de comprendre ses causes premières, faute de vouloir s'opposer aux financiers qui tirent d'immenses profits du libre échange et de la circulation incontrôlée des capitaux.

A l'intérieur de la zone euro, la crise a pris une intensité toute particulière, marquée par le défaut partiel de la Grèce et par les menaces grandissantes qui pèsent sur le Portugal, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie. Les allocations massives de liquidités consenties aux banques par la Banque centrale européenne n'offrent qu'un court répit avant la disparition d'une « monnaie unique » condamnée dès sa conception. La thérapie de choc imposée à la Grèce et les mesures d'austérité croissante qui sont prises par d'autres gouvernements européens ne régleront pas la crise des dettes publiques mais sont en train de provoquer des phénomènes de récession qui risquent de se conjuguer en une véritable dépression. Comme par le passé, la politique de déflation provoquera une aggravation du chômage, de la misère et, sous différentes formes, la révolte sociale.

Partout, les désastres sociaux, économiques et écologiques condamnent l'ultra-libéralisme que les oligarchies s'obstinent à promouvoir.

En France, pendant cinq ans, on a tenté de faire croire, par maintes agitations sur la scène internationale, que la crise serait maîtrisée et que l'euro serait sauvé par l'effet conjoint de l'action d'un homme et de « réformes » permettant de retrouver puissance et dynamisme. Il ne s'agissait que d'effets d'annonce. Tout au long de ce quinquennat, la Nouvelle Action royaliste a dénoncé l'instauration d'une autocratie brouillonne, le renforcement des oligarchies, la puissance des banquiers, la destruction méthodique de l'administration centrale, le mépris de l'autorité judiciaire, la xénophobie d'État et, sur le plan international, le retour dans l'Otan, l'enlèvement sanglant en Afghanistan et l'alignement sur l'Allemagne qui est inscrit dans la lettre des nouveaux traités conçus à Berlin.

Sans égard pour les promesses faites par le

candidat sortant, la Nouvelle Action royaliste réaffirme la nécessité de :

- sortir de l'euro et de dévaluer notre monnaie nationale,
- mettre fin à la libre circulation des capitaux pour casser la spéculation,
- nationaliser le crédit,
- établir un protectionnisme européen.

La Nouvelle Action royaliste demande l'organisation d'un référendum portant sur l'appartenance de la France à la zone euro et sur la ratification du nouveau traité européen afin que les questions relatives à la souveraineté française soient clairement posées et tranchées par le peuple souverain.

Dans le domaine de l'énergie, la Nouvelle Action royaliste propose la remise en place d'une politique organisée et régulée, tant de la production que de la distribution, par une agence nationale de l'énergie.

Dans le domaine de la politique étrangère et de défense, il est urgent de quitter l'Otan et d'organiser le départ des troupes françaises d'Afghanistan dans le cadre d'une nouvelle politique de présence française en Asie centrale.

Dans le souci primordial de restaurer l'État dans son indépendance et sa dignité, la Nouvelle Action royaliste confirme son rejet de Nicolas Sarkozy et appelle à en délivrer la France. Elle s'oppose, non moins fermement à la propagande xénophobe de Marine Le Pen qui nie la tradition nationale du droit du sol et qui viole, par ses diatribes antimusulmanes, la lettre et l'esprit de la loi sur la laïcité.

Pour le premier tour de l'élection présidentielle, la Nouvelle Action royaliste appelle à voter pour Nicolas Dupont-Aignan, proche de ses positions sur les questions institutionnelles et européennes.

Motion I

Les institutions face à la contestation de la démocratie représentative

Définie comme souci de l'intérêt général affirmé par la loi selon les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, mais aussi comme Bien commun selon les principes fondamentaux de notre Bloc de constitutionnalité, la République en France est menacée de destruction : autour d'un chef de clan égo-centrique, les intérêts privés prédominent et la loi leur est adaptée. Le gouvernement démocratique de la nation est dominé par l'oligarchie, soumis aux décisions de la Commission et de la Banque centrale européennes, et la représentation nationale joue un rôle de plus en plus réduit. La souveraineté popu-

laire, constamment caricaturée par les sondages, est délibérément ignorée après avoir été violée par la substitution du Traité de Lisbonne au Traité constitutionnel de 2005 dont les dispositions avaient pourtant été rejetées par une majorité de Français.

Cette tutelle autoritaire s'exerce également sur plusieurs de nos voisins européens, qui se voient imposer des gouvernements de technocrates. Face à la violence croissante exercée par les organisations économiques et monétaires, le mouvement des Indignés qui s'est développé au Portugal, en Espagne et en Grèce a suscité un vaste courant de sympathie mais il n'a pas pu bouleverser ni même modifier les rapports de force politiques et sociaux. Il peut ressurgir, y compris en France, comme expression momentanée d'une très ancienne revendication de démocratie directe au travers des programmes de différentes formations politiques :

- on théorise une insurrection populaire qui manifesterait la volonté du peuple mais qui n'aboutirait pas à la création d'un système institutionnel ;

- on exalte le rôle révolutionnaire de comités élus et d'assemblées populaires qui exerceraient localement le pouvoir dans une spontanéité qui masque toujours la dictature de minorités activistes ;

- on refuse de constater que les révolutions des années quatre-vingt-dix à l'est de l'Europe ont abouti, selon la volonté des peuples, à l'organisation de démocraties représentatives et, dans de nombreux cas, au choix de régimes semi-présidentiels.

Par ailleurs, on préconise parfois la désignation de comités d'experts qui prendraient en charge certaines questions, surtout celles relatives à l'écologie, en affectant de croire que les experts sont nécessairement indépendants des groupes de pression et sans jamais prendre en considération l'ensemble des enjeux politiques.

La Nouvelle Action royaliste participe aux actions des citoyens décidés à sauver la République et à préserver le principe de la séparation des pouvoirs, délibérément ignoré depuis 2007. Elle veut rétablir la fonction arbitrale du chef de l'État, les pouvoirs du Gouvernement et ceux du Parlement. Elle rappelle que cette fonction arbitrale est exercée pour le bien de tous dans les monarchies royales qui garantissent la démocratie et l'unité nationale dans plusieurs nations du sud au nord de l'Europe.

Attachée au principe de la démocratie représentative dans un cadre bicaméral, la Nouvelle Action royaliste ne conçoit pas cette démocratie représentative sans partis politiques et souhaite que chaque

formation retrouve le sens profond de sa tradition politique.

Elle rappelle son opposition constante au cumul des mandats, tant en nombre qu'en durée, et demande qu'en cas de condamnation pénale un système efficace d'inéligibilité soit mis en place.

Pour l'élection présidentielle, elle prône l'instauration d'un mécanisme de parrainage associant directement les citoyens.

Elle propose une réforme de la représentation nationale qui consisterait à élire le Sénat à la proportionnelle intégrale au suffrage direct.

Pour en finir avec les illusions d'une « démocratie d'opinion » fondée sur les pratiques douteuses de sociétés qui font commerce de sondages, elle demande la création d'un Institut national des études d'opinion dont la direction sera confiée à des scientifiques.

Elle demande l'organisation d'un référendum portant sur l'appartenance de la France à la zone euro et sur la ratification du nouveau traité européen afin que les questions relatives à la souveraineté française soient clairement posées et tranchées par le peuple souverain.

Dans le cadre de la planification indicative des objectifs et des moyens de la Nation, elle souhaite que la participation des citoyens soit assurée au moyen de commissions de modernisation réunissant les organisations syndicales et patronales, et des associations représentatives.

Motion II

Politiques de l'énergie

Les questions liées à l'énergie, sa production et son utilisation sont devenues essentielles, tant au plan économique que social et environnemental.

La Nouvelle Action royaliste constate que :

- La regrettable et dangereuse dérégulation, la mise en concurrence de ce secteur stratégique, le mouvement de privatisation - qui relève plus d'une mise à l'encan - et de libéralisation du marché constituent des menaces sérieuses.

- Le « Grenelle de l'Environnement » et ses travaux préparatoires pouvaient mettre la France sur la voie d'une gestion intelligente de son environnement mais les renonciations et les dérogations l'ont vidé de son contenu et de ses effets.

- L'évolution actuelle vers la fin de l'exploitation facile du pétrole a poussé à la diversification des sources (nucléaire, énergies renouvelables, biocarburants...), mais en maintenant les contraintes de

coût et de production. Dans la mesure où la production très bon marché se fait plus rare, une façon de maintenir ces coûts est de réduire les efforts dans la sécurité des installations, dans la distribution, dans la lutte contre la pollution etc. Ce n'est pas en soi le type d'énergie qui pose problème, c'est la stratégie financière qui exige des rendements élevés et les obtient par le renvoi vers la société des coûts induits.

- Le productivisme et la pollution, qui en est une des conséquences, sont directement issus du faible coût artificiel de l'énergie. À l'heure actuelle ils sont en train d'échapper à toute régulation. Ils font que le système n'est plus viable à terme et devient dangereux tant pour la société que pour l'environnement.

- La société de consommation en milieu urbanisé dépend pour sa survie d'un apport d'énergie abondant et ininterrompu. Devenue incapable d'autonomie ou de régulation de sa consommation d'énergie, toute limitation dans son approvisionnement quelle qu'en soit la raison (pénurie, coût, catastrophe naturelle) bloque le fonctionnement de la société et aboutit à des accidents économiques, écologiques et humanitaires majeurs. Il est essentiel de préparer une transition énergétique.

- Toutes les sources d'énergie présentent des effets négatifs dans des domaines différents (santé, environnement, utilisation de l'espace) et se révèlent dangereuses du fait de la déréglementation. Au-delà du type d'énergie, il faut reconsidérer les systèmes de production qui doivent être réglementés et la consommation qui doit être régulée.

La Nouvelle Action royaliste propose :

- Dans le cadre du volet environnement de son projet de réforme fiscale globale, l'application d'une taxation spécifique, notamment aux frontières, visant à alourdir le coût de produits venus de l'extérieur de l'Europe et dont la production et l'acheminement sont en contradiction avec notre modèle social et environnemental.

- La réglementation de la production et de la distribution de l'énergie par la création d'une agence nationale de l'énergie qui aura pour tâches :

- Au plan industriel, de prendre en charge toutes les grandes centrales de production d'énergie (nucléaires, thermiques, solaires, grands barrages, champs d'éoliennes...) dont la dangerosité potentielle exige une surveillance et un entretien constants.

- D'être responsable de toute la filière, de la production à la commercialisation (sans sous-trai-

tance) ; de la construction de centrales futures, de leur sécurité, du recyclage des combustibles, de la remise en état du territoire après démolition des anciennes centrales, etc.

- De soutenir l'émergence d'un secteur de PME destiné à exploiter des sources exclusivement renouvelables de faible puissance réparties sur tout le territoire.

- De mettre en place un tarif progressif de l'énergie domestique.

- Une politique active d'économie d'énergies dans les transports (report modal), le bâti, l'urbanisme...

- Une politique de réduction de la pollution en particulier en secteur urbain visant à :

- Favoriser les transports en commun non polluants (électriques).

- Taxer très fortement les véhicules polluants, et aider la production de véhicules à carburants propres (électriques, hydrogène).

- Réduire les émissions de CO₂, cause de réchauffement climatique, de microparticules et d'ozone tant au plan national qu'international.

Mais aucune politique de l'énergie ne sera réellement efficace tant que le fonctionnement ultra-libéral de l'économie mondiale ne sera pas remis en cause. La Nouvelle Action royaliste milite donc à son niveau pour que cette condition soit comprise par la société et mise en œuvre via les sommets mondiaux de l'environnement et les agences internationales des Nations unies.



Déclaration de politique générale

La Nouvelle Action royaliste avait appelé à voter pour François Hollande afin que la France soit délivrée de l'autocratie et pour ne pas laisser passer la moindre chance d'une sortie de crise. Après la période électorale, les socialistes se sont trouvés en position de force puisque la gauche est majoritaire dans les deux Assemblées. Le Premier ministre et son gouvernement pouvaient donc agir avec détermination et le président de la République pouvait prendre en charge l'essentiel. Ces possibilités ont été ignorées.

Le président de la République s'est laissé emporter par la logique du quinquennat et parle comme un chef de gouvernement, dans l'oubli de sa fonction arbitrale. Garant constitutionnel de l'indépendance nationale, il a cependant entériné le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan. Le pacte budgétaire n'a pas été renégocié et un illusoire pacte de croissance a couvert le vote de soumission du Parlement français. Faute d'avoir admis que le libre échange et le carcan de l'euro étaient les causes principales de la crise française et européenne, les nouveaux dirigeants du pays ont persévéré dans l'ultra-libéralisme : le projet de réforme fiscale a été enterré, les banques sont laissées libres de spéculer ; le principe absurde de l'équilibre budgétaire conduit à la récession économique ; la transposition dans une loi de l'accord interprofessionnel de janvier 2013 va accroître l'insécurité sociale. L'érosion voulue du pouvoir d'achat des salariés et des retraités et la baisse de la consommation qui s'ensuit vont aggraver la crise sociale et la situation économique.

Les dirigeants socialistes ont cru qu'une grande réforme « sociétale » compenserait les effets sociaux de l'austérité. La loi Taubira, conçue au mépris des dangers qu'elle recèle dans l'ordre de la filiation, a créé une division profonde entre les Français et accroît le trouble identitaire qu'éprouvent de nombreux citoyens victimes de la désindustrialisation, de la marginalisation géographique et confrontés à l'ethnisation de certains quartiers.

Ceux qui ont pris la charge de l'État et les dirigeants des principales forces politiques devaient présenter des solutions à la crise économique, à la crise sociale et à la crise identitaire.

Or la crise politique est à son comble. Elle résulte de la dérive oligarchique qui étouffe la vie démocratique. Elle résulte de la corruption et de l'incivisme des membres de cette oligarchie. Alors que le divorce entre cette oligarchie et de larges composantes du peuple français s'aggrave d'année en année, les deux principaux mouvements contestataires présentent de fausses alternatives. Le Front national ne peut rassembler le peuple du fait de sa propagande agressive à l'égard de certains citoyens français et il ne peut prétendre restaurer le rang de la France dans le monde en raison de sa xénophobie. Le Front de gauche ne peut rassembler les patriotes en raison de son indifférence à la nation et il ne peut proposer une sortie de crise crédible en raison de son européisme et de sa croyance en l'euro.

Un nouveau projet politique pour l'ensemble de la nation est possible et il a déjà été en partie formulé – mais sans trouver pour le moment une organisation politique pour le présenter et un homme d'État pour l'incarner. Soucieuse d'apporter sa contribution à ce projet, la Nouvelle Action royaliste affirme la nécessité de :

- renforcer l'unité nationale par une remise en ordre des institutions de la République, par une redéfinition des structures décentralisées, par le renouvellement du pacte social.
 - rompre avec l'Otan et renforcer la Défense nationale par le financement prioritaire de toutes les armes dont la France a besoin pour assurer la protection du territoire national, la surveillance du domaine maritime et les interventions extérieures qui seront nécessaires – telle l'intervention de notre armée au Mali.
- Elle rappelle que, par delà tout ce qui pourra être tenté en matière de moralisation de la vie politique, il est indispensable de :
- sortir de la zone euro dans la concertation avec les nations qui sont victimes de la domination allemande et des mesures de déflation que Berlin impose avec la complicité de leur gouvernement respectif ;
 - dévaluer la nouvelle monnaie nationale, rembourser la dette publique et relancer l'économie par la création monétaire ;
 - nationaliser le crédit afin d'assurer le financement de l'économie et le progrès social ;
 - contrôler strictement la circulation des capitaux ;
 - assurer la protection de l'économie nationale par des mesures tarifaires et non tarifaires ;

- mettre en œuvre la planification souple de l'économie ;
- réorganiser le continent européen selon le principe d'une confédération d'États souverains.

La Nouvelle Action royaliste espère une recombinaison des forces politiques à laquelle elle souhaite activement participer.

Motion I

La politique militaire de la France

Pour la France comme pour l'Europe continentale, la guerre est au XXI^e siècle une éventualité redoutable. L'affronter implique une grande rigueur dans la conception, les objectifs et la conduite des opérations militaires. Or, depuis la fin de la Guerre froide, le pacifisme, le discours humanitaire, les campagnes menées par les États-Unis contre la République de Yougoslavie en 1999, contre l'Irak en 2003 et en Afghanistan depuis 2001 ont créé dans l'oligarchie et dans les médias des attitudes aussi confuses que dangereuses : on croit que la guerre épargnera désormais l'Union européenne ; on se vante de mener à l'extérieur du continent des guerres morales ; on s'imprègne, sous l'égide de l'Otan, de l'idéologie et de la pratique américaines de la guerre.

Nation belliqueuse, mobilisée par une incessante propagande militariste, les États-Unis cultivent un messianisme qui transforme la guerre en une lutte du Bien contre le Mal, laquelle implique la destruction totale de l'adversaire. Cette idéologie religieuse fondatrice, radicalement antipolitique, conduit le gouvernement américain à ne pas intervenir dans le déroulement des opérations militaires, laissées à l'initiative des généraux.

Dans la tradition européenne, la France conçoit la guerre comme un moment de la politique continuée par le moyen militaire. La finalité n'est jamais la destruction totale de l'ennemi mais le retour à la paix par la recombinaison équilibrée des puissances dans le concert des nations. Cette conception s'est perdue en Europe ; elle doit prévaloir dans notre pays qui voit ses responsabilités augmenter au fur et à mesure que ses partenaires européens réduisent leurs forces armées et s'en remettent aux États-Unis pour assurer leur défense.

La France bénéficie quant à elle d'une force nationale de dissuasion qui assure son indépendance et elle dispose de forces conventionnelles qui ont démontré leurs capacités dans les récents conflits. La défense du territoire national par tous

les moyens disponibles doit rester la priorité mais il faut aussi préparer, dans la perspective d'une réorganisation complète de l'Union européenne, un système continental de sécurité collective. Cette politique implique :

- que la France donne l'exemple en quittant l'Otan et en dénonçant le bouclier antimissile qui nie l'efficacité de la dissuasion nucléaire, maintient l'Europe de l'Ouest dans la dépendance américaine, divise à nouveau le continent entre Est et Ouest ;

- que la France développe sa dissuasion nucléaire, son industrie d'armement et renforce l'ensemble de son dispositif militaire afin qu'elle puisse affronter, seule ou avec des alliés, tous les types de conflits, assurer la protection des 11 millions de km² de son domaine maritime et mieux assurer les tâches décisives du renseignement ;

- que la France participe activement à la lutte contre les trafiquants de drogue, associés dans certains secteurs aux groupes islamistes, par le renforcement des capacités d'interception du trafic de drogue venant d'Amérique latine, par la participation de nos soldats à la protection de l'Asie centrale en coopération avec les gouvernements locaux et les troupes russes ;

- que la France fasse un effort de prévention des risques liés à la dissémination nucléaire, d'anticipation des conflits et des risques de déstabilisation des États afin de préparer, avec les acteurs locaux et sans négliger ses propres intérêts, les solutions politiques susceptibles d'empêcher des affrontements ou d'y mettre fin. Cela afin d'éviter les emballements aux conséquences négatives (au Kosovo) et les improvisations qui ont marqué la guerre en Libye. Lorsque la constitution d'un gouvernement provisoire apparaît nécessaire, afin qu'il offre toutes les garanties démocratiques possibles, il importe que des relations approfondies aient été préalablement nouées avec les forces d'opposition ;

- que la diplomatie française fixe des principes cohérents et donne à l'Armée le cadre qui lui permette d'assurer la protection des populations menacées de génocide, de massacres, de nettoyage ethnique dans les pays où elle est en mesure d'intervenir utilement.

La politique militaire de la France exige une augmentation importante du budget de la Défense nationale, sans que la règle absurde et malfaisante de l'équilibre budgétaire puisse entrer en ligne de compte.

Motion II

Restaurer l'unité nationale

L'unité nationale a été incarnée par les rois qui l'ont forgée, puis symbolisée par la « République une et indivisible ». Si cette unité a connu de graves périls au cours de notre histoire, de nouvelles synthèses sont toujours venues renouveler le pacte national. L'attachement des Français à la Nation ne vient pas d'un système, mais de principes auxquels nous tenons : attachement au même territoire, volonté de vivre ensemble, respect de l'homme dans ses croyances et ses convictions, égalité sans distinction d'origines, refus des communautarismes, aspiration à la liberté qui fonde la revendication de la souveraineté, indépendance nationale...

L'unité nationale n'est pas une réalité figée. Elle n'est ni nostalgique ni conservatrice et ne se résume pas au passé qui a construit notre État. Elle suppose aussi l'aspiration à construire un avenir commun. Elle est aujourd'hui menacée, notamment par :

- La déperdition du sens de la continuité historique et l'idéologie de la mondialisation.
- La montée de théories de la « diversité » qui prétendent distinguer les citoyens en fonction de leur origine, de leur genre ou de références individuelles.
- L'affaiblissement de l'État face aux oligarchies nationales et supranationales, sa dilution dans une Union européenne ultra-libérale qui exacerbe les régionalismes.
- Des projets incohérents de décentralisation territoriale pouvant prendre la forme d'expérimentations locales.
- Un pacte social qui se défait, sous les assauts conjugués du patronat et de gouvernements qui remettent en cause le droit social, entraînant le creusement des inégalités et l'appauvrissement d'une large partie de la population.

Considérant ces atouts et ces menaces, la Nouvelle Action royaliste propose :

- Une remise en ordre et une définition claire des responsabilités des différentes entités du territoire national (Métropole et Outre-Mer). Cette remise en ordre devra notamment assurer une répartition équitable des moyens et l'égalité d'accès aux services publics.
- Que l'Éducation nationale élabore des programmes permettant de revaloriser l'enseignement du français, de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique. La nation française est une lorsqu'elle a conscience de ce qui la constitue et de ses particularités.

- Que l'on s'inspire à nouveau des avancées sociales de la Libération et que l'on élargisse le champ d'application de la Participation pour rééquilibrer les relations sociales. L'unité nationale n'est durable que si elle s'appuie sur la justice sociale. La Nation en est le cadre nécessaire, comme elle est celui de la démocratie.

- Que l'État assure la sauvegarde et le développement économique et social de la Nation par tous moyens, y compris la nationalisation et la planification indicative.

- Que la France recouvre sa pleine souveraineté, la maîtrise de sa monnaie et œuvre à l'émergence d'une Europe des Nations ; qu'elle reprenne sa tradition de lutte contre les hégémonies.

Dans l'attente d'un chef d'État arbitre incarnant toute l'histoire de la Nation et dans lequel chacun pourrait se reconnaître, il est nécessaire de remettre en cause les initiatives qui ont perverti les institutions de la V^e République (quinquennat, concomitance des élections présidentielle et législatives...). La Nouvelle Action royaliste appelle à une recomposition politique qui exprime avec force l'unité de la Nation et rallie à ses projets la libre adhésion des Français.



Déclaration de politique générale

Depuis bientôt deux ans, François Hollande, le premier gouvernement du quinquennat et la majorité parlementaire ont accumulé les reniements, les échecs et les erreurs.

La France est restée dans le commandement intégré de l'Otan alors que François Hollande s'était opposé en 2008 à l'initiative de Nicolas Sarkozy. Non contente de s'aligner, notre diplomatie a pris des positions maximalistes dans les négociations avec l'Iran et a failli nous entraîner dans une opération militaire contre le régime syrien. Dans la crise ukrainienne, François Hollande et Laurent Fabius ont déployé une agitation stérile, au lieu de proposer une médiation française entre le pouvoir établi à Kiev et le gouvernement russe.

Le Pacte européen de stabilité n'a pas été renoué malgré la promesse faite et notre pays a été soumis à une austérité qui est accompagnée d'un soutien sans contrepartie au patronat. Cette ligne, conforme aux injonctions de Berlin et de Bruxelles, n'a permis ni la baisse annoncée du chômage, ni la réduction souhaitée du déficit budgétaire, ni la réduction de la dette publique et l'économie nationale peine à sortir de la stagnation. Les sacrifices imposés aux classes moyennes et populaires, la soumission à l'idéologie de la compétitivité, l'absence de projet national et l'abaissement international de la France provoquent de vives réactions de rejet des oligarques socialistes dont les élections municipales ont été le signe.

La nomination de Manuel Valls pose à nouveau la question de la fonction de Premier ministre, effacée par la logique du quinquennat qui conduit le président de la République à se comporter comme le chef du gouvernement. Face à l'Élysée, Matignon n'a d'autre solution que le conflit ou la soumission.

La ligne du nouveau gouvernement est dans la continuité de ce qui a été décidé par François Hollande au mépris de ses promesses de campagne : l'austérité sans fin marquée par de nouveaux cadeaux au patronat et par une réduction massive des dépenses publiques. Malgré les nouvelles promesses faites après la déroute aux municipales, l'équilibre entre le « pacte de responsabilité » et un prétendu « pacte de solidarité » est illusoire : c'est la déflation salariale et une politique générale

de régression sociale qui sont mises en œuvre.

La Nouvelle Action royaliste milite pour la redéfinition d'un projet politique :

Elle entend définir les conditions d'un authentique projet d'écologie politique destiné à promouvoir une économie circulaire permettant de sortir de l'économie de production et d'entrer dans une économie de l'utilisation, fondée notamment sur une nouvelle mesure de la croissance du PIB.

Elle demande par ailleurs l'abandon de la récente loi de décentralisation ainsi que des projets en cours, lesquels s'insèrent dans une visée européenne clairement fédéraliste. Elle estime néanmoins nécessaire la remise à plat de l'organisation et des compétences de l'ensemble des collectivités locales en vue de leur simplification et de leur efficacité.

C'est selon ces perspectives que la Nouvelle Action royaliste s'engage dans la campagne pour les élections européennes. Le jour du scrutin, elle conseillera le vote en faveur des listes présentées par Debout La République.

Pendant la campagne électorale, elle militera pour la sortie de la France de la zone euro, une dévaluation de sa monnaie nationale, un strict contrôle des mouvements de capitaux, la nationalisation du crédit et des secteurs clés, la protection tarifaire et non tarifaire de l'économie nationale - afin que l'activité soit relancée avec efficacité et cohérence.

Elle s'engage dans la bataille contre le projet de Partenariat transatlantique, négocié dans la quasi-clandestinité par la Commission européenne avec le gouvernement américain. Ce nouveau traité de libre-échange aura toutes les conséquences négatives de la baisse des protections tarifaires négociées entre une grande puissance qui maîtrise son taux de change et des négociateurs européens acquis à l'idéologie ultralibérale et au dogme de l'euro fort. L'effet principal de ce traité serait de mettre l'Union européenne à la merci des systèmes normatifs et judiciaire anglo-saxons.

La Nouvelle Action royaliste inscrit ses combats dans le projet d'une Europe confédérale qui implique un pacte de sécurité collective hors de l'Otan, une protection des économies européennes et un projet de développement concerté entre les États du continent européen.

Motion I

Motion Pour l'écologie politique

La mondialisation ultra-libérale est l'une des

causes de la crise écologique. Les travaux du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) mettent en évidence, sans ambiguïté, les dégâts que l'activité humaine provoque sur le climat planétaire depuis plusieurs années.

Les réponses apportées pour résoudre cette crise ne sont pas satisfaisantes, que ce soit à l'échelon national, européen ou mondial. Les conférences internationales qui se multiplient ne débouchent sur aucune décision concrète. Le Grenelle de l'environnement, impulsé par Nicolas Sarkozy en France, a eu le mérite de poser un certain nombre de questions et de définir une méthode, mais nombre de projets qui devaient voir le jour ont été abandonnés. Quant aux conférences environnementales annuelles de la présidence Hollande, elles ne sont rien de plus que des opérations de communication.

La notion même de développement durable, si elle prétend établir un compromis viable entre un développement défini comme croissance du PIB et la protection de l'environnement, n'est pas pertinente, comme l'ont démontré les échecs du sommet de Johannesburg de 2002 et de ceux qui l'ont suivi. Elle joue en effet sur l'ambiguïté du concept de développement (financier et/ou social). Pour fonctionner, elle devrait réviser les critères de croissance définis par les instances économiques internationales (FMI, OMC, UE...).

Il convient par ailleurs d'éliminer d'emblée toutes les propositions « symétriques » qui réclament soit le maintien de la croissance sans se préoccuper de l'environnement, soit la protection de l'environnement sans se soucier du devenir de l'humanité : maintenir la stabilité de l'écosystème au détriment de l'activité économique aboutirait pour l'humanité au même résultat que la défense à tous crins de la croissance. Il n'est pas question non plus de transformer brutalement et du tout au tout le fonctionnement de la société : elle n'y survivrait pas et les dégâts humains seraient importants. Il faut donc trouver une forme d'organisation de l'activité économique qui ne soit pas nocive pour l'environnement et vers laquelle la transition pourrait se faire sans trop de problèmes.

L'écologie politique doit en premier lieu se fonder sur l'article premier de la conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en 1972 selon lequel « l'homme est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spiri-

tuel. »

Sur cette base conceptuelle, la NAR entreprend une réflexion à long terme à partir d'une liste d'objectifs concrets, des plus généraux (définition de politiques nationales et internationales pour l'énergie, les transports, la consommation, l'occupation du territoire, l'urbanisation, l'eau, la santé, la sauvegarde de la biodiversité, la remise en état des écosystèmes dégradés terrestres et maritimes, les règles de gestion commune nationales et internationales des zones sensibles ou fragiles, en particulier la gestion des bassins versants, des ressources partagées...) ; aux plus particuliers (le logement, les investissements prioritaires, la consommation des ménages, le rôle de l'État, le financement de la transition écologique, la mesure de la croissance, les décisions locales) ; tout ceci en se préoccupant des échelles pertinentes de temps et d'espace.

Dès à présent, la NAR propose :

- De rationaliser l'exploitation du milieu dans une vision écosystémique par l'utilisation programmée des sous-produits d'une exploitation (produits dérivés, déchets à la production, récupération des produits finis usés, rationalisation des flux énergétiques induits...). Cela revient à faire le premier pas vers l'économie circulaire.
- De prendre en compte pour établir des taxes sur les services écologiques non pas le prix des services ou des ressources (impossible à établir) mais les coûts de maintenance ou de restauration des services écologiques.
- De sortir de l'économie de production et d'entrer dans une économie de l'utilisation.
- Dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, de s'attacher à réduire les nuisances de l'activité humaine sur l'environnement par la prise en compte du capital naturel.
- De définir une mesure de la croissance du PIB qui intègre les nuisances faites à l'environnement.

Motion II

Motion décentralisation

La loi marquant une troisième étape de décentralisation est cohérente pour les tenants d'une politique européiste. Elle remet gravement en cause le fonctionnement de l'État qu'ils veulent amoindrir et elle crée de grands ensembles régionaux destinés à s'insérer dans un projet européen clairement fédéral.

La NAR constate que :

- Il n'y aura pas de simplification : la loi crée des

métropoles, strate nouvelle ajoutée aux euro-régions, en sus des collectivités locales déjà existantes (régions, départements, communautés de communes ou d'agglomérations, communes).

- Les possibilités ouvertes par cette loi renforceront la re-féodalisation du pays et aggraveront les risques de corruption.

- Certains aspects de la régionalisation actuelle sont positifs, notamment dans les transports régionaux ou la gestion des établissements scolaires. Toutefois, ces politiques sont fonction de la volonté des élus locaux et des possibilités financières.

- Certaines communes n'atteignent plus la taille « critique », en particulier sur le plan financier, pour mener efficacement des politiques locales de maintien et de fonctionnement de l'existant, et des politiques locales de développement.

- La loi reste muette sur le périurbain et les « zones blanches » du territoire, lieux pourtant les plus exposés aux problèmes économiques et sociaux de la société française.

- La loi accentue la remise en cause de la péréquation financière globale pratiquée par l'État qui, déjà, ne tient pas assez compte de l'exigence d'égalité de traitement des citoyens et des territoires dans de nombreux domaines.

- La parité est difficile à mettre en œuvre dans de nombreuses collectivités locales et complique la constitution de listes de candidats. La limite de 1 000 habitants pour l'application de cette mesure est un non-sens.

La NAR rappelle qu'elle défend et continuera de promouvoir le modèle français d'organisation et de développement. Elle défend l'idée de l'État national contre les visées dominatrices de l'oligarchie européenne. L'idéologie qui conduit à la re-féodalisation du territoire français est une régression historique, humaine et philosophique qu'elle ne peut accepter. Elle défend en outre le rôle de l'État stratège et garant tant de l'unité nationale que de l'égalité des citoyens quel que soit l'endroit du territoire où ils vivent.

C'est pourquoi la NAR propose :

- L'abandon pur et simple de la loi et des projets de décentralisation.

- L'abandon de la « Charte européenne des langues régionales » au profit d'un statut portant sur les langues régionales.

- La remise à plat des compétences et de l'organisation de toutes les collectivités locales en vue de leur simplification et de leur efficacité.

- La mise en place d'une réelle péréquation finan-

cière en vue de répondre pleinement, rapidement et efficacement aux besoins des citoyens et des territoires.

- L'étude et la mise en place d'une nouvelle politique de développement fondée sur une meilleure répartition géographique des activités humaines, articulée avec les besoins de réindustrialisation du pays.



Motion de politique générale

Comme en 2014, des élections locales ont été marquées par la défaite du Parti socialiste. François Hollande, chef de parti agissant comme un Premier ministre, est directement frappé par les échecs de son camp. Les dirigeants du pays s'en tiennent cependant à la ligne fixée par Berlin, Francfort et Bruxelles. Le gouvernement en est réduit à attendre les effets positifs des baisses de l'euro, du cours du pétrole et des taux d'intérêts, des retombées du plan Juncker et des assouplissements monétaires de la BCE - tous événements sur lesquels il n'a aucune prise.

Ultime argument de la gauche, la dénonciation du Front national n'empêche pas la progression électorale de ce parti nationaliste et xénophobe qui cultive divers thèmes de rupture économique. L'élection de Marine Le Pen en 2017 serait cependant une promesse illusoire car elle ne pourrait pas disposer, si elle maintient sa ligne actuelle, de la majorité parlementaire et du gouvernement qui lui permettraient de réaliser son programme.

Quelle que soit l'issue de la bataille présidentielle déjà engagée, la France risque de se trouver dans une impasse politique, aggravée par la perte de légitimité des dirigeants actuels et par le discrédit des chefs de la droite classique.

La Nouvelle Action royaliste estime que :

Les cadeaux au patronat sont inefficaces et coûteux : ce n'est pas l'offre qui crée l'emploi, mais l'activité suscitée par la demande des ménages et par les investissements publics et privés. La « politique de l'offre » est facteur de récession économique, de régression sociale et de dissociation dans la nation.

La conférence de décembre 2015 sur le climat, par laquelle le gouvernement voudrait restaurer son image, a été mal préparée par l'Appel de Manille qui ne contient ni la promesse ni la demande d'un engagement résolu des États dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le gouvernement grec constitué après les élections du 25 janvier donne un exemple de la résistance que peuvent opposer aux diktats de Berlin et Bruxelles des dirigeants politiques qui pourtant cultivent les illusions de l'europhisme de gauche. Une grande puissance comme la France

pourrait quant à elle prendre les décisions - à commencer par une sortie de l'euro concertée avec les États de l'Europe du Sud - qui permettraient une redéfinition et une réorganisation de l'ensemble de l'Europe. Quant à l'économie nationale, la nécessité de la nationalisation du crédit et des secteurs clés de l'économie s'impose, de même que la mise en œuvre d'une planification incitative et indicative.

La Nouvelle Action royaliste rappelle que la politique étrangère de la France ne saurait être fondée sur des préceptes moraux - qui couvrent souvent des arrangements hypocrites - ou sur un tropisme atlantiste mais sur l'intérêt national mesuré selon un projet à long terme et en fonction des rapports de force du moment. Face aux offensives djihadistes qui se développent sur plusieurs fronts, le rôle subversif de l'Arabie saoudite et du Qatar doit être dénoncé ; la coopération avec l'Iran est nécessaire au Proche-Orient et l'alliance avec la Russie, confrontée aux djihadistes du Nord-Caucase, s'impose d'autant plus que la France devra préparer avec elle le projet de confédération européenne qui sortira notre continent de ses divisions et de ses conflits. La sortie de l'Otan et la lutte en vue de la dislocation de ce bras armé des États-Unis figurent parmi les conditions primordiales d'une libération de l'Europe de la tutelle américaine.

Face à l'islamisme et aux communautarismes, la Nouvelle Action royaliste est soucieuse de participer au débat sur les conditions de l'unité nationale. Elle rappelle que la République se définit comme souci primordial du bien public : elle est l'idéal du régime politique, non le régime lui-même. Les principes de notre existence collective ne sont pas des valeurs erratiques : ils sont fixés dans notre Bloc de constitutionnalité. La laïcité obéit à une logique d'inclusion des religions, elle règle l'exercice public des cultes et s'impose aux seuls agents publics. Le comportement des citoyens et les habitudes culturelles relèvent quant à eux des lois sur l'ordre public. Enfin, la Nouvelle Action royaliste réaffirme que l'unité nationale est compromise quand les dirigeants du pays altèrent la mémoire nationale par ignorance ou idéologie ; elle demande que l'enseignement de l'histoire soit revu en profondeur.

La Nouvelle Action royaliste a toujours respecté la liberté de conscience de ses adhérents. Elle s'interdit toute intervention dans le domaine théologique et tout jugement sur les messages religieux. Elle défend l'autonomie du pouvoir politique et combat les partis et mouvements religieux qui voudraient imposer à l'état et à la société française leurs

propres pratiques et doctrines.

Motion I

L'enseignement de l'Histoire

L'enseignement de l'histoire a longtemps permis à la République de donner aux citoyens un cadre commun de références historiques et idéologiques. Pendant près d'un siècle, la méthode d'enseignement, héritée de la III^e République et de ses hussards noirs, a façonné les esprits en créant un véritable roman national qui, s'il n'était pas exempt de parti-pris, avait le mérite de donner à chacun les éléments lui permettant de juger de la situation qui prévalait à son époque et d'accomplir, en toute connaissance de cause, ses devoirs de citoyen.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que cette entreprise de création d'un cadre commun de connaissances a disparu et que les effets de cette disparition se font sentir intellectuellement mais aussi politiquement et socialement.

La Nouvelle Action royaliste constate que :

- Depuis la réforme Haby de 1976, un phénomène de déstructuration touche l'enseignement en général et celui de l'Histoire en particulier ;

- L'effondrement du discours et de la structuration marxistes de l'Histoire, dans les années quatre-vingt, a accéléré le phénomène ;

- La volonté de privilégier, pendant trente ans, l'histoire des mentalités et l'histoire quantitative s'est faite aux dépens des autres pans de la discipline ;

- La politique de sélection des élites par les mathématiques, contre toute espèce d'autre discipline, même de « sciences dures », a pour but de créer des techniciens mais certainement pas des citoyens ;

- L'utilisation de l'internet par les élèves et les étudiants, sans filtre et sans contrôle, peut favoriser les visions tronquées, ou manipulées, d'événements historiques fondamentaux.

Mais, pire encore, la Nouvelle Action royaliste déplore que :

- Le pédagogisme provoque la déstructuration dans la transmission des savoirs et participe, dès l'école, à la transformation des futurs citoyens en futurs consommateurs ;

- L'europhisme, devenu une idéologie, tend avant tout à supprimer toute référence à la Nation au profit du grand-tout européen ;

- Le développement de projets éducatifs décentralisés, notamment départementaux, présente le

même risque ;

- Le fait que la France, qui a disposé pendant des décennies, d'une primauté dans l'historiographie à l'échelle internationale, ait perdu sa place et se trouve aujourd'hui à la traîne, notamment des vastes mouvements historiographiques anglo-saxons.

En conséquence, et tenant compte de l'intérêt sans cesse réitéré des Français pour leur histoire, et consciente de la nécessité intellectuelle et politique d'un enseignement de qualité, **la NAR propose :**

- De permettre à l'enseignement de l'Histoire de retrouver à la fois ses bases et sa structuration ;

- Pour ce faire, de permettre le retour à la chronologie qui est porteuse de structuration de la pensée et d'analyse pertinente de notre situation présente par une bonne connaissance de notre passé ;

- De promouvoir l'étude des sources, sans présupposé idéologique et dans la recherche honnête de l'exactitude des faits ;

- Enfin, sans tourner le dos à l'histoire quantitative ou à celle des mentalités, de permettre de s'inscrire dans une structuration propre à offrir aux citoyens, actifs ou en devenir, de disposer des éléments nécessaires à leur participation au projet national.

Motion II

Planification

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Gouvernement provisoire crée le Commissariat général au Plan (CGP) dont la mission est de définir les grands axes d'une planification incitative et indicative. Déterminer l'action de l'État en matière économique, pallier les déficiences du marché, orienter les investissements vers les secteurs prioritaires afin de moderniser l'agriculture, de rénover et de développer l'industrie, d'assurer le redressement rapide du niveau de vie de la population, tels étaient les principaux objectifs de ce projet. Entre 1946 et 1975, les six premiers Plans contribuent bon an, mal an à la reconstruction du pays, à la refondation de l'économie française, au retour puis au maintien d'une croissance élevée, au développement du commerce extérieur, au progrès social, à l'aménagement du territoire...

À partir du VII^e Plan, le mécanisme se grippe sous les effets conjugués du choc pétrolier de 1973, qui scelle la fin d'une énergie bon marché, de la loi Giscard de janvier 1973, qui interdit au Trésor pu-

blic de financer le déficit budgétaire auprès de la Banque de France, et de la fin des accords de Bretton Woods, qui assuraient la stabilité monétaire. C'est le début de la démission du politique.

Avec les années 1980, le Plan change de nature et de finalité : il s'agit moins de prévoir que d'entériner des principes de politique économique imposés par les circonstances (lutte contre l'inflation par l'austérité salariale, avec les VIII^e et IX^e Plans), de définir des actions à mettre en œuvre pour répondre à des impératifs de la Commission européenne (X^e Plan) et d'évaluer l'action des pouvoirs publics. Le XI^e Plan (début des années 1990) ne verra jamais le jour et le CGP disparaîtra en 2006, remplacé par le Centre d'analyse stratégique auquel succède le Commissariat général à la stratégie et à la prospective en 2012, devenu, depuis, France Stratégie qui se définit lui-même comme « un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation ».

Devant des problématiques politiques, économiques et environnementales nouvelles, dont la gestion est incompatible avec le laisser-aller ultra-libéral, il faut redonner le pouvoir au politique, la parole au peuple, et retrouver le souci de l'intérêt général. **Pour cela, la Nouvelle Action royaliste propose de :**

- **Renouer** avec les fondements de la planification à la française qui faisaient du Plan « le réducteur des incertitudes » (Pierre Massé) et l'inscrire dans les projets de coopération à l'échelle de l'ensemble européen ;

- **Supprimer** France Stratégie et recréer un nouveau CGP aux missions centrées sur le passage d'une économie productiviste à une économie plus soucieuse du social et de l'environnement, jetant ainsi les bases d'une planification favorisant :

- de nouveaux modes de production, de consommation et de distribution ;

- un rééquilibrage humain, économique et social du territoire ;

- une politique du logement et des transports moins émettrice de gaz à effet de serre ;

- la R & D dans le domaine des énergies renouvelables ;

- l'économie circulaire...

- **Ouvrir** le CGP aux corps intermédiaires (organisations syndicales, patronales, associations) afin de favoriser la démocratie participative ;

- **Recréer** des entreprises publiques dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, l'eau...

- **Nationaliser** le crédit pour favoriser le finan-

cement public de la transition écologique, palliant ainsi les insuffisances du privé et l'encourageant à investir dans des secteurs insuffisamment rentables ;

- **Permettre** aux collectivités locales et territoriales d'améliorer les préconisations du Plan national dans le respect de la hiérarchie des normes ;

- **Concevoir** de nouveaux indicateurs de croissance pour davantage tenir compte du bien-être ;

- **Inscrire** le Commissariat général au Plan dans la Constitution.



Motion de politique générale

Le terrorisme islamiste cherche à délégitimer l'État dans sa fonction protectrice et à diviser la nation en groupes antagonistes peu à peu entraînés dans une spirale violente jusqu'à la guerre civile. Malgré les médias, qui assurent la mise en scène des actes sanglants, au lieu de s'en tenir à une mission d'information, les Français résistent à la provocation terroriste par une réaffirmation de leur patriotisme. Cette résistance est d'autant plus admirable que de très nombreux citoyens vivent dans le désarroi, la colère et l'humiliation, la dégradation de la situation politique, économique et sociale.

Le discrédit des partis de droite et de gauche qui dirigent le pays en alternance est avéré et profond : « républicains » et « socialistes » sont les deux composantes d'une même oligarchie qui applique, avec la même inefficacité, les mêmes recettes ultra-libérales.

Fondées sur des modèles invalides et invalidés, ces recettes entraînent une désindustrialisation croissante, un chômage considérable et nous conduisent à la déflation. Elles mènent à la destruction du droit du travail et des relations sociales. Elles aggravent la crise de l'agriculture française et interdisent la mise en œuvre de solutions salvatrices. Elles peuvent servir à punir une nation et son peuple – ainsi la Grèce depuis juillet 2015 après la trahison du gouvernement syriziste. En France, les mesures d'austérité ont provoqué la réduction des effectifs et des moyens de l'armée française alors qu'elle est engagée dans plusieurs opérations extérieures. La réduction des effectifs de la police, l'usure de ses matériels et l'inadéquation de son armement sont les conséquences de décisions irresponsables, que trop de citoyens ont déjà payées de leur vie.

Les angoisses suscitées par le chômage et la précarité, la peur du terrorisme et la crainte diffuse ou exprimée d'une dislocation sociale s'accompagnent d'un très vif sentiment d'humiliation. Beaucoup de Français se sentent méprisés par les élites du pouvoir, des médias et des affaires. Beaucoup éprouvent une rage impuissante devant l'abaissement de la France. Après son retour dans le commandement intégré de l'Otan, la France s'est complètement alignée sur Washington et la

politique d'intimidation et de contrainte menée contre la Grèce en 2015 a confirmé que Paris était totalement aligné sur Bruxelles et Berlin. La France ne prend aucune initiative quant à l'avenir d'une Union européenne déliquescence. Elle s'est coupée de la Russie sans en retirer le moindre avantage en Ukraine et en Europe centrale. Elle laisse l'Allemagne prendre des décisions conjoncturelles et contradictoires face à l'afflux de migrants. Elle risque de perdre toute influence au Proche-Orient suite aux initiatives russe et étasunienne et réduit sa politique arabe à la recherche d'avantages commerciaux sans jamais avoir pris la mesure du rôle subversif de l'Arabie séoudite et du Qatar. Elle compromet gravement, pour des motifs budgétaires, sa politique culturelle extérieure.

La France joue cependant un rôle essentiel au Sahel, où l'armée française combat avec succès les bandes djihadistes tout en redoutant la contagion du chaos libyen. Elle a joué un rôle majeur lors de la conférence sur le climat. Elle conserve sans les utiliser tous les atouts humains, économiques et technologiques qui lui permettraient de retrouver rapidement son rang dans le monde.

La Nouvelle Action royaliste constate qu'un mouvement de contestation et de révolte contre l'ultra-libéralisme s'est développé en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Italie et en France – mais aussi hors d'Europe - et a donné naissance à des partis populistes de droite ou de gauche. Elle se réjouit du référendum par lequel les Pays-Bas ont, de fait, clairement rejeté l'Union européenne. Elle souhaite le succès des opposants britanniques à l'Union européenne. Elle salue la belle campagne menée par Bernie Sanders aux États-Unis.

La Nouvelle Action royaliste rappelle qu'elle milite pour la dissolution de la zone euro et le dépassement de l'Union européenne dans une Europe continentale à structure confédérale. Radicalement opposée à l'ultra-libéralisme, elle milite pour le retrait de la loi El Khomri et la reconstruction d'une protection sociale intégrant les nouvelles formes de travail. Face à la crise de l'agriculture, elle affirme que le retour au franc donnera au gouvernement la possibilité de financer largement un plan national de sauvetage et de réorganisation.

La Nouvelle Action royaliste demande la définition d'une politique d'aide au développement aux différents échelons mondial, continental, national et régional... cohérente et complémentaire dans ses objectifs et moyens d'action, incluant à égalité tous

les acteurs du développement.

Face aux bandes djihadistes, elle demande que l'État redonne à l'armée française ses pleines capacités dans le cadre d'une souveraineté retrouvée. La police nationale doit pouvoir compter sur des effectifs renforcés et sur des moyens adaptés à la lutte contre le terrorisme. Les circuits de financement séoudiens et qataris du salafisme doivent être coupés et les agitateurs étrangers expulsés.

La disqualification des castes dirigeantes ouest-européennes, la dislocation de l'Union européenne, les impasses violentes de la zone euro, la catastrophe financière à venir, la montée des populismes en Europe et aux États-Unis et les menées djihadistes marquent l'échec des tentatives de réorganisation du monde après la fin de la Guerre froide. La Nouvelle Action royaliste espère que des forces politiques nouvelles surgiront des révoltes en cours et que des hommes d'État pourront, à nouveau, incarner un projet politique de reconstruction et de développement. Elle veut participer à ce renouveau trop longtemps retardé et contribuer à la définition des objectifs de tout mouvement patriotique décidé à dépasser la double impasse de l'oligarchie et du nationalisme xénophobe.

Motion I

Co-développement

Conceptualisée en France dans les années 1970, la notion de co-développement qui associait coopération et développement visait à rompre avec les intentions néocoloniales prêtées à la France en Afrique et à rénover la notion d'aide publique au développement (APD) dont l'origine remonte au discours sur l'état de l'Union de Harry Truman en 1949. Il s'agissait alors de promouvoir le modèle économique des États-Unis, de trouver des débouchés pour leurs entreprises et, dans un contexte de guerre froide, de proposer une alternative au communisme.

L'ONU a joué un rôle essentiel dans l'application pratique de l'APD via la FAO, puis du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Durant les Trente glorieuses, l'APD s'est accrue et internationalisée. Le plus souvent technique et financière, elle favorisait – par des financements de projets, des prêts à taux préférentiels et des annulations de dettes – le développement d'infrastructures et d'équipements dans le domaine

agricole, la santé, l'éducation...

Pour remédier aux dérives liées à un développement imposé par le Nord, le co-développement a été conçu pour penser l'APD en fonction des besoins spécifiques des pays contractants, négocier avec eux une plus juste redistribution de la richesse mondiale et combler les écarts entre pays riches et pays pauvres. Il étendait la notion d'APD aux évolutions sociales et environnementales, ainsi qu'au fonctionnement démocratique des institutions.

Dans les années 1990, ces deux approches ont évolué. Dès la chute du Mur de Berlin, l'OE entreprend une réflexion destinée à redéfinir le sens de l'APD qui débouche sur les « objectifs du millénaire pour le développement » édictés par l'ONU en 2000. Au nombre de huit, ils visent à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 dans les pays du Sud.

Globalement, ces objectifs auraient été atteints, mais de grandes disparités existent entre les pays. En 2015, leur succèdent dix-sept « objectifs mondiaux de développement durable » qui cherchent à définir un cadre de vie prospère et durable pour l'ensemble de l'humanité, et non plus des objectifs à atteindre par les pays et par les agences nationales ou internationales. Bien qu'importante en valeur absolue (135 milliards de dollar en 2014), l'APD reste insuffisante au regard des besoins évalués à cinq mille milliards de dollars par an...

Les raisons le plus fréquemment avancées pour expliquer cette insuffisance sont le manque de contrôle des personnes chargées d'en assurer la gestion et, paradoxalement, la diversité des sources de financement (pays développés et émergents, organisations multilatérales, fondations, transferts des migrants, régions...).

Le changement de cap entre co-développement et APD date de l'élection de François Mitterrand. Il s'agissait de donner la priorité aux besoins concrets des citoyens par de petits investissements, plutôt qu'à la construction de grandes infrastructures, et de répondre au désir de donner une traduction concrète, immédiate et permanente à la solidarité. Du fait de désaccords entre Jean-Pierre Cot, alors ministre de la Coopération qui finira par démissionner, et François Mitterrand, cette politique ne verra jamais vraiment le jour.

Vers 2003, avec le rapport de Sami Naïr en France, une nouvelle approche du co-développement apparaît destinée à renforcer l'intégration en France

de migrants, tout en favorisant la solidarité avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux. On passe alors de la recherche d'un développement par les flux migratoires à un outil de gestion de ces flux migratoires.

Enfin, il ne faut pas oublier que, de par son histoire, la France possède une expérience et une série d'instruments qui lui sont spécifiques, comme l'Agence Française pour le Développement (AFD), héritière de la Caisse Centrale de la France Libre (1941), transformée en Caisse Centrale de Coopération Économique (1958) puis en AFD en 1998.

Dans ce contexte, la Nouvelle Action royaliste demande :

- Que la France définisse clairement des objectifs de coopération cohérents et remette à plat la notion, devenue ambiguë, d'un co-développement qui relie implicitement pauvreté et immigration et veut éradiquer la pauvreté pour endiguer le flux migratoire, sans prendre en compte les changements majeurs et les nouvelles priorités. Aujourd'hui, en effet, c'est moins la pauvreté que l'instabilité politique, les guerres, la démographie, les conséquences du changement climatique qui sont à l'origine des migrations.

- La création d'une agence intergouvernementale fonctionnant sous l'égide de l'ONU qui rassemble toutes les agences existantes (FAO et PNUD en particulier) pour entreprendre une politique réaliste de développement en tenant compte des biens communs que sont la santé, l'énergie, l'eau, l'éducation et non plus des chimères mondialistes.

- La définition d'une politique d'aide publique au développement aux différents échelons international, continental, national et régional... cohérente et complémentaire dans ses objectifs et moyens d'action, incluant à égalité tous les acteurs du développement.

- D'en finir avec le double langage de certains organismes qui, d'un côté, appellent au développement économique et social, et de l'autre, plaident pour l'optimisation fiscale.

- Une évaluation des aides au développement en cours afin d'encourager les politiques locales de développement qui fonctionnent et d'abandonner celles qui favorisent la corruption et l'enrichissement personnel.

- Qu'à partir de ses objectifs redéfinis, la France prenne l'initiative d'une politique européenne, dotée d'une philosophie, d'un budget et de moyens humains et matériels.

Motion II

Motion Agriculture

Grâce à la politique de modernisation décidée au début des années soixante, l'agriculture française a pleinement profité de la Politique agricole commune (PAC) qui a ouvert à nos productions un marché élargi et protégé par le principe de préférence communautaire.

La filière agricole et agroalimentaire mobilise aujourd'hui près de 14% de la population active, la production agricole française s'évaluait à 75 milliards d'euros en 2013, la France est le quatrième exportateur agricole dans le monde, le premier producteur et le second exportateur dans l'Union européenne et notre secteur agroalimentaire a dégagé un excédent commercial de 9,2 milliards d'euros en 2014. Ces résultats très appréciables ne parviennent toutefois plus à masquer la crise qui frappe l'agriculture et les agriculteurs français.

Tous les deux jours, un agriculteur se suicide et les manifestations se succèdent depuis l'été 2015 sans que le syndicat majoritaire, qui cogère le Ministère de l'Agriculture et pactise avec le patronat et la grande distribution, joue son rôle protecteur et revendicatif.

Les effets de cette crise sont connus : en vingt-cinq ans, la moitié des exploitations a disparu, depuis 1980 la part de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans l'économie nationale s'est réduite de moitié, et les excédents commerciaux diminuent.

Les revenus des agriculteurs ont fortement baissé

Les effets de cette crise sont connus : en vingt-cinq ans, la moitié des exploitations a disparu, depuis 1980 la part de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans l'économie nationale s'est réduite de moitié, et les excédents commerciaux diminuent. Les revenus des agriculteurs ont fortement baissé.

Les causes profondes de la crise doivent être soulignées :

- Le modèle productiviste conçu dans les années soixante et basé sur une agriculture intensive est périmé. Il a généré une artificialisation des sols, une pollution des sols et des eaux, une concentration excessive des exploitations, et il provoque de graves atteintes à la santé des agriculteurs du fait de l'usage intensif de produits chimiques.

- La remise en cause du principe de préférence communautaire et la soumission à la logique de l'ultra-concurrence accentuent les dégâts du productivisme. Elles poussent à la production de

produits alimentaires de mauvaise qualité, vendus à bas prix dans le secteur de la grande distribution qui en importe massivement. Le secteur de la restauration collective pèse également sur les prix par le jeu des importations massives. L'ultralibéralisme expose les agriculteurs français à un marché mondial livré à une spéculation qui entraîne des variations erratiques de prix, et les subventions communautaires ou étatiques ne profitent pas aux agriculteurs les plus menacés. Au sein de l'Union européenne, les entreprises allemandes, qui utilisent systématiquement des travailleurs détachés, sont largement responsables de la faillite des abattoirs français et de la crise qui frappe l'élevage porcin. Les bas salaires et les produits bas-de-gamme, dangereux pour la santé des consommateurs, créent d'inacceptables distorsions dans les échanges.

Le projet de traité transatlantique (TAFTA) fait peser de graves menaces sur l'agriculture française, notamment sur l'agriculture de terroir, et sur la sécurité alimentaire des Français.

Pour assurer la réorganisation et le développement de notre agriculture, la Nouvelle Action royaliste prend acte des impasses dans lesquelles la PAC a conduit notre pays et elle propose une nouvelle politique agricole pour la France.

- La France doit recourir à des mesures de protection de l'agriculture nationale et plus précisément taxer lourdement les produits étrangers à bas prix. Dans le même temps, le gouvernement français devra établir un système d'aides directes aux productions et aux exploitations en péril puis réorganiser les filières selon les impératifs de santé publique et de qualité des produits, en concertation avec les représentants des organisations agricoles.

- Il convient de favoriser les circuits courts qui avantagent les productions locales et saisonnières et limitent de fait les importations, et d'assurer la promotion de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique. Ces dernières impliquent un moindre recours aux pesticides, favorisent une production moins intensive et permettent d'endiguer la concentration des exploitations. Elles participent d'une politique générale d'aménagement du territoire. La culture de plantes annuelles utiles à l'industrie - chanvre, lin...- permettra de réorienter notre industrie vers des secteurs abandonnés aux Chinois : textile, cosmétique, pâte à papier, bâtiment (isolation), automobile...

- Le retour au franc donnera au gouvernement la possibilité de financer largement ce plan de sau-

vetage et de réorganisation ; l'agriculture française sera avantagée, comme toute l'industrie nationale, par une forte dévaluation du franc. La rupture unilatérale des négociations sur le TAFTA permettra de mettre l'agriculture française à l'abri de décisions aléatoires, qui risquent d'être contraires aux intérêts français.

- Les groupes de la grande distribution seront soumis à des normes contraignantes en vue de préserver les intérêts des agriculteurs et de favoriser l'approvisionnement du pays par les marchés nationaux. Des aides publiques pour le développement des coopératives de vente seront nécessaires pour contrebalancer le poids excessif des groupes qui visent seulement l'augmentation de leurs profits.

- Les fonctions et les rôles entre le Ministère de l'Agriculture et les syndicats agricoles seront clarifiés afin que le Ministère définisse la politique agricole de la France, les syndicats représentant les intérêts des agriculteurs.

La France pourra ainsi promouvoir un modèle de politique agricole à l'échelle du continent européen et au sein des organisations internationales compatible avec ces orientations.



Déclaration de politique générale

Le bilan du quinquennat est presque entièrement négatif. Complètement alignée sur les États-Unis, la diplomatie française a pris de surcroît des positions maximalistes – sur l'Iran, sur la Syrie – qui sont contraires aux intérêts français et qui empêchent notre pays de jouer, quand il l'estime nécessaire, un rôle médiateur. Depuis le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, l'atlantisme domine au ministère de la Défense et l'armée française est privée de la stratégie qui lui est indispensable. La France est exclue du jeu diplomatique au Proche-Orient, elle s'est liée pour des motifs sordides à l'Arabie séoudite et au Qatar qui sont les foyers de la subversion islamiste, elle participe aux gestimations militaires de l'Otan dans l'Est européen. Elle joue heureusement un rôle décisif au Sahel contre le djihadisme. Elle a joué un rôle moteur en faveur de la transition écologique.

Dans l'Union européenne en voie de dislocation, François Hollande a choisi d'accepter la domination allemande. En Grèce, le gouvernement français laisse s'accomplir l'impardonnable : l'asservissement d'une nation, le pillage d'une économie, la paupérisation d'un peuple.

Le bilan économique et social du quinquennat confirme les conséquences désastreuses de la prétendue monnaie unique et de l'ultralibéralisme. La désindustrialisation, la crise agricole et la baisse des investissements publics aggravent sans cesse le décrochage de la France périphérique.

La dérive oligarchique de la Vème République a été aggravée par l'attitude consternante de François Hollande, qui n'a jamais su incarner la fonction présidentielle. La crise de légitimité résulte de l'abandon de toute volonté politique, quant à l'affirmation de la souveraineté de la nation. Elle s'accompagne de la décomposition du système partisan. Une tentative de sauvetage est en cours autour d'Emmanuel Macron qui pourrait réunir les clans oligarchiques de droite et de gauche dans une coalition parlementaire issue d'un vote de la peur.

Dans cette crise majeure, la Nouvelle Action royaliste exclut de voter pour François Fillon, Benoît Hamon ou Emmanuel Macron, représentants d'une oligarchie qu'elle a toujours combattue.

La Nouvelle Action royaliste exclut de voter en

faveur de Marine Le Pen. Opposée au Front national depuis la fondation de ce parti, la NAR n'a jamais critiqué et encore moins insulté les citoyens qui votent frontiste. Elle comprend que, pour se venger des injustices et des humiliations, on vote pour ceux qui évoquent la reconquête de la souveraineté. Cependant, la NAR ne peut accepter la conception de la nation, contraire à la tradition française, qui conduit à préconiser la suppression du droit du sol en développant des thèmes identitaires et xénophobes. Elle n'admet pas plus l'allégeance de Marine Le Pen au président de la Fédération de Russie qu'elle n'admet l'allégeance des oligarques de droite et de gauche à la chancelière allemande.

Jean-Luc Mélenchon présente un projet de reconquête de la souveraineté, de planification écologique et de justice sociale qui rejoint sur de nombreux points les propositions formulées par la Nouvelle Action royaliste. Mais son projet de VIème République n'est pas acceptable pour des royalistes qui défendent les principes fondamentaux de la République gaullienne et qui ont montré comment la rénover. Il demeure dans l'ambiguïté sur les questions européennes.

Nicolas Dupont-Aignan présente un projet incomplet : le retour au franc et les mesures protectionnistes ne suffiront pas à mobiliser l'économie – faute de plan de nationalisations – et à rétablir une démocratie sociale pleinement fidèle aux principes posés à la Libération. Ses propos sur l'immigration sont démagogiques. Cependant, Nicolas Dupont-Aignan se présente en défenseur des institutions de la République gaullienne : tel est pour la NAR le motif déterminant du choix en sa faveur.

La Nouvelle Action royaliste veut participer à la recomposition des forces politiques qui aura lieu après la période électorale. Elle milite pour une alliance de type nouveau entre citoyens décidés à une politique de souveraineté orientée vers la justice sociale et la réorganisation économique de la nation selon l'impératif écologique qui vaut pour tous les États.

Motion I

Pour un véritable revenu de dignité

Avec la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2017, l'idée d'un revenu universel (RU) refait surface. Elle est l'objet d'âpres débats autour du projet de société qu'il véhicule, de ses objectifs, de ses bénéficiaires, de son montant, de son coût... Elle compte autant de partisans à droite

qu'à gauche de l'échiquier politique, chez les économistes orthodoxes et hétérodoxes ; le patronat et les syndicats y sont plutôt opposés au nom de la valeur travail, les associations de lutte contre la pauvreté et les organisations environnementalistes y sont plutôt favorables... Des expériences ont été tentées ou sont en cours à l'étranger dont on ne peut tirer aucun enseignement.

Dans le droit fil de la motion adoptée en 1995, et conformément au préambule de la Constitution de 1946, la Nouvelle Action royaliste rappelle que « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler doit obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (alinéa 11).

Dans cette perspective, la NAR :

- réaffirme « l'obligation de ne pas réduire l'activité à la seule notion d'emploi salarié et de procurer une rémunération à une activité qui ne s'inscrirait pas nécessairement dans le cadre du travail physique, du travail sur machine, du commerce et de l'administration classique » (motion du congrès de 1995), et qu'une nouvelle politique des revenus ne doit pas s'exonérer d'une véritable politique de l'emploi, en accord avec le préambule de la Constitution de 1946 qui dispose que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » (al. 5) ;

- récuse le principe d'un revenu universel, inconditionnel, individuel et forfaitaire ;

- réaffirme la nécessité d'une plus juste répartition de la richesse nationale produite en faveur du travail ;

- estime que les montants avancés par les partisans du RU, quel que soit le courant de pensée auquel ils se rattachent, sont insuffisants pour permettre à des ménages de vivre dignement ;

- considère que les montants de revenu à atteindre pour permettre à un ménage de vivre décemment sont donnés par les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les budgets de référence, soit 1 424 euros nets pour une personne seule et 3 284 euros nets pour un couple avec deux enfants (données 2015) ;

- pense que les politiques de redistribution doivent garantir ces minima, sans se substituer aux prestations sociales existant par ailleurs ;

- juge que le financement de ce revenu de dignité passe par une politique fiscale plus juste et par des prélèvements qui visent la réduction des écarts de

revenu primaire de 1 à 100 dans un premier temps, pour atteindre 1 à 12, à terme, mais aussi par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui représentent entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année, et non par une augmentation de la fiscalité des classes moyennes ;

- considère que ce revenu de dignité constitue un élément d'une politique économique globale de relance de l'économie nationale.

Motion II

Souveraineté numérique

Les nouvelles technologies liées au développement spectaculaire de l'informatique et au réseau Internet ont pris en quelques années une place majeure dans notre vie et se retrouvent dans la quasi-totalité de nos activités. Il est maintenant exclu de penser pouvoir s'en passer. Ces réalités sont fascinantes, les promesses de la numérisation sont fabuleuses, les facilités évoquées sont incontestables, mais derrière de séduisantes apparences se cachent des calculs, des idées et des projets qui concourent à un asservissement généralisé.

En effet les nouvelles technologies ne sont pas développées par le secteur du numérique et notamment par Google, Amazon, Facebook et Apple (les GAFA) pour les services qu'elles rendent mais parce qu'elles permettent d'accumuler en peu de temps d'énormes profits qui passent par le développement de la publicité ciblée. Cet asservissement généralisé se manifeste en particulier à quatre niveaux :

- **le citoyen** : chaque « clic » sur une application aboutit à échanger un service contre la délivrance, généralement inconsciente, d'informations privées qui sont enregistrées et vendues ; il en résulte un fichage généralisé et extrêmement complet des caractéristiques et du comportement de chacun, vendu au plus offrant : perte de liberté, de la confidentialité des transactions, de la propriété des données personnelles ;

- **le commerce** subit le siphonnage des activités économiques vers les GAFA et l'internet américain, la construction de monopoles d'une taille inouïe et d'une puissance absolue, l'élaboration d'une « uberisation » des activités économiques dans tous les pays ;

- **l'État** : l'exploitation systématique des nouvelles technologies conduit à fournir aux Etats-Unis des instruments d'espionnage d'une efficacité et d'une

ampleur jamais connues ; à la perte de souveraineté d'un pays comme la France sur des pans entiers de ses prérogatives par le transfert de ses actions ou de ses données dans un domaine sous législation américaine ; à la perte de ressources budgétaires du fait de l'extraterritorialité d'activités pourtant réalisées sur son sol ;

- **la culture** : « l'américanisation » des modes de vie met en place un nouveau modèle de société technocratique, ultra-libérale, culturellement américaine et « maternellement totalitaire » ;

On doit aussi reconnaître les différents niveaux où s'exercent les actions du numérique :

- l'interface usager-réseau (ou terminal) : téléphone portable, tablette, ordinateur, mais aussi tous les instruments de capture d'information possédant un micro-processeur et connectés : caméra de vidéosurveillance, guichet automatique (banque, transports, péage, parking...), caisse enregistreuse de magasin, carte bancaire, de fichiers, etc ;

- le logiciel de communication et traitement (Google, Facebook, Amazon, etc.) qui propose des services via les terminaux, reçoit et traite les demandes ou les communications de l'utilisateur. Les données sont récupérées en « échange » de services de confort, mais elles sont sauvegardées et accumulées dans des « profils » (des fiches) individuels ;

- les applications. Propriétés des logiciels, implantées (en général gratuitement) sur les terminaux, c'est par leurs interactions avec les logiciels que ceux-ci s'approprient les données, mais aussi créent leurs monopoles ;

- les serveurs, qui recueillent et conservent les informations individuelles des profils ;

- les réseaux qui lisent les profils et les transmettent à des utilisateurs qui s'en servent principalement pour cibler leur publicité ; mais aussi à des utilisateurs non commerciaux, comme les services de renseignement publics ou privés, aboutissant aux fichiers policiers et criminels.

Il est indispensable que la France se donne les moyens de sa souveraineté numérique. Du fait de l'extrême complexité d'un dossier, à la fois technique, économique, juridique, fiscal, culturel et politique, et de la puissance inouïe des GAFAs, dont les moyens financiers dépassent le budget d'un État moyen comme le Danemark, la Nouvelle Action Royaliste préconise en première urgence la création d'un Commissariat à la souveraineté numérique.

Il définira les actions à entreprendre, en particulier en s'appuyant sur les points forts du pays et

en veillant à assurer la protection des libertés individuelles et de toutes les activités qui concernent la Défense nationale.

Il aura pour tâche de remettre à plat la fiscalité sur les GAFAs dans leurs activités sur notre territoire, en interdisant l'extraterritorialité de ces activités et en restaurant les prérogatives de l'État en matière fiscale et juridique, en vue du démantèlement des monopoles par différentes lois concernant entre autres :

- l'interdiction de « fermer » les applications à la concurrence ;

- le rapatriement des serveurs sur le sol national afin que les données qui y sont conservées restent sous juridiction française ;

- l'interdiction des activités des logiciels qui, sous couvert d'initiatives « citoyennes » à travers le réseau, ont en fait pour but de retirer au pouvoir régalien ses prérogatives juridiques et policières.

La politique française de la recherche doit dès maintenant porter son effort sur l'étape suivante de la technologie en élaborant un plan de recherches sur les ordinateurs quantiques et en organisant la coopération européenne en ce domaine.



Déclaration de politique générale

Depuis la mise en œuvre du quinquennat, la France n'a plus de président de la République. C'est un chef de gouvernement qui s'installe à l'Élysée tous les cinq ans pour réaliser un programme. Emmanuel Macron a repris cette pratique désastreuse qui prive la France de tout pouvoir arbitral et il est parvenu à réunir, avec l'appui des médias dominants, des représentants de la droite et de la gauche oligarchiques en un seul bloc qui soude l'Élysée, Matignon, les ministères, le parti majoritaire et les éléments sûrs de la haute administration.

Ce bloc oligarchique fait face à des oppositions dispersées et inconciliables. Il a toute latitude pour mettre en œuvre son programme, qui est conforme aux directives bruxelloises et aux injonctions allemandes et qui répond exactement aux exigences du milieu financier et des classes privilégiées. L'objectif de cette caste est de parachever la destruction du modèle social français, de dynamiter la fonction publique, de privatiser les services publics et les derniers biens industriels de la nation. Si cet objectif est atteint, ce n'est pas une société de libres entrepreneurs sur le marché libéré qui sera réalisée mais un système alliant la domination d'oligopoles étrangers, la déflation salariale et le chômage de masse.

Cette domination économique et cette dislocation sociale s'accompagnent d'une soumission politique aux États-Unis et à l'Allemagne qui empêche la France de jouer son rôle spécifique dans les affaires mondiales. Alors que nos soldats sont réduits à un rôle de supplétifs au Moyen-Orient, le gouvernement français n'a rien à dire face aux agressions turques en Syrie et à l'égard de la Grèce et c'est avec de trop faibles moyens militaires que la France aide les gouvernements africains à lutter contre le djihadisme au Sahel. Alors qu'Emmanuel Macron poursuit le rêve d'une « souveraineté européenne » et s'efforce de séduire Berlin par une frénésie de mesures ultralibérales, l'Allemagne est en proie à une profonde crise politique qui la rendra toujours plus indifférente aux propositions illusoires de la « gouvernance » française sur la réforme de la zone euro et aux sacrifices que la « monnaie unique » impose.

Face à cette situation angoissante et humiliante, la Nouvelle Action royaliste réaffirme la nécessité impérieuse de quitter la zone euro afin de la faire exploser. La maîtrise retrouvée de sa souveraineté monétaire et la dislocation finale de l'Union européenne qui en résultera permettront à notre pays de redonner à l'État son rôle indispensable dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale de la nation. Il s'agira de mettre les moyens de la nouvelle planification et du large secteur qui sera nationalisé au service du développement de notre pays. La France devra, dans le même temps, redéfinir une politique étrangère indépendante et retrouver sa puissance militaire et maritime.

En retrouvant sa liberté, la France pourra proposer l'union confédérale des États du continent et la mise en œuvre du projet humaniste de civilisation qu'exigent le changement climatique et l'épuisement du productivisme.

La Nouvelle Action royaliste insiste sur la nécessité de restaurer, contre l'oligarchie, la République classiquement définie comme service de l'intérêt général dans le souci du bien commun. Cet idéal de la raison politique ne préjuge pas des institutions. La V^e République avait permis de renouer avec le fait monarchique par la claire définition du rôle du chef de l'État. Elle a assuré la stabilité du régime parlementaire et consacré le rôle des partis politiques mais sans apporter de solution pérenne à l'incarnation durable de l'autorité symbolique. La Nouvelle Action royaliste souhaite l'institution d'une monarchie royale, permettant de renouer et de renouveler, le moment venu et dans le respect de nos principes constitutionnels, le pacte historique entre la dynastie capétienne et la nation et de rééquilibrer nos institutions politiques en vue de l'accomplissement de l'idéal républicain de justice et de liberté.

Motion I

Pour une République capétienne

L'instauration de la V^e République aura marqué une étape fondamentale dans l'heureuse synthèse entre notre passion française de l'impersonnalité de la loi, exprimée parfois violemment depuis 1789, et la nécessaire incarnation symbolique de l'autorité.

Elle aura permis, sous l'égide d'une République encore vécue dans l'absence signifiante du roi, de renouer avec le fait monarchique comme dimension nécessaire du politique. Le chef de l'État est ainsi,

selon notre Constitution, la personne chargée d'assurer, par son arbitrage, la continuité de l'État et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, de garantir l'indépendance nationale et le respect des traités internationaux.

Cette restauration du fait monarchique a permis une stabilisation du régime parlementaire, s'est accompagnée d'une consécration du rôle des partis politiques dans l'expression du suffrage et elle est intervenue sans remise en cause de la nécessaire laïcité de l'État. Après le départ du général de Gaulle, elle a perduré grâce au recours à une légitimité donnée par le suffrage universel direct.

L'épreuve du temps n'a pas invalidé ces acquis mais elle a mis en évidence les limites du principe électif lorsqu'il s'agit de désigner un chef de l'État inévitablement issu du système partisan, voire ses effets destructeurs depuis la réduction quinquennale de son mandat : impossibilité pour celui-ci, devenu chef d'une majorité politique, d'assurer l'effectivité de ses missions constitutionnelles propres, intervention permanente dans la conduite des affaires gouvernementales, impossibilité corrélative pour le Premier ministre d'assumer réellement son rôle politique dans le cadre d'un régime de collaboration des pouvoirs, transformation du Parlement en simple chambre d'enregistrement.

Cette longue dérive institutionnelle s'inscrit désormais dans un contexte oligarchique de blocage politique se traduisant par une montée historique de l'abstention, contexte dans lequel les Français se trouvent *de facto* privés d'instruments habituels de recours démocratique, tels la dissolution et le référendum.

L'indépendance de la France, la continuité de son existence historique et l'exercice effectif de sa souveraineté par le Peuple se trouvent désormais remis en cause, notamment du fait du transfert à l'Union européenne de compétences fondamentales.

La Nouvelle Action royaliste, convaincue que la résolution de la crise profonde traversée par notre pays est en partie conditionnée par la résolution de la crise fondamentale de son système politique :

- Appelle de ses vœux un débat démocratique profondément renouvelé et réconciliateur autour de l'incarnation royale de la monarchie comme figuration possible et durable de la fonction arbitrale du chef de l'État et vecteur d'un renouveau nécessaire du souci politique en tant que tel ;

- Rappelle que la République ne préjuge pas de ses institutions et qu'elle peut aujourd'hui et à

nouveau se définir comme service de l'intérêt général, dans le souci du bien commun ;

- Affirme que l'incarnation royale de la monarchie est pleinement compatible avec les principes de notre droit politique constitutionnel républicain, le Peuple français à qui appartient la souveraineté nationale pouvant librement décider qu'il en va de l'utilité commune qu'une nouvelle règle de désignation du chef de l'État soit instaurée, en vue du bien commun, de sorte qu'aucun individu ne se sera attribué de lui-même l'exercice de la souveraineté nationale.

Dans ce cadre, la Nouvelle Action royaliste :

- Soutient que l'effectivité et la pérennité de la fonction arbitrale du chef de l'État, assurées par un roi ou une reine des Français institué comme représentant permanent de la Nation, sont la condition première d'un fonctionnement rééquilibré de notre démocratie parlementaire permettant au Gouvernement et au Parlement de retrouver la substance de leurs prérogatives constitutionnelles ;

- Rappelle que notre République ne reconnaît de légitimité qu'à ce qui s'accorde avec la libre volonté du Peuple français et que seul celui-ci peut confirmer la vocation historique de la dynastie capétienne des Bourbons-Orléans à figurer son unité et à se placer au service effectif de l'État et de la Nation tout entière ;

- En appelle aux Princes de la famille de France, en souhaitant qu'ils mesurent pleinement la nature et l'ampleur de la tâche qu'ils ont à accomplir, s'ils ont la volonté que les Français puissent décider de lier à nouveau leur destin à celui de la dynastie qu'ils incarnent ;

- Est convaincue que le renouvellement de ce pacte historique sera la condition d'une renaissance du sentiment national et du souci politique, en vue de l'accomplissement de l'idéal républicain de justice et de liberté.

Motion II

Politique maritime

La France a toujours été une puissance maritime dont la politique dans ce domaine a rarement été à la hauteur de sa place dans le monde. La mondialisation rend urgente la redéfinition d'une politique maritime en phase avec son espace maritime, le deuxième du monde, qui s'étend sur 11 millions de kilomètres carrés.

Les grandes lignes de la politique maritime esquissées par le Premier ministre à l'occasion des

Assises de l'économie de la mer du 22 novembre 2017 ne permettent pas d'attendre un changement de cap en la matière de la part d'un gouvernement qui, symboliquement et pour la première fois, ne comprend ni ministre ni secrétaire d'État chargé de la mer.

Les lignes directrices annoncées sont avant tout techniques, qu'elles concernent la politique portuaire, le développement des croisières maritimes, notamment au profit de l'Outre-Mer, le développement de l'éolien flottant, les aides à la marine marchande ou le soutien à la pêche dans le cadre des négociations du Brexit.

Elles sont conformes à une idéologie libérale qui privilégie l'incitation fiscale, la flexibilité de l'emploi et le renforcement du rôle des régions conçues comme des territoires de compétition.

Elles trouvent par avance leurs propres limites en étant présentées comme conformes aux règles communautaires.

Or une politique maritime sérieuse réclame une indépendance économique et politique incompatible avec le credo européiste de l'exécutif. En la matière, comme en d'autres, la France se condamne à l'impuissance si elle ne se libère pas des carcans de l'euro et de l'orthodoxie budgétaire. Par ailleurs, une politique maritime ambitieuse ne peut s'accomplir que dans le cadre d'une politique étrangère tournée vers le large, sans se borner à l'étroite relation franco-allemande privilégiée par le Chef de l'État.

La Nouvelle Action royaliste considère pour sa part que la France doit avant tout retrouver le complet exercice de sa souveraineté pour avoir une politique maritime conforme à son histoire et à sa géographie, continentale et ultra-marine.

Ce préalable étant acquis, la Nouvelle Action Royaliste veut une politique maritime ambitieuse conduite par un ministre de la mer de plein exercice, en lien étroit avec ses homologues des affaires étrangères et de l'Outre-Mer.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la Nouvelle Action royaliste souhaite notamment :

- une politique portuaire conduite par l'État dans le cadre du plan, base d'une vaste politique renouvelée d'aménagement du territoire ;
- une politique de soutien et de développement de la construction navale française, au besoin par le recours aux nationalisations, notamment pour faire face aux besoins de renouvellement des flottes du fait de la transition de la propulsion du gas-oil vers le GNL ;

- une politique de défense de mer et de son usage, tenant compte des attentes des citoyens pour une utilisation raisonnée et durable des richesses maritimes (une alimentation de qualité par des pêches durables et une aquaculture propre, un littoral préservé et protégé des prédatons immobilières comme de la destruction de la ligne de côte) ;

- une politique de développement de la marine marchande battant pavillons français respectant le régime de protection sociale des marins ;

- une politique raisonnée de développement de l'extraction d'énergies de la mer (éolien, hydrolien, houle, marées), qui trouverait sa place à côté des autres modes de production assurant à la France son indépendance énergétique, sans oublier que les mers sont aussi des paysages ;

- une politique des espaces maritimes avec un plein exercice par la France de ses compétences sur son plateau continental, ses fonds marins et leur sous-sol, dont les ressources pourront être exploitées dans le respect de leur écologie, ainsi que sur la protection du domaine maritime mondial, notamment les pôles ;

- un soutien accru à la recherche scientifique ;

- le développement d'une marine nationale puissante.

Seule une politique maritime forte et ambitieuse donnera à la France une crédibilité lui permettant, par son implication au niveau international, de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits géostratégiques maritimes.



Déclaration de politique générale

Au mépris de la Constitution, Emmanuel Macron exerce la totalité du pouvoir exécutif en jouant le rôle de chef du gouvernement et contrôle le pouvoir législatif par le biais du parti qu'il a créé. Au début de son mandat, il a pu servir efficacement les intérêts des classes supérieures en s'efforçant d'atteindre les objectifs qu'elles poursuivent depuis quarante ans sous le couvert d'une grande ambition « européenne » : la destruction de l'État social, la soumission du pouvoir politique aux puissances financières, le transfert au secteur privé des activités publiques lucratives et l'accumulation de privilèges fiscaux.

Amplifiés par des médias assignés à leur rôle de pompiers-pyromanes, les multiples rebondissements de l'affaire Benalla ont souligné la fragilité de l'équipe restreinte qui assiste Emmanuel Macron et le caractère hautement douteux des personnes qui la composent et de leurs entreprises.

Venue de la France périphérique, la révolte des Gilets jaunes a révélé la profondeur de la colère des classes moyennes et populaires précarisées et accablées du mépris des hautes classes. Par leurs actions déterminées, ils ont fait reculer l'oligarchie qui a accordé, sous l'effet de la peur, de trop modestes compléments de revenus. Les manifestations hebdomadaires, jalonnées de blessés graves et d'arrestations arbitraires, ont confirmé que la répression violente est dans la logique du libéralisme économique.

La radicalisation du projet libéral se produit en un moment périlleux de l'histoire. Aveuglées par leur volonté de destruction de l'État social et d'accaparement de la richesse nationale, les élites du pouvoir, des affaires et des médias sont incapables de faire face aux processus de crise déjà engagés :

- Décomposition de l'Union européenne et divergence croissante des économies de la zone euro ;
- Menace à courte échéance d'une crise financière mondiale d'une violence inouïe en raison de l'accumulation des dettes privées et de la fragilité des banques ;
- Affrontement commercial entre les États-Unis et la Chine en prélude à une confrontation géostratégique ;
- Périls écologiques connus et reconnus engendrés par le changement climatique et les diverses

pollutions.

Indifférent aux démentis infligés à sa croyance européiste, complice des puissances financières, réduit à l'impuissance par le libre-échange et la zone euro, inerte devant les périls écologiques, Emmanuel Macron affiche cependant un « progressisme » qui voudrait s'exprimer sur le mode sociétal comme en témoigne le projet d'élargissement de la Procréation médicalement assistée (PMA) « pour toutes ». L'urgence écologique implique quant à elle une politique planifiée, et concertée à l'échelle européenne et mondiale – loin des affichages actuels.

La faillite du milieu dirigeant, l'épuisement des partis politiques constitués au siècle dernier et l'impuissance des populismes de droite et de gauche, confortent la Nouvelle Action royaliste dans sa volonté de participer activement à un rassemblement patriotique selon le vœu qu'elle a constamment exprimé. La NAR se félicite de la création du Collectif national pour la souveraineté et la justice sociale et incite ses adhérents à participer à ses réflexions et à ses actions afin de hâter le rassemblement nécessaire.

La Nouvelle Action royaliste tient à souligner qu'une politique de souveraineté implique trois préalables : la destruction de la zone euro, la destruction du système de l'Union européenne et la sortie du commandement intégré de l'OTAN. Elle appelle de ses vœux une autre organisation politique de l'Europe, une confédération européenne rassemblant l'ensemble des pays du continent, reposant sur la coopération entre les États et sur la défense d'un modèle de développement fondé sur le travail, la justice sociale, l'excellence écologique et la paix entre les peuples. Sans illusion sur le rôle des députés à l'assemblée de Strasbourg, la NAR recommande le boycott aux prochaines élections européennes.

La Nouvelle Action royaliste respecte l'autonomie des mouvements sociaux, qu'ils soient spontanés comme celui des Gilets jaunes ou qu'ils soient organisés par les syndicats. Elle estime que les luttes sociales en cours conduiront à une recomposition politique de grande ampleur et espère que pourra se constituer, par-delà les populismes de droite et de gauche, un large front patriotique capable de défaire le bloc oligarchique.

Elle soutient les campagnes pour la défense des libertés publiques, face à l'autoritarisme gouvernemental. Elle participe aux campagnes contre les privatisations – plus particulièrement celles des barrages hydroélectriques et d'Aéroports de Paris. Elle

souhaite des actions de grande ampleur pour la protection des infrastructures nationales impliquant le retour au secteur public des entreprises et des équipements abusivement privatisés. Le peuple français doit se réapproprier les moyens de sa souveraineté.

Motion I

Pour l'égalité des droits et l'indisponibilité des personnes

Le souci politique qui fonde l'engagement de la Nouvelle Action royaliste implique le respect des principes d'égalité et de dignité des personnes. La loi assure la primauté de la personne et garantit son respect dès le commencement de sa vie et jusqu'à son terme, en particulier à travers les règles de non-patrimonialité et d'indisponibilité du corps humain.

L'assistance médicale à la procréation pratiquée depuis plus de vingt ans permet à des couples hétérosexuels souffrant d'infertilité de procréer, y compris au moyen d'un don de gamètes par un tiers.

Si les progrès médicaux ont permis à des couples de surmonter leur difficulté à procréer, un recul de deux décennies permet également de constater que nombre des enfants qui apprennent l'intervention d'un tiers lors de leur conception souffrent de n'avoir pas le droit de connaître leur « parent biologique », et ce indépendamment de l'existence d'une filiation maternelle et paternelle juridiquement établie.

La révision annoncée des lois de bioéthique pourrait aboutir à la levée partielle de l'anonymat des donneurs de gamètes, ainsi qu'à l'ouverture de la procréation médicalement assistée à tous les couples de femmes mariées et aux femmes seules ; elle ouvre de facto le débat sur la gestation pour autrui, laquelle matérialiserait l'existence corrélative d'un « droit à l'enfant » au bénéfice des couples d'hommes mariés, voire des hommes seuls ; elle pourrait également aboutir à autoriser les femmes en pleine fertilité à pratiquer, après avis médical, l'auto-conservation et la congélation de leurs ovocytes leur permettant de différer une maternité sans la compromettre.

La Nouvelle Action royaliste, attentive aux débats qui traversent le corps médical et la société tout entière, estime que le législateur devrait respecter les énoncés suivants :

- La loi ne devrait pas contribuer à la marchandisation du corps et à l'instrumentalisation de la

procréation qui, nonobstant les avancées des techniques médicales, doit rester conçue comme désir de faire advenir une personne en la voulant pour elle-même,

- Le désir d'enfant ne saurait se transformer en un « droit à l'enfant » dont ce dernier serait l'objet et qui répondrait à une « infécondité » résultant d'orientations ou de situations personnelles,

- Si le lien de filiation ne saurait se réduire à la transmission d'un patrimoine génétique, un don de gamètes sous forme de spermatozoïdes ou d'ovocytes ne saurait être assimilé à un simple don d'organes ou de produits humains qui ne concourent pas biologiquement à l'apparition de la vie,

- La loi ne devrait pas organiser, avant même la naissance d'un enfant, l'établissement d'un lien de filiation dans le déni des conditions biologiques d'apparition de la vie, en supprimant la nécessaire inscription généalogique masculine et féminine de toute personne,

- La loi ne devrait pas autoriser l'assistance médicale à la procréation post-mortem imposant à un enfant de naître orphelin de père,

- La justice relative à la solidarité et à l'égalité de tous devant le soin ne saurait inclure des démarches d'assistance non justifiées par des motifs médicaux.

Dès lors, la Nouvelle Action royaliste, soucieuse de l'intérêt supérieur de l'enfant :

- Est favorable à la levée possible de l'anonymat des tiers donneurs dès lors que la personne née d'une telle procréation médicalement assistée en ferait la demande,

- Ne souhaite pas l'élargissement de l'assistance médicale à la procréation au-delà de toute situation d'infertilité médicalement constatée,

- N'est pas favorable à l'autorisation de la gestation pour autrui tant cette pratique est susceptible de contrevenir au principe de non-patrimonialité du corps humain, outre qu'elle génère une violence pour l'enfant brusquement privé de la continuité de sa relation maternelle,

- Constate que l'accès à la procréation médicalement assistée pour toutes les femmes corrélé au refus d'autoriser la gestation pour autrui caractériserait une situation d'inégalité de droits fondée sur un critère discriminatoire.

- Rappelle la possibilité, légalement établie, d'un accès à l'adoption au bénéfice de tous les couples, laquelle consiste, en connaissance de cause, à donner une famille à un enfant déjà né mais privé de lien de filiation.

Motion II

Pour une transition écologique

La réalité du réchauffement climatique est reconnue depuis quarante ans. La dynamique du réchauffement a des effets dévastateurs visibles depuis plus de vingt ans. Le changement d'état de l'écosystème est maintenant aussi certain qu'imprévisible dans ses effets, et pourtant aucune action décisive n'a été entreprise. La transition écologique doit donc être repensée selon un ordre rigoureux de priorités :

- La baisse jusqu'à un niveau acceptable (donc neutre pour l'écosystème planétaire) des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- La protection ou la sauvegarde des éléments essentiels de la biodiversité, sachant que c'est elle qui par ses interactions fait vivre l'écosystème, et que toute perte d'espèce est définitive ;
- La satisfaction pour tous des besoins essentiels que sont l'eau potable et une alimentation correcte ;
- La garantie d'une vie décente pour tous, ce qui inclut la santé, l'éducation...

Pour répondre à ces quatre exigences, il est urgent de mettre en œuvre sans tabou idéologique une série de politiques écologiques adaptées sur l'énergie, l'agriculture, les transports, la ville...

L'enjeu écologique dépasse le cadre national puisque la priorité absolue est de maintenir un écosystème dans lequel l'humanité tout entière -bientôt 12 milliards d'habitants- puisse vivre. Or cette priorité est niée par une idéologie ultralibérale d'ampleur mondiale, tout entière soumise à la logique financière et à l'action prédatrice des grands États. La spéculation financière est hors de contrôle et proche de l'effondrement dans le monde entier. Sur notre continent, il faut dès à présent poser les principes de politiques nationales de transition écologique coordonnées afin de construire un modèle européen de développement concerté.

L'expérience de ces vingt dernières années a montré qu'aucune politique écologique n'est possible dans un système déréglementé. La Nouvelle Action royaliste insiste depuis des décennies sur la nécessité de revenir en France à la planification indicative et de nationaliser le crédit et les secteurs-clés de l'économie, d'affirmer la souveraineté monétaire, technologique et commerciale de la nation. Mais l'urgence écologique requiert désormais une planification écologique fortement incitative et l'utilisation de tous les moyens de l'État pour orienter l'activité des entreprises qui composent le secteur privé et qui bénéficieront d'un système de protection de l'activité économique nationale conforme

aux impératifs écologiques.

La transition écologique réussira si elle s'appuie sur des principes universels qui doivent guider l'action des États et qui sont déclinés dans :

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme** ;

- **La Déclaration de Philadelphie** qui proclame que le travail n'est pas une marchandise et qui affirme que les programmes économiques et financiers doivent être soumis au principe de justice sociale ;

- **La Charte de La Havane**, non ratifiée, qui vise à organiser le développement des échanges internationaux en vue du bien-être pour tous les pays ;

- **La Déclaration de Stockholm**, qui définit la place et les responsabilités de l'homme dans l'environnement.

Ces principes doivent conduire la France et ses alliés à s'opposer frontalement aux États qui encouragent la spéculation financière, la destruction de l'écosystème et la prédation des ressources. Dans le souci de la commune humanité, la Nouvelle Action royaliste souhaite que naissent ou se développent, en Chine, aux États-Unis, en Russie et sur tous les continents, de vastes mouvements d'opinion décidés à faire prévaloir l'impératif écologique et à construire une nouvelle démocratie sociale.

La politique préconisée par la Nouvelle Action royaliste exige que l'État soit délivré de l'oligarchie et que sa « gouvernance » soit remplacée par le gouvernement selon l'intérêt général qui définit la République.

La restauration du Politique est la condition impérative pour mettre en œuvre la transition écologique.

TABLE DES MOTIONS PAR CONGRES

2 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (12 et 13 décembre 1981) [motions et communiqué final publiés dans <i>Royaliste</i> n°350 - 31 décembre 1981-13 janvier 1982]	1	- <i>Politique économique</i>		- <i>Réussir la régionalisation</i>	
- <i>Réforme régionale</i>		- <i>Nationalité, citoyenneté, identité</i>		11 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (4 et 5 avril 1992) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°578 - 20 avril-3 mai 1992]	23
- <i>Système éducatif</i>		- <i>Souveraineté nationale</i>		- <i>La participation des citoyens</i>	
- <i>Politique étrangère</i>		12 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (3 et 4 avril 1993) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°599 - 19 avril-2 mai 1993]	26	- <i>Les politiques de l'emploi</i>	
3 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (11 et 12 décembre 1982) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°372 - 23 décembre 1982-5 janvier 1983]	3	- <i>Pour une réforme démocratique de la justice</i>		13 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (19 et 20 mars 1994) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°619 - 4-17 avril 1994]	29
- <i>La politique culturelle de la France dans le monde</i>		- <i>Aménagement du territoire et développement local</i>		- <i>La défense nationale</i>	
- <i>Les institutions de la Vème République - La pratique socialiste</i>		14 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (11 et 12 février 1995) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°637 - 20 février-5 mars 1995]	32	- <i>État laïque et religions en France</i>	
- <i>Quelle politique industrielle pour la France ?</i>		- <i>Emploi, activité et rémunération</i>		15 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (23 et 24 mars 1996) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°662 - 1 ^{er} -14 avril 1996]	35
- <i>La France et le Proche-Orient</i>		- <i>Défendre et promouvoir le service public</i>		- <i>Pour effacer le Front National</i>	
4 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (13 mai 1984) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°405 - 23 mai-5 juin 1984]	6	16 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (8 et 9 mars 1997) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°683 - 24 mars-6 avril 1997]	38	- <i>Quel avenir pour l'Europe ?</i>	
- <i>Motion sur l'Europe</i>		- <i>On a raison de se révolter</i>		17 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (7 et 8 mars 1998) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°704 - 23 mars-5 avril 1998]	41
- <i>Motion sur la citoyenneté</i>		- <i>Décentralisation et unité nationale</i>		- <i>Combattre l'hégémonie américaine</i>	
- <i>Motion sur la monarchie</i>		18 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (21 mars 1999) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°726 - 5-18 avril 1999]	44	- <i>Pour un syndicalisme de résistance et de conquête</i>	
5 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (9 février 1985) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°421 - 20 février-5 mars 1985]	8	- <i>Pour un renouveau de la coopération</i>		19 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (19 mars 2000) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°747 - 3-16 avril 2000]	47
- <i>Immigration et convivialité</i>		- <i>Pour un syndicalisme de résistance et de conquête</i>		- <i>Le service de l'État</i>	
- <i>Avenir et menace sur les institutions</i>		20 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (8 avril 2001) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°770 - 16-29 avril 2001]	50	- <i>Défense nationale et industrie d'armement</i>	
6 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (6 octobre 1986) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°457 - 29 octobre-11 novembre 1986]	10	- <i>Fiscalité et redistribution du revenu national</i>		21 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (14 avril 2002) [Déclaration et motions publiées dans	
- <i>Délinquance et sécurité</i>					
- <i>Quelle politique économique ?</i>					
7 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (23 et 24 janvier 1988) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°486 - 4-17 février 1988]	12				
- <i>Pour une solidarité responsable</i>					
- <i>Pour une coopération concrète</i>					
8 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (28 et 29 janvier 1989) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°509 - 20 février-5 mars 1989]	15				
- <i>Que célébreront les royalistes en 1789 ?</i>					
- <i>Politique économique et emploi</i>					
9 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (3 et 4 février 1990) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°531 - 19 février-4 mars 1990]	18				
- <i>Nations et appartenance européenne</i>					
- <i>Pour une monarchie tempérée par le roi</i>					
10 ^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste (13 et 14 avril 1991) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°558 - 6-19 mai 1991]	21				

Royaliste n°793 - 29 avril-12 mai 2002]	53	- <i>Les institutions face à la contestation de la démocratie représentative</i>	
- <i>La fonction présidentielle</i>		- <i>Politiques de l'énergie</i>	
- <i>Orientations pour le système d'enseignement</i>		32° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (13 et 14 avril 2013) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1034 - 29 avril-12 mai 2013]	87
22° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (15 et 16 mars 2003) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°813 - 31 mars-13 avril 2003]	56	- <i>La politique militaire de la France</i>	
- <i>Pour la réforme de la décentralisation et la déconcentration de l'État</i>		- <i>Restaurer l'unité nationale</i>	
- <i>Pour une sécurité sociale universelle</i>		33° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (5 et 6 avril 2014) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1054 - 13-29 avril 2014]	90
23° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (27 et 28 mars 2004) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°836 - 12-25 avril 2004]	59	- <i>Pour l'écologie politique</i>	
- <i>Pour l'Europe confédérale</i>		- <i>Décentralisation</i>	
- <i>La politique de l'énergie</i>		34° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (11 et 12 avril 2015) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1077 - 22 avril-5 mai 2015]	93
24° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (19 et 20 mars 2005) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°857 - 4-17 avril 2005]	62	- <i>L'enseignement de l'Histoire</i>	
- <i>Contre le démantèlement du droit du travail</i>		- <i>Planification</i>	
- <i>Réorganiser l'État</i>		35° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (9 et 10 avril 2016) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1099 - 22 avril-5 mai 2016 & n° 1100 - 6-19 mai 2016]	96
25° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (1 ^{er} et 2 avril 2006) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°880 - 17-30 avril 2006]	66	- <i>Co-développement</i>	
- <i>La réforme du système monétaire</i>		- <i>Agriculture</i>	
- <i>Politique des transports en Europe</i>		36° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (1 ^{er} et 2 avril 2017) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1120 - 11-24 avril 2017]	100
26° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (17 et 18 mars 2007) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°901 - 2-15 avril 2007]	69	- <i>Pour un véritable revenu de dignité</i>	
- <i>Pour une véritable politique du logement</i>		- <i>Souveraineté numérique</i>	
- <i>La représentation nationale</i>		37° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (24 et 25 mars 2018) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1142 – 3-16 avril 2018]	103
27° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (12 et 13 avril 2008) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n°925 - 28 avril-11 mai 2008]	72	- <i>Pour une République capétienne</i>	
- <i>Liberté des journalistes et indépendance de la presse</i>		- <i>Politique maritime</i>	
- <i>La politique de défense nationale</i>		38° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (30 et 31 mars 2019) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1165 – 8-21 avril 2019] & n° 1166 – 22 avril-5 mai 2019]	106
28° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (7 et 8 mars 2009) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 944 - 23 mars-5 avril 2009]	75	- <i>Pour l'égalité des droits et l'indisponibilité des personnes</i>	
- <i>La crise alimentaire mondiale</i>		- <i>Pour une transition écologique</i>	
- <i>Participation et droit des salariés</i>			
29° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (17 et 18 avril 2010) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 969 - 3-16 mai 2010]	78		
- <i>Ré-industrialisation et néo-protectionnisme</i>			
- <i>Souffrance au travail et relations dans les entreprises</i>			
30° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (9 et 10 avril 2011) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 990 - 25 avril-8 mai 2011]	81		
- <i>Accueil et statut de l'étranger en France</i>			
- <i>La spéculation financière</i>			
31° Congrès de la Nouvelle Action royaliste (17 et 18 mars 2012) [Déclaration et motions publiées dans <i>Royaliste</i> n° 1010 - 2-15 avril 2012]	84		

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Accueil et statut de l'étranger en France (30^e-2011) / 81
- Agriculture (35^e-2016) / 98
- Aménagement du territoire et développement local (13^e-1994) / 29
- Avenir et menace sur les institutions (5^e-1985) / 9
- Citoyenneté [Motion sur la] (4^e-1984) / 7
- Co-développement (35^e-2016) / 97
- Combattre l'hégémonie américaine (17^e-1998) / 42
- Contre le démantèlement du droit du travail (24^e-2005) / 63
- Crise alimentaire mondiale [La] (28^e-2009) / 76
- Décentralisation (33^e-2014) / 91
- Décentralisation et unité nationale (17^e-1998) / 41
- Défendre et promouvoir le service public (15^e-1996) / 36
- Défense nationale [La] (13^e-1994) / 30
- Défense nationale et industrie d'armement (19^e-2000) / 48
- Délinquance et sécurité (6^e-1986) / 10
- Emploi, activité et rémunération (14^e-1995) / 33
- Enseignement de l'Histoire [L'] (34^e-2015) / 94
- État laïque et religions en France (14^e-1995) / 33
- Europe [Motion sur l'] (4^e-1984) / 6
- Europe. Pour une coopération concrète (7^e-1988) / 13
- Fiscalité et redistribution du revenu national (20^e-2001) / 51
- Fonction présidentielle [La] (21^e-2002) / 53
- France et le Proche-Orient [La] (3^e-1982) / 5
- Immigration et convivialité (5^e-1985) / 8
- Institutions de la Vème République - La pratique socialiste [Les] (3^e-1982) / 4
- Institutions face à la contestation de la démocratie représentative [Les] (31^e-2012) / 84
- Liberté des journalistes et indépendance de la presse (27^e-2008) / 73
- Monarchie [Motion sur la] (4^e-1984) / 7
- Nationalité, citoyenneté, identité (10^e-1991) / 22
- Nations et appartenance européenne (9^e-1990) / 18
- On a raison de se révolter (16^e-1997) / 39
- Orientations pour le système d'enseignement (21^e-2002) / 54
- Participation des citoyens [La] (11^e-1992) / 24
- Participation et droit des salariés (28^e-2009) / 77
- Planification (34^e-2015) / 94
- Politique culturelle de la France dans le monde [La] (3^e-1982) / 3
- Politique de défense nationale [La] (27^e-2008) / 73
- Politique de l'énergie [La] (23^e-2004) / 61
- Politique des transports en Europe (25^e-2006) / 67
- Politique économique (2^e-1981) / 1
- Politique économique et emploi (8^e-1989) / 16
- Politique étrangère (2^e-1981)
- Politique maritime (37^e-2018) / 104
- Politique militaire de la France [La] (32^e-2013) / 88
- Politiques de l'emploi [Les] (12^e-1993) / 26
- Politiques de l'énergie (31^e-2012) / 85
- Pour effacer le Front National (15^e-1996) / 36
- Pour l'écologie politique (33^e-2014) / 91
- Pour l'égalité des droits et l'indisponibilité des personnes (38^e-2019) / 107
- Pour l'Europe confédérale (23^e-2004) / 60
- Pour la réforme de la décentralisation et la déconcentration de l'État (22^e-2003) / 57
- Pour un renouveau de la coopération (18^e-1999) / 44
- Pour un syndicalisme de résistance et de conquête (18^e-1999) / 45
- Pour un véritable revenu de dignité (36^e-2017) / 100
- Pour une monarchie tempérée par le roi (9^e-1990) / 19
- Pour une réforme démocratique de la justice (12^e-1993) / 27
- Pour une République capétienne (37^e-2018) / 103
- Pour une sécurité sociale universelle (22^e-2003) / 57
- Pour une solidarité responsable (7^e-1988) / 12
- Pour une transition écologique (38^e-2019) / 108
- Pour une véritable politique du logement (26^e-2007) / 70
- Que célébreront les royalistes en 1789 ? (8^e-1989) / 15
- Quel avenir pour l'Europe ? (16^e-1997) / 39
- Quelle politique économique ? (6^e-1986) / 10
- Quelle politique industrielle pour la France ? (3^e-1982) / 5
- Ré-industrialisation et néo-protectionnisme (29^e-2010) / 78
- Réforme du système monétaire [La] (25^e-2006) / 67
- Réforme régionale (2^e-1981) / 1
- Réorganiser l'État (24^e-2005) / 64
- Représentation nationale [La] (26^e-2007) / 70
- Restaurer l'unité nationale (32^e-2013) / 89
- Réussir la régionalisation (10^e-1991) / 21
- Service de l'État [Le] (19^e-2000) / 48
- Souffrance au travail et relations dans les entreprises (29^e-2010) / 80
- Souveraineté nationale (11^e-1992) / 23
- Souveraineté numérique (36^e-2017) / 101
- Spéculation financière [La] (30^e-2011) / 82
- Système éducatif (2^e-1981) / 1
- Une politique de l'énergie (20^e-2001) / 50

TABLE THÉMATIQUE

Agriculture

Agriculture (35^e-2016) / 98

Défense

Défense nationale [La] (13^e-1994) / 30

Défense nationale et industrie d'armement (19^e-2000) / 48

Politique de défense nationale [La] (27^e-2008) / 73

Politique militaire de la France [La] (32^e-2013) / 88

Développement

Crise alimentaire mondiale [La] (28^e-2009) / 76

Co-développement (35^e-2016) / 97

Écologie

Pour une transition écologique (38^e-2019) / 108

Économie

Politique économique (2^e-1981) / 1

Quelle politique industrielle pour la France ? (3^e-1982) / 5

Quelle politique économique ? (6^e-1986) / 10

Politique économique et emploi (8^e-1989) / 16

Emploi, activité et rémunération (14^e-1995) / 33

Réforme du système monétaire [La] (25^e-2006) / 67

Ré-industrialisation et néo-protectionnisme (29^e-2010) / 78

Spéculation financière [La] (30^e-2011) / 82

Politique maritime (37^e-2018) / 104

Souveraineté numérique (36^e-2017) / 101

Éducation

Système éducatif (2^e-1981) / 1

Orientations pour le système d'enseignement (21^e-2002) / 54

Enseignement de l'Histoire [L'] (34^e-2015) / 94

Énergie

Une politique de l'énergie (20^e-2001) / 50

Politique de l'énergie [La] (23^e-2004) / 61

Politiques de l'énergie (31^e-2012) / 85

État - institutions

Réforme régionale (2^e-1981) / 1

Institutions de la Vème République - La pratique socialiste [Les] (3^e-1982) / 4

Monarchie [Motion sur la] (4^e-1984) / 7

Citoyenneté [Motion sur la] (4^e-1984) / 7

Avenir et menace sur les institutions (5^e-1985) / 9

Nations et appartenance européenne (9^e-1990) / 18

Pour une monarchie tempérée par le roi (9^e-1990) / 19

Réussir la régionalisation (10^e-1991) / 21

Nationalité, citoyenneté, identité (10^e-1991) / 22

Participation des citoyens [La] (11^e-1992) / 24

Aménagement du territoire et développement local (13^e-1994) / 29

État laïque et religions en France (14^e-1995) / 33

Défendre et promouvoir le service public (15^e-1996) / 36

Décentralisation et unité nationale (17^e-1998) / 41

Service de l'État [Le] (19^e-2000) / 48

Fonction présidentielle [La] (21^e-2002) / 53

Pour la réforme de la décentralisation et la déconcentration de l'État (22^e-2003) / 57

Réorganiser l'État (24^e-2005) / 64

Représentation nationale [La] (26^e-2007) / 70

Institutions face à la contestation de la démocratie représentative [Les] (31^e-2012) / 84

Restaurer l'unité nationale (32^e-2013) / 89

Décentralisation (33^e-2014) / 91

Planification (34^e-2015) / 94

Pour une République capétienne (37^e-2018) / 103

Europe

Europe [Motion sur l'] (4^e-1984) / 6

Europe. Pour une coopération concrète (7^e-1988) / 13

Souveraineté nationale (11^e-1992) / 23

Quel avenir pour l'Europe ? (16^e-1997) / 39

Pour l'Europe confédérale (23^e-2004) / 60

Politique des transports en Europe (25^e-2006) / 67

Justice

Pour une réforme démocratique de la justice (12^e-1993) / 27

Délinquance et sécurité (6^e-1986) / 10

Histoire – Mémoire

Que célébreront les royalistes en 1789 ? (8^e-1989) / 15

Libertés

Liberté des journalistes et indépendance de la presse (27^e-2008) / 73

Accueil et statut de l'étranger en France (30^e-2011) / 81

Pour l'égalité des droits et l'indisponibilité des personnes (38^e-2019) / 107

Mouvements politiques

Pour effacer le Front National (15^e-1996) / 36

Pour l'écologie politique (33^e-2014) / 91

Relations étrangères

Politique étrangère (2^e-1981)

France et le Proche-Orient [La] (3^e-1982) / 5

Politique culturelle de la France dans le monde [La] (3^e-1982) / 3

Combattre l'hégémonie américaine (17^e-1998) / 42

Pour un renouveau de la coopération (18^e-1999) / 44

Social

Immigration et convivialité (5^e-1985) / 8

Pour une solidarité responsable (7^e-1988) / 12

Politiques de l'emploi [Les] (12^e-1993) / 26

On a raison de se révolter (16^e-1997) / 39

Pour un syndicalisme de résistance et de conquête (18^e-1999) / 45

Fiscalité et redistribution du revenu national (20^e-2001) / 51

Pour une sécurité sociale universelle (22^e-2003) / 57

Contre le démantèlement du droit du travail (24^e-
2005) / 63
Pour une véritable politique du logement (26^e-2007) / 70
Participation et droit des salariés (28^e-2009) / 77
Souffrance au travail et relations dans les entreprises
(29^e-2010) / 80
Pour un véritable revenu de dignité (36^e-2017) / 100